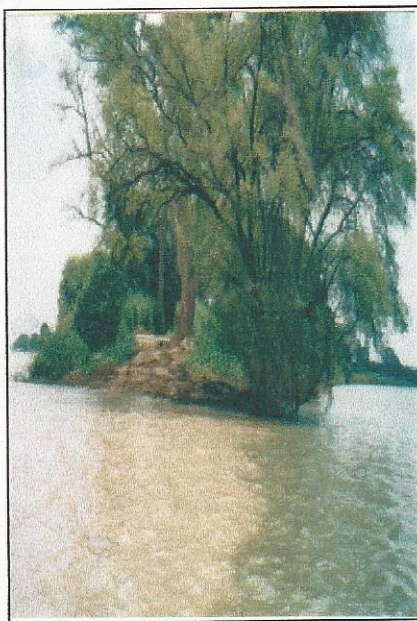


*S. G. G.*

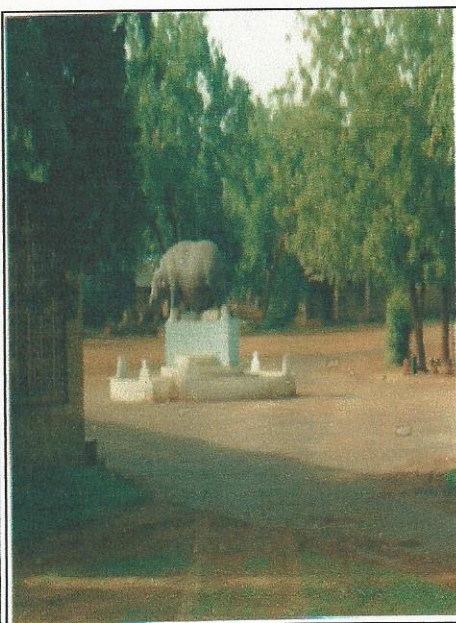
Authentifié le 5/3/200  
Le S. G. G.



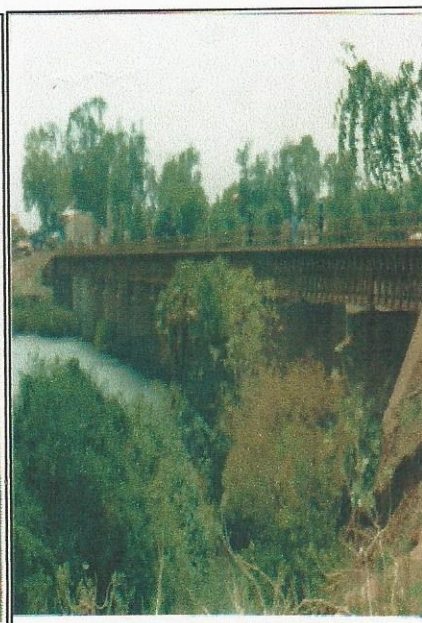
## SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE BAFOULABE/MAHINA ET ENVIRONS



Le confluent



Mali -Sadio



Le pont de Mahina



CABINET D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME  
"HAOUA KOUYATE CAU-HIK"  
BP E-386 TEL : 222-88-24

## SOMMAIRE

<b>PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT</b> .....	<b>1</b>
<b>OBJECTIF DE L'ETUDE :</b> .....	<b>6</b>
<b>CHAPITRE I : PERIMETRE D'URBANISATION :</b> .....	<b>6</b>
<b>I. DETERMINATION DU PERIMETRE D'URBANISATION :</b> .....	<b>6</b>
<b>II. PRESENTATION DES DEUX (2) COMMUNES :</b> .....	<b>6</b>
<b>III . ASPECTS PHYSIQUES :</b> .....	<b>10</b>
<b>3.1 Superficie :</b> .....	<b>10</b>
<b>3.2 Sol et relief :</b> .....	<b>10</b>
<b>3.3 Climat :</b> .....	<b>11</b>
<b>3.4 Pluviométrie :</b> .....	<b>11</b>
<b>3.5 Vents :</b> .....	<b>11</b>
<b>3.6 Hydrologie :</b> .....	<b>12</b>
<b>3.7 Flore :</b> .....	<b>12</b>
<b>3.8 Faune :</b> .....	<b>12</b>
<b>IV. ASPECTS DEMOGRAPHIQUES :</b> .....	<b>13</b>
<b>4.1 Population :</b> .....	<b>13</b>
4.1.1 Caractéristiques de la population : .....	13
<b>4.2 Mouvement de la population</b> .....	<b>16</b>
4.2.1 Mouvement naturel de la population : .....	16
4.2.2 Mouvements migratoires : .....	17
<b>V. ECONOMIE DU PERIMETRE D'URBANISATION :</b> .....	<b>18</b>
<b>5.1 Secteur primaire :</b> .....	<b>18</b>
5.1.1 Agriculture : .....	18
5.1.2 Exploitations forestières : .....	20
5.1.3 Apiculture : .....	22
5.1.4 Elevage : .....	22
5.1.5 Pêche : .....	23
<b>5.2 Secteur secondaire :</b> .....	<b>23</b>
5.2.1 Artisanat : .....	24
<b>5.3 Secteur tertiaire :</b> .....	<b>24</b>
5.3.1 Commerce : .....	24
5.3.2 Tourisme : .....	24
5.3.3 Administration – ONG : .....	25
5.3.4 Coopération décentralisée : .....	25
5.3.5 Institutions financières : .....	26
5.3.6 Transport : .....	26
<b>5.4 Ressources financières :</b> .....	<b>27</b>
5.4.1 Ressources transférées par l'Etat : .....	27
5.4.2 Ressources fiscales : .....	27
5.4.3 Ressources diverses : .....	28
<b>VI. DONNEES DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE 1994:</b> .....	<b>29</b>
<b>VII. EQUIPEMENTS DES VILLAGES DU PERIMETRE D'URBANISATION</b> .....	<b>31</b>

VII. EQUIPEMENTS DES VILLAGES DU PERIMETRE D'URBANISATION .....	31
<b>CHAPITRE II . ANALYSE - OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE : .....</b>	<b>34</b>
<b>I . ANALYSE – OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE : .....</b>	<b>34</b>
1.1 Historique : .....	34
1.2 Evolution du site : .....	35
1.3 Contraintes du site : .....	35
1.3.1 Contraintes physiques : .....	35
1.3.2 Contraintes juridiques : .....	36
1.3.3 Contraintes culturelles : .....	36
1.4 Problématique foncière : .....	36
<b>II . OCCUPATION DU SITE .....</b>	<b>37</b>
2.1 Généralités : .....	37
2.2 Forme urbaine : .....	37
2.3 Forme d'Occupation de l'espace : .....	37
<b>CHAPITRE III : DEMOGRAPHIE DE LA VILLE .....</b>	<b>38</b>
<b>CHAPITRE IV : ECONOMIE DU PERIMETRE URBAIN : .....</b>	<b>39</b>
<b>CHAPITRE V : EQUIPEMENTS DU PERIMETRE URBAIN .....</b>	<b>40</b>
I. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS : .....	40
II. EQUIPEMENTS SANITAIRES : .....	41
2.1 Bafoulabé : .....	41
2.2 Mahina : .....	42
III . EQUIPEMENTS SCOLAIRES : .....	44
IV. EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET CULTUELS: .....	47
V. EQUIPEMENTS COMMERCIAUX : .....	48
5.1 Marché : .....	48
5.2 Abattoirs : .....	49
5.3 Stations services : .....	49
5.4 Cabines Téléphoniques : .....	49
VI. TRANSPORT ET SECURITE : .....	50
VII. EQUIPEMENTS TOURISTIQUES : .....	51
VIII – EQUIPEMENTS DE COMMUNICATION ET TELECOMMUNICATION .....	51
<b>CHAPITRE VI : VOIRIE ET RESEAUX DIVERS DU PERIMETRE URBAIN .....</b>	<b>52</b>
I- Voirie : .....	52
II. Réseau ferroviaire : .....	53
III. Voies fluviales : .....	53
IV. Assainissement : .....	53
4.1 Eaux pluviales : .....	53
4.1.1 Bafoulabé : .....	53
4.1.2 Mahina : .....	53
4.2 Eaux usées et excréta : .....	54
4.3 Ordures : .....	55
4.3.1 Bafoulabé : .....	55
4.3.2 Mahina : .....	55

V. ALIMENTATION EN EAU : .....	55
VI. ELECTRICITE : .....	56
VII. TELECOMMUNICATION - RADIO : .....	56
CHAPITRE VII : IMPACT ENVIRONNEMENTAL : .....	57

## DEUXIEME PARTIE : RAPPORT PROGRAMME

<b>PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES D'AMENAGEMENT :</b> .....	<b>59</b>
<b>I. ZONAGE :</b> .....	<b>60</b>
<b>1.1 ZONES D'HABITAT :</b> .....	<b>60</b>
1.1.1. Habitat existant : .....	60
1.1.2. Futures zones d'habitat : .....	60
<b>1.2- ARMATURE VERTE :</b> .....	<b>61</b>
<b>1.3 ZONES D'ACTIVITES</b> .....	<b>62</b>
1.3.1. Zones de bureaux .....	62
1.3.2 Zones commerciales : .....	62
1.3.3. Zone industrielle : .....	62
1.3.4. Zone Artisanale : .....	62
1.3.5. Zones Hôtelières .....	63
1.3.6. Zone d'hydrocarbures : .....	63
1.3.7 Zones maraîchères : .....	63
1.3.8. Zone aéroportuaire : .....	63
1.3.9. Zones Douanes et Entrepôts : .....	63
<b>II. EQUIPEMENTS</b> .....	<b>63</b>
<b>2.1 Equipements scolaires :</b> .....	<b>66</b>
<b>2.2 Equipements socio-sanitaires :</b> .....	<b>66</b>
<b>2.3 Equipements sportifs et culturels :</b> .....	<b>66</b>
<b>2.4 Equipements Culturels :</b> .....	<b>66</b>
<b>2.5 Equipements commerciaux :</b> .....	<b>67</b>
<b>2.6 Equipements de sécurité :</b> .....	<b>67</b>
<b>2.7 Equipements Touristiques :</b> .....	<b>67</b>
<b>2.8 Hôtels de ville (équipement administratif communal) :</b> .....	<b>67</b>
<b>2.9 Equipements de Transport :</b> .....	<b>68</b>
<b>III. VOIRIE RESEAUX DIVERS ET TRANSPORT :</b> .....	<b>68</b>
3.1 Voirie : .....	68
3.2 Assainissement : .....	69
3.2.1 Eaux pluviales : .....	69
3.2.2 Eaux usées et gadoue : .....	70
3.2.3 Ordures : .....	70
3.3 Réseaux divers : .....	71
3.3.1 Adduction d'eau : .....	71
3.3.2 Electricité : .....	71
3.3.3 Télécommunication : .....	71
3.4 Transport : .....	71
<b>IV - EVALUATION :</b> .....	<b>72</b>
<b>4.1 Evaluation :</b> .....	<b>72</b>
4.1.1 Evaluation habitat .....	72
4.1.1.1 Bafoulabé .....	72
4.1.1.2 Mahina : .....	72
4.1.2 Evaluation Zones d'activités .....	72
4.1.2.1 Bafoulabé : .....	72
4.1.2.2 Mahina : .....	73

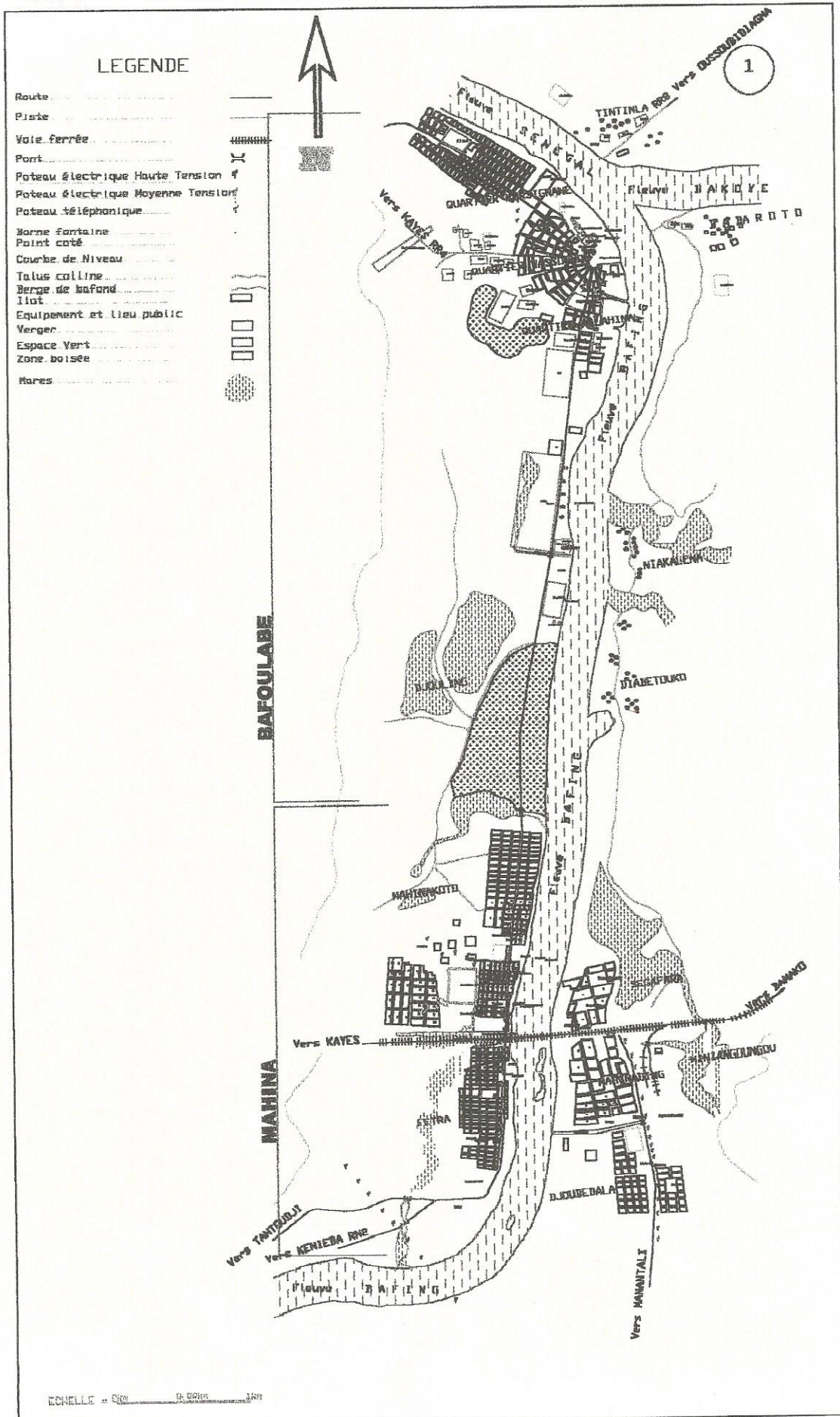
4.1.3 Evaluation Voirie - Réseaux divers – Assainissement .....	73
4.1.3.1 Bafoulabé : .....	73
4.1.3.2 Mahina : .....	74
4.1.4 Evaluation Equipements : .....	75
4.1.4.1 Bafoulabé : .....	75
4.1.4.2 Mahina : .....	76
4.1.5. Evaluation des aménagements communs aux deux (2) villes: .....	77
4.1.6. Recapitulatif des Evaluations : .....	78
<b>V STRATEGIES D'APPLICATION : .....</b>	<b>79</b>
<b>5.1 Stratégie foncière : .....</b>	<b>79</b>
<b>5.2 Stratégie sectorielle : .....</b>	<b>79</b>
5.2.1 Zone de PUS N°1 : .....	80
5.2.2 Zone de PUS N°2 : .....	81
5.2.3 Zone de PUS N°3 : .....	81
<b>5.3 Stratégie institutionnelle : .....</b>	<b>82</b>
<b>5.4 Stratégie financière : .....</b>	<b>82</b>
5.5 Phasage : .....	83
5.5.1 Phase I : 2003 - 2012 .....	83
5.5.2 Phase II : 2013 - 2022 .....	84
<b>VI. RECOMMANDATIONS : .....</b>	<b>85</b>
6.1 Renforcement des capacités des deux communes : .....	85
6.2 Développement économique : .....	85
6.3 Aménagement des communes : .....	85
6.4 Habitat : .....	85
6.5 Protection de l'environnement : .....	85

## ANNEXES

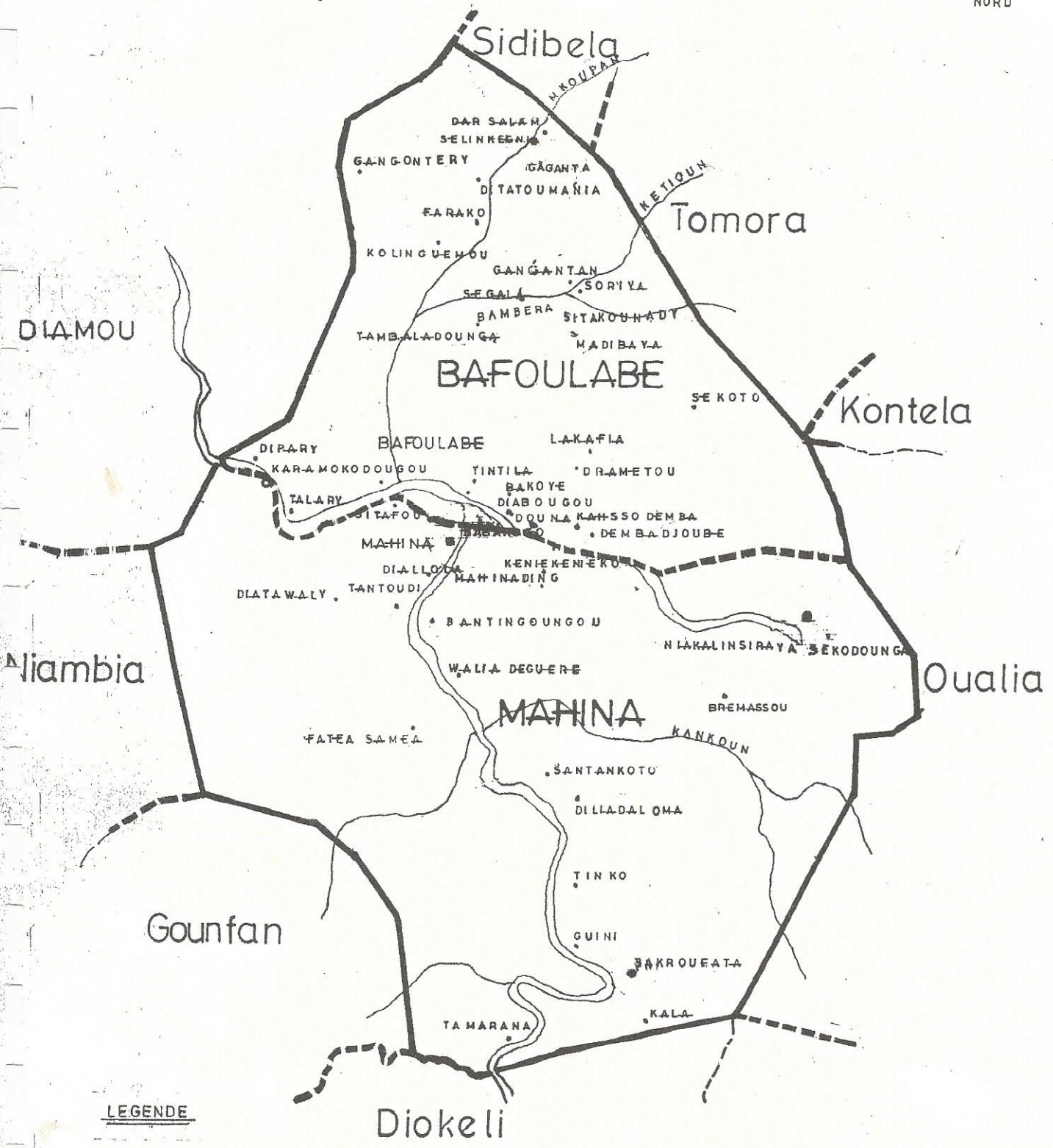
Procès verbal de délibération du Conseil municipal.....	87
Signe des sigles.....	89
Liste des chefs de village de Diallola .....	90
Liste des chefs de village de Mahina .....	90
Liste des chefs de village de Mahinading .....	90
Liste des commandants de cercle de Bafoulabé.....	91
Liste des communes rurales de Bafoulabé.....	92

**PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT**

# ETAT DES LIEUX BAFLOULABE - MAHINA



# PERIMETRE D'URBANISATION



## OBJECTIF DE L'ETUDE :

L'objectif principal de cette étude est de doter les villes de Bafoulabé et de Mahina et environs (Communes de Bafoulabé et de Mahina) d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU).

Le SDAU est un document de planification urbaine régit par le décret N° 186 PGRM du 26 juillet 1985 qui fixe les orientations de développement d'une ville sur une durée de vingt (20) ans.

Dans l'élaboration du schéma, il sera dressé un état des lieux exhaustif de tous les aspects de la ville ainsi que des besoins des populations concernées. Ainsi les aspects physique, démographique, social, les potentialités économiques et les équipements collectifs seront minutieusement analysés afin de dégager un bilan diagnostic des deux (2) villes avec la participation directe et responsable des différents acteurs urbains : l'état, les autorités communales et la société civile.

A la lumière du bilan diagnostic des deux (2) villes une phase proposition traitera des différentes solutions retenues pour les aménagements; l'évaluation des investissements et la stratégie d'application.

L'approche participative est la méthodologie utilisée. Elle a le double avantage de garantir la maîtrise du schéma par les maîtres d'ouvrage (municipalités) et en même temps d'assurer une bonne application et un suivi régulier du SDAU.

L'objectif à terme du schéma élaboré est de servir de document de base pour orienter le développement harmonieux des deux (2) communes à travers :

- une meilleure gestion des ressources locales réappropriées;
- une meilleure adéquation entre les besoins et les programmes de développement et l'émergence d'un nouvel espace économique viable ;
- une gestion concertée des deux (2) communes.

Enfin il convient de noter que le SDAU pour mieux s'adapter aux réalités est révisable tous les cinq (5) ans.

## CHAPITRE I : PERIMETRE D'URBANISATION :

### I. DETERMINATION DU PERIMETRE D'URBANISATION :

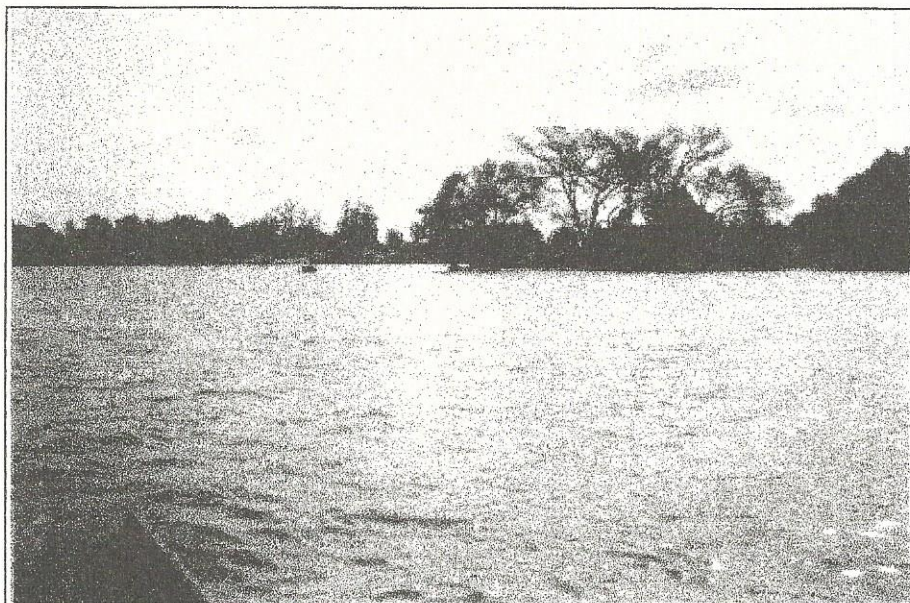
Dans le cadre de l'intercommunalité et d'un développement concerté des deux (2) communes distantes seulement de 6 km ; les limites du Périmètre d'Urbanisation ont été fixées aux limites des deux (2) communes (Bafoulabé et Mahina).

Le Périmètre d'Urbanisation ainsi délimité sert non seulement de support géographique et juridique à l'étude mais aussi et surtout de cadre d'étude des villes de Bafoulabé et de Mahina ainsi que celui de l'évolution des deux (2) communes durant la période couverte par le présent Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.

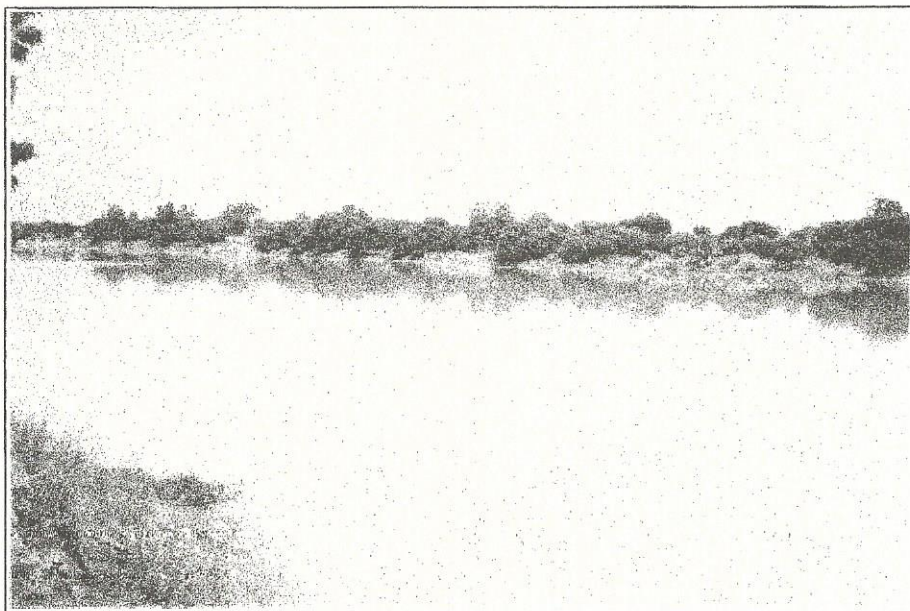
### II. PRESENTATION DES DEUX (2) COMMUNES :

Situées dans la partie centrale et Ouest du cercle de Bafoulabé, les deux (2) communes sont limitées :

- au Nord par les communes de Sidibela et Tomora ;
- au Sud par les communes de Gounfan et de Diokeli ;
- à l'Est par les communes de Kontela et de Oualia ;
- à l'Ouest par les communes de Niambia et de Diamou.



**Le Bafing**



**Le Bakoye**

Le cercle de Bafoulabé est situé entre le 11° et 14° degré de latitude Nord et entre le 9° et 11° degré de longitude Ouest.

Il a été créé en 1887 et devint le premier cercle du Mali. Le premier poste français était installé à Badoumbé avant d'être transféré à Dioubeba, deux (2) localités situées actuellement dans la commune rurale de Oualia.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1879 le poste administratif français (Fort) est transféré à Bafoulabé. Le fort fut par la suite transformé en gare ferroviaire puis en logement pour l'inspecteur de l'école.  
Les différents cantons étaient :

- Barinta ;
- Niamba ;
- Makhadougou ;
- Fansane ;
- Guimbaya ;
- Ouassala (canton autonome sur les terres de Barinta).

A l'accession du Mali à l'indépendance, Bafoulabé et Mahina deviennent des chefs lieux d'arrondissement regroupant les villages des anciens cantons.

Avec le nouveau découpage administratif initié par la mission de décentralisation les communes rurales de Bafoulabé et de Mahina furent créées à l'instar des autres communes rurales par la loi 96-059 du 4 novembre 1996.

La commune rurale de Bafoulabé est composée de la ville de Bafoulabé, de 28 villages et de 49 hameaux. Quant à la commune rurale de Mahina, elle est composée de la ville de Mahina, de 23 villages et de 31 hameaux.

**a – Commune de Bafoulabé :**

**Tableau N° 01 : Villages et Hameaux de la commune de Bafoulabé**

N°	Villes ou Villages	Hameaux
01	Babaroto	
02	Bafoulabé	Birou Ditrako Kamakolé Balabougou Damaguelé Bambela
03	Bakoye	
04	Darsalam	
05	Damba-Dioubé	
06	Diyabougou	Niakalena
07	Dipary	Malambéré
08	Dibatoumania	Dikoye
09	Dounan	Goba Tintokan Bakaria
10	Dramétou	
11	Farako	Farako Kouta

12	Gangantan	Dioukou Diouya Gouroundapé Nanguya
13	Gangonterey	Diba
14	Khasso-Damba	
15	Karaga	
16	Karamokobougou	Batasso
17	Kolinguemou	Ketiou Sitokoto Santafara Tintikan Bambera Tintiba
18	Lakafia	Massadji
19	Madibaya	Farsama
20	Namballaya	Didian
21	Ouassala	Solonkoto Ouassala campement
22	Segala	Diawaratouro
23	Sékoto	Tematesso Kondili Pompedala Nianfato Folou
24	Sélinkegny	Goundouganda
25	Sitacounady	
26	Soriya	Madina Kouleya Segalany
27	Talary	Manila Heremakono
28	Tambaladounga	
29	Tintila	

**b – Commune de Mahina**

**Tableau N° 2 : Villages et Hameaux de la commune de Mahina**

N°	Villes ou Villages	Hameaux
01	Bakroufata	
02	Batingoungou	
03	Bremassou	
04	Diallola	Dioubédala
05	Diatawaly	Volokossi
06	Diguila	
07	Diliya – Daloma	Sekokoto
08	Fatia – Samea	Dramougouto
09	Galoukoné	Nema
10	Guini	
11	Kala	
12	Kallé	Tangafoya
13	Keniekenieko	Bandéré
14	Mahina	Gamboulou

		Moussabougou Tamba Keniedji Diabetouko
15	Mahinading	Hameau Kankou (12 Hameaux situés entre Mahinading et Bremassou)
16	Niakalinsiraya	Goungoto Oualiakolon Farako Selen
17	Oualia – Degueré	Sitokoto Diehourou Tintiba
18	Santakoto	Foroto Kanfalani
19	Sekodounga	Bourela
20	Sitafoula	
21	Tamarana	
22	Tantoudji	
23	Tinko	
24	Touba	

Les positions géographiques et les distances des villages par rapport aux chef-lieux de commune sont consignées dans les tableaux ci-après :

**Tableau N° 3 : Positions Géographiques et distances entre villages et Bafoulabé**

N°	Localités	Longitude	Latitude	Distance/Chef lieu de commune En Km
01	Babaroto	10°49'02"	13°48'07"	1
02	Bafoulabé	10°49'13"	13°48'07"	
03	Bakoye	10°48'07"	13°48'01"	3
04	Darsalam	10°45'36"	14°07'25"	41
05	Damba-Dioubé	10°43'08"	13°47'00"	13
06	Diyabougou	10°47'14"	13°48'07 "	6
07	Dipary	10°00'13"	14°00'00"	22
08	Dibatoumania	10°50'25"	14°05'45"	45
09	Dounan	10°46'53"	13°47'55"	6
10	Dramétou	10°45'02"	13°50'04"	9
11	Farako	10°40'25"	14°04'50"	37
12	Gangantan	10°44'08"	13°59'04"	36
13	Gangonterey	10°35'05"	13°55'40"	57
14	Khasso-Damba	10°44'13"	13°47'07"	10
15	Karaga	10°35'20"	14°05'08"	45
16	Karamokobougou	10°54'15"	13°49'06"	12
17	Kolinguemou	10°02'12"	14°09'13 "	49
18	Lakafia	10°44'06"	13°51'04"	13
19	Madibaya	10°45'02"	13°57'09 "	22
20	Namballaya	10°37'13"	13°57'17"	16
21	Ouassala	10°45'15"	13°35'08"	11
22	Segala	10°47'16"	13°58'07"	22
23	Sékoto	10°37'13"	13°57'17"	19

24	Sélinkegny	10°45'03"	14°06'15"	41
25	Sitacounady	10°43'11"	13°58'03 "	23
26	Soriya	10°45'00"	13°58'11"	25
27	Talary	10°57'14"	13°46'13 "	15
28	Tambaladounga	10°35'17"	13°40'25"	16
29	Tintila	10°50'02"	13°49'02 "	1,5

Tableau N° 4 : Positions Géographiques et distances entre villages et Mahina :

N°	Localités	Longitude	Latitude	Distance/Chef lieu de commune En Km
01	Bakroufata	10°43'10"	13°22'17"	45
02	Batingoungou	10°52'05"	13°41'13"	8
03	Bremassou	10°36'11"	13°39'09"	30
04	Diallola	10°51'07"	13°44'11"	Contigu
05	Diatawaly	10°57'01"	13°43'06"	12
06	Diguila	10°39'09"	13°44'00 "	21
07	Diliya – Daloma	10°45'02"	13°33'11"	29
08	Fatia – Samea	10°53'04"	13°37'09"	17
09	Galoukoné	10°39'11"	13°44'15"	19
10	Guini	10°45'01"	13°40'20"	50
11	Kala	10°38'04"	13°22'13"	52
12	Kallé	10°39'04"	13°43'00"	22
13	Keniekenieko	10°45'12"	13°21'15"	17
14	Mahina	10°50'16"	13°45'15"	
15	Mahinading	10°50'09"	13°45'09"	0,5
16	Niakalinsiraya	10°35'02"	13°43'07"	30
17	Oualia – Degueré	10°50'11"	13°40'00 "	12
18	Santakoto	10°46'05"	13°35'02"	20
19	Sekodounga	10°32'01"	13°41'07"	50
20	Sitafoula	10°53'15"	13°47'09"	6
21	Tamarana	10°50'15"	13°22'06"	50
22	Tantoudji	10°54'06"	13°43'07"	6
23	Tinko	10°45'00"	13°30'00 "	35
24	Touba	10°33'04"	13°43'04"	46

### III . ASPECTS PHYSIQUES :

#### 3.1 Superficie :

Le Périmètre d'Urbanisation couvre une superficie de 3946,61 km<sup>2</sup> dont 1880 km<sup>2</sup> pour la commune de Bafoulabé et 2066,61 km<sup>2</sup> pour celle de Mahina.

#### 3.2 Sol et relief :

Les sols sont sablonneux, argileux, argilo-limoneux, argilo-sableux, latéritiques et hydromorphes. On rencontre les sols sableux à l'Ouest, les sols argileux et latéritiques sont localisés sur l'ensemble du périmètre d'urbanisation. Les sols argilo-limoneux se retrouvent principalement dans les dépressions à Kankou, Ouassala, Kalé et Selinkegny. Les sols hydromorphes se situent dans les endroits marécageux.

Le relief est constitué d'un ensemble de dépressions suivant le lit des deux (2) affluents du fleuve Sénégal. Les collines sont des affaissements du mont Mandingue se caractérisant par des blocs tabulaires et des échelonnements de très faibles altitudes.

Le Périmètre d'Urbanisation se situe dans les bassins du fleuve Sénégal et de ses deux (2) affluents le Bafing et le Bakoye. Cette zone agro-écologique présente une configuration accidentée, constituée de surfaces planes, de cuvettes, de collines et de montagnes.

Le relief est dominé par de bandes de massifs rocheux occupant la partie Nord-Est allant de Selinkegny à Kontéia, Kallé, Kala et Diamou. En bas de ces massifs rocheux se trouvent des plateaux et des plaines. Il existe également de nombreuses rigoles et ravins. Une chaîne de colline ceinture le bassin du ketioun dans le fansané.

### 3.3 Climat :

Le Périmètre d'Urbanisation se situe dans la zone bioclimatique du Sud soudanien, localisé entre les 900 mm au Nord et 1200 mm au Sud.

Il est de type soudano-sahélien caractérisé par une alternance entre deux (2) saisons :

- une saison sèche répartie entre une période froide de novembre à février et une période chaude allant de février à mai. La température maximale à l'ombre est de 41°C en moyenne ;
- une saison pluvieuse s'étendant de juin à octobre.

### 3.4 Pluviométrie :

Durant les cinq (5) dernières années, la saison hivernale s'est caractérisée par une pluviométrie déficitaire. La pluviométrie moyenne varie de 600 à 900 mm. L'année 1999 a cependant enregistré une pluviométrie exceptionnelle de 1054,2 mm.

Les statistiques pour les quatre (4) dernières années sont les suivantes :

**Tableau N° 5 : Récapitulatif de la pluviométrie des quatre (4) dernières années : de 1998 à 2001**

Stations	1998		1999		2000		2001	
	H/mm	Nb de J	H/mm	Nb de J	H/mm	Nb de mm	H/mm	Nb de J
Bafoulabé	722,5	65	1063	49	546,8	33	522,9	61
Mahina	692,6	58	1045,4	87	700,9	63	700,3	61
Périmètre d'urbanisation	707,55	62	1954,2	68	623,9	48	611,6	61

**Source SLACAER - Mahina H = hauteur de pluies - J = jours**

La moyenne annuelle de la pluviométrie dans le périmètre d'urbanisation est de 749,3 mm répartis sur 60 jours.

### 3.5 Vents :

On rencontre deux (2) types de vents: l'harmattan, la mousson.

- l'harmattan : vent chaud et sec soufflant du Nord au Sud du mois de Décembre au mois de Mai;
- la mousson : vent chaud et humide soufflant d'Est en Ouest du mois de Juin au mois de Novembre ;

La direction dominante des vents est le sens Est-Ouest.

### 3.6 Hydrologie :

Les fleuves Bafing et Bakoye se rencontrent à Bafoulabé pour former le fleuve Sénégal. Des mares et des marigots à régime temporaire coexistent. Les plus importants sont :

- le marigot kankou,
- le marigot de Saméa,
- le marigot Ketioun ;
- le marigot de Boutantan ;
- le marigot de Tamarana ;
- le marigot de M'koumpa ;
- la mare de Diadiefara ;
- la mare de Mahinafara ;
- la mare de Faroto.

### 3.7 Flore :

Le terroir du Périmètre est constitué par une savane arborée au Sud, arbustive vers le Nord, à hautes herbes dans les bas fonds et de taille moyenne dans les plateaux sableux.

Les espèces ligneuses rencontrées sont multiples et variées :

- *terminalia* SP (wolo) ;
- *guiera senegalensis* (koundié) ;
- *combretum micratum* (ngolobè) ;
- *pterocarpus erinacens* (vene) ;
- *borassus cediopum* (ronier) ;
- *bombax castatum* (kapokier) ;
- *andersonia digitata* (baobab) ;
- *zizyphus mauritiana* (jujubier) ;
- *dalbergia melanoxylon* (kofè) ;
- *vitellaria paradoxa* (karité) ;
- *cordia pinata* (dougura) ;
- *prosopis africana* (guelé) ;
- *anogeisus lei corpus* (ngalama) ;
- *acacia alba* (balazan) ;
- *parkia biglobosa* (neré) ;
- *tamarindus indica* (tamarinier) ;
- *oxytanthera abyssinica* (bambou) ;
- *khaya senegalensis* etc...

Le domaine forestier est constitué de zone classée ou en cours de classement. Les forêts de saméa kô (12000 ha) et fansané (10000 ha) ont fait l'objet d'un avant projet de classement.

La forêt classée de Dioubeba qui bénéficie d'un plan d'aménagement s'étend sur 20.000 ha. Elle est à cheval entre les communes de Mahina et Oualia. Les villages limitrophes sont : Kallé, Bremassou, Niakalinsiraya, Dioubeba, Balandougou, Karambuya et hameaux. La forêt fournie aux populations du bois de chauffe, du bois pour les œuvres d'art et de services en plus des produits servant dans la médecine traditionnelle.

### 3.8 Faune :

Les espèces dominantes sont : les chacals (*canis aureus*), les singes (*erythrocebus pata*), les babouins (*papio Anubis*), les phacochères (*phacochoerus aethiopicus*), les hyènes (*crocuta crocuta*). On y rencontre également les hippopotames, les porcs-épics, les varans, les pintades etc...

#### IV. ASPECTS DEMOGRAPHIQUES :

##### 4.1 Population :

Au recensement général de la population et de l'habitat d'Avril 1988, la population de la commune de Bafoulabé s'élevait à 15.373 habitants et celle de Mahina à 18.513 habitants.

Globalement le Périmètre d'Urbanisation qui s'étend sur une superficie de 3946,61 km<sup>2</sup> compte une population de 33.886 habitants soit une densité de 9 habitants au Km<sup>2</sup>.

##### 4.1.1 Caractéristiques de la population :

La répartition par sexe de la population donne 51% pour les femmes soit 17.442 habitants et 49% pour les hommes soit 16.757 habitants.

La répartition de la population par tranche d'âge est la suivante :

- 0 à 20 ans : 59,31% de la population ;
- 20 à 59 ans : 34,57% de la population ;
- 60 ans et Plus : 6,12% de la population.

**Tableau N° 6 : Répartition de la population par tranche d'âge**

0 à 20 ans	20 à 59 ans	60 ans et plus
20.284	11.823	2092

Source DNSI/RGPM Kayes 1998.

Les principales ethnies sont : les Malinkés, les Khassonkés, les Peulhs, les Soninkés et les Diawambés. Avec la construction du barrage de Manantaly, d'autres ethnies affluèrent : Bozo, Somono, Bambara, Sonrhai etc...

Les religions pratiquées sont l'islam, le christianisme et l'animisme. Les musulmans sont largement majoritaires.

**Tableau N° 7 : Répartition de la population dans la commune de Bafoulabé**  
Recensement de 1998

N°	Localités	Hommes	Femmes	Total
01	Babaroto	69	72	141
02	Bafoulabé	1340	1396	2736
03	Bakoye	200	209	409
04	Darsalam	140	146	286
05	Damba-Dioubé	91	95	186
06	Diyabougou	79	83	162
07	Dipary	166	174	340
08	Dibatoumania	225	234	459
09	Dounan	111	116	227
10	Dramétou	266	277	543
11	Farako	93	98	191
12	Gangantan	400	417	817
13	Gangonter	490	511	1001
14	Khasso-Damba	80	85	165
15	Karaga	178	187	365
16	Karamokobougou	199	207	406
17	Kolinguemou	417	435	852
18	Lakafia	148	154	302
19	Madibaya	225	236	461
20	Namballaya	103	108	211
21	Quassala	459	478	937
22	Segala	152	159	311
23	Sékoto	244	254	498
24	Sélinkegny	919	957	1876
25	Sitacounady	30	32	62
26	Soriya	226	236	462
27	Talary	210	219	429
28	Tambaladounga	81	86	167
29	Tintila	181	190	371
	<b>TOTAL</b>	<b>7522</b>	<b>7851</b>	<b>15.373</b>

**Tableau N° 8 : Répartition de la population dans la commune de Mahina**  
Recensement de 1998

N°	Localités	Hommes	Femmes	Total
01	Bakroufata	302	315	617
02	Batingoungou	114	119	233
03	Bremassou	218	228	446
04	Diallola	853	889	1742
05	Diatawaly	298	310	608
06	Diguila	137	143	280
07	Diliya – Daloma	153	161	314
08	Fatia – Samea	105	110	215
09	Galoukoné	126	132	258
10	Guini	176	185	361
11	Kala	154	162	316
12	Kallé	235	245	480
13	Keniekenieko	314	328	642
14	Mahina	2835	2952	5787
15	Mahinading	741	772	1513
16	Niakalinsiraya	409	427	836
17	Oualia – Degueré	174	181	355
18	Santakoto	318	331	649
19	Sekodounga	401	419	820
20	Sitafoula	165	173	338
21	Tamarana	115	121	236
22	Tantoudji	238	249	487
23	Tinko	149	155	304
24	Touba	331	345	676
	<b>TOTAL</b>	<b>9061</b>	<b>9452</b>	<b>18.513</b>

**Tableau N° 9 : Répartition de la population dans le périmètre d'urbanisation**

N°	Désignation	Hommes	Femmes	Total
01	Périmètre d'urbanisation	16.583	17.303	33.886
02	Pourcentage	49	51	100

**Tableau N°10 : Données socio-démographiques**

Désignation	Population	Nb Concessions	Nb Ménages	Personne/ Ménage	Ménage/ Concessions
Périmètre d'urbanisation	33.886	3143	5580	6	2

Source : Recensement général de la population et de l'habitat (Avril 1998)

## 4.2 Mouvement de la population

### 4.2.1 Mouvement naturel de la population :

Le taux d'accroissement naturel de la population est de 1,9%. Ce taux a été appliqué aux données du recensement pour déterminer l'évolution de la population à l'horizon 2022.

(Voir tableau N° 11 ci-joint)

**Tableau N° 11 : Evolution démographique de la commune de Bafoulabé**

N°	Localités	POP 98	POP 2002	POP 2012	POP 2022
01	Babaroto	141	152	181	215
02	Bafoulabé	2736	2944	3503	4169
03	Bakoye	409	440	524	623
04	Darsalam	286	308	366	436
05	Damba-Dioubé	186	200	238	283
06	Diyabougou	162	174	207	247
07	Dipary	340	366	435	518
08	Dibatoumania	459	494	588	699
09	Dounan	227	244	291	346
10	Dramétou	543	584	695	827
11	Farako	191	206	245	291
12	Gangantan	817	879	1046	1245
13	Gangontery	1001	1077	1282	1525
14	Khasso-Damba	165	178	211	251
15	Karaga	365	393	467	556
16	Karamokobougou	406	437	520	619
17	Kolinguemou	852	917	1091	1298
18	Lakafia	302	325	387	460
19	Madibaya	461	496	590	702
20	Namballaya	211	227	270	322
21	Ouassala	937	1008	1200	1428
22	Segala	311	335	398	474
23	Sékoto	498	536	638	759
24	Sélinkegny	1876	2019	2402	2859
25	Sitacounady	62	67	79	94
26	Soriya	462	497	592	704
27	Talary	429	462	549	654
28	Tambaladounga	167	180	214	254
29	Tintila	371	399	475	565
	<b>TOTAL</b>	<b>15.373</b>	<b>16.541</b>	<b>19.684</b>	<b>23.424</b>

Source : Recensement général de la population et de l'habitat (Avril 1998)

Tableau N° 12 : Evolution démographique de la commune de Mahina

N°	Localités	POP 98	POP 2002	POP 2012	POP 2022
01	Bakroufata	617	664	790	940
02	Batingoungou	233	251	298	355
03	Bremassou	446	480	571	680
04	Diallola	1742	1874	2231	2654
05	Diatawaly	608	654	779	926
06	Diguila	280	301	359	427
07	Diliya – Daloma	314	338	402	478
08	Fatia – Samea	215	231	275	328
09	Galoukoné	258	278	330	393
10	Guini	361	388	462	550
11	Kala	316	340	405	481
12	Kallé	480	516	615	731
13	Keniekenieko	642	691	822	978
14	Mahina	5787	6227	7410	8818
15	Mahinading	1513	1628	1937	2305
16	Niakalinsiraya	836	900	1070	1274
17	Oualia – Degueré	355	382	455	541
18	Santakoto	649	698	831	989
19	Sekodounga	820	882	1050	1249
20	Sitafoula	338	364	434	517
21	Tamarana	236	254	302	360
22	Tantoudji	487	524	624	742
23	Tinko	304	327	389	463
24	Touba	676	727	866	1030
	<b>TOTAL</b>	<b>18.513</b>	<b>19.920</b>	<b>23.706</b>	<b>28.211</b>

Source : Recensement général de la population et de l'habitat (Avril 1998)

#### 4.2.2 Mouvements migratoires :

L'exode est très développé dans le Nord du Périmètre d'Urbanisation (Soninkés et Khassonkés). Ces ethnies émigrent généralement vers l'Europe et les Amériques. Ces mouvements commencent à intéresser le centre et le Sud.

La construction du barrage de Manantaly il y a une dizaine d'années a provoqué un afflux considérable de populations vers la ville de Mahina. Les mouvements de transhumance en provenance de Nioro, de Yélimané et de la Mauritanie voisine, arrivent sur le territoire du Périmètre d'Urbanisation. Les transhumants y passent une bonne partie de l'année (6 à 8 mois).

Une autre forme d'exode concerne le départ des jeunes vers les zones aurifères : Sadiola, Yatela et Kenieba. Enfin les ouvriers saisonniers (navétants) constituent une main d'œuvre importante pour les deux (2) localités.

## V. ECONOMIE DU PERIMETRE D'URBANISATION :

L'économie se subdivise en trois (3) grands secteurs :

### 5.1 Secteur primaire :

C'est le secteur prédominant de l'économie. Les principales activités sont : l'agriculture, l'élevage, la cueillette, la pêche, le maraîchage etc...

#### 5.1.1 Agriculture :

Les principales cultures pratiquées sont les suivantes :

- cultures vivrières : sorgho, mil, riz, maïs, fonio ;
- cultures de rente : arachide, coton ;
- cultures secondaires : maraîchage (manioc, oignons, tomate, aubergine, pomme de terre, légumes, feuilles etc...) ;
- cultures fruitières : arboriculture (mangue, papaye, citron, goyave, orange, mandarine etc...).

Les différents intervenants dans le secteur agricole sont :

- le SLACAER ;
- la CMDT ;
- le PDIAM (Projet de Développement Intégré en Aval du barrage de Manantaly).

Les statistiques concernant le secteur sont les suivantes :

a – Commune de Bafoulabé

Tableau N° 13 : Résultats de la campagne agricole 2001

N°	Cultures	Superficie/Ha	Production en tonne	Rendement Kg/ha
01	<b>Cultures vivrières</b>			
	Mil	200	140	700
	Sorgho	3750	3000	800
	Maïs	1000	1200	1200
	Riz	150	142	950
	Fonio	60	30	500
	Niébé Associé	45	90	200
02	<b>Cultures de rente</b>			
Arachide	2000	1700	850	
03	<b>Arboriculture fruitière</b>			
	Manguiers	43	86	2000
	Orangers	5,5	66	12000
	Citronniers	5,25	26	4900
	Bananiers	32	640	2000
	Papayers	10	17	1700
	Goyaviers	13,25	13,25	1000
04	<b>Maraîchage : légumes et fruits</b>			
	Tomate	8	1200	15000
	Aubergine	1	25	25000
	Piment	0,5	3	6000
	Gombo	4	24	6000
	Concombre	2	26	13000
	Pastèque	2	12	6000
	Melon	0,5	2,5	5000
05	<b>Maraîchage : légumes feuilles</b>			
	Niébé	2	24	11000
	Laitue	5	70	14000
	Choux	2	50	25000
06	<b>Maraîchage : légumes racines</b>			
	Carottes	0,25	7,5	15000
	Oignons	2	50	25000
	Echalottes	10	200	20000
	Pomme de terre	0,5	10	20000
	Patate douce	5	200	40000
	Manioc	25	875	35000

Source : SLACAER Mahina

NB : les statistiques sur le coton n'étaient pas disponibles.

Le maraîchage se pratique tout le long des deux (2) affluents du fleuve Sénégal et à Kamakolé (périmètre aménagé par Monsieur Amara Danfaga sur la route de Mahina).

b – Commune de Mahina

Tableau N° 14 : Résultats de la campagne agricole 2001

N°	Cultures	Superficie/Ha	Production en tonne	Rendement Kg/ha
01	<b>Cultures vivrières</b>			
	Mil	180	164	800
	Sorgho	2830	2547	900
	Maïs	1770	2655	1500
	Riz	150	240	1500
	Fonio	150	75	500
	Niebé Associé	30	12	400
02	<b>Cultures de rente</b>			
Arachide	2100	2100	1000	
03	<b>Arboriculture fruitière</b>			
	Manguiers	203	406	20000
	Orangers	3	15	5000
	Citronniers	15	75	5000
	Bananiers	18	360	20000
	Papayers	25	42,5	1700
	Goyaviers	30	30	1000
04	<b>Maraîchage : légumes et fruits</b>			
	Tomate	5	75	15000
	Aubergine	1	25	25000
	Piment	1	6	6000
	Gombo	3	18	6000
	Concombre	5	65	13000
	Melon	5	70	14000
05	<b>Maraîchage : légumes feuilles</b>			
	Niebé	6	72	12000
	Laitue	7	98	14000
	Choux	2	50	25000
06	<b>Maraîchage : légumes racines</b>			
	Carottes	0,25	3250	13000
	Oignons	1	25	25000
	Echalottes	20	40	20000
	Patate douce	10	400	40000
	Manioc	75	2625	35000

Source : SLACAER Mahina

Le maraîchage se pratique tout le long des deux (2) affluents du fleuve Sénégal ;

### 5.1.2 Exploitations forestières :

#### ➤ Activités de cueillette et de ramassage :

Les produits concernés procurent des revenus substantiels aux femmes qui sont les principales pratiquantes de cette activité.

Les produits sont :

- les noix de karité ;
- les gousses de néré ;
- le pain de singe etc...

➤ **Ressources forestières :**

Les produits forestiers exploités dans le périmètre d'urbanisation sont :

- le bois d'énergie : charbon de bois, bois de chauffe ;
- le bois de service : perche, perchettes, golettes, piquets ;
- autres produits : feuilles de ronier, capta, nervures, éponges etc...

Les résultats des enquêtes menées lors de l'élaboration du plan d'aménagement de la forêt classée de Dioubéba a fourni les statistiques suivantes :

□ **Bloc de Kallé :**

❖ **Bremassou :**

➤ **Autoconsommation :**

- ✓ Bois de chauffe : 562,5 stères ;
- ✓ Bois de service : 666 pièces.

➤ **Exploitation pour la vente :**

- ✓ Bois de chauffe : 2580 stères ;
- ✓ Bois de service : 2764 pièces

❖ **Kallé :**

➤ **Autoconsommation :**

- ✓ Bois de chauffe : 568,5 stères ;
- ✓ Bois de service : 674 pièces.

➤ **Exploitation pour la vente :**

- ✓ Bois de chauffe : 2040 stères ;
- ✓ Bois de service : 2896 pièces

❖ **Niakalinsiraya**

➤ **Autoconsommation :**

- ✓ Bois de chauffe : 880,5 stères ;
- ✓ Bois de service : 1043 pièces.

➤ **Exploitation pour la vente :**

- ✓ Bois de service : 2896 pièces.

### 5.1.3 Apiculture :

Elle est pratiquée de façon artisanale. Aucune statistique n'est disponible sur l'apiculture. Présentement le corps de la paix assure l'encadrement des apiculteurs

### 5.1.4 Elevage :

L'élevage constitue la deuxième activité économique des populations après l'agriculture. Les principales races et espèces élevées sont : les taussins ou n'dama, les mérés et quelques zébus.

Pour les ovins les espèces dominantes sont le mouton « malinké », le mouton « peulh », le mouton « maure ». Quant aux caprins, la chèvre du Sud et la chèvre du Sahel sont les plus nombreuses.

**Tableau N° 15 : Cheptel du périmètre**

Localités	Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Equins	Volailles
Bafoulabé	9717	6897	5829	563	150	47500
Mahina	10380	16867	14700	1200	2	34300

Source : SLRC Bafoulabé

Il faut signaler l'importance du cheptel transhumant qui séjourne sur le terroir du périmètre de Novembre à Juillet. Ce cheptel est estimé à :

- 5000 Bovins ;
- 20000 ovins ;
- 8000 caprins ;
- 700 asins ;
- 100 equins.

#### ➤ Production Avicole :

Il existe l'aviculture moderne et l'aviculture traditionnelle. Aucune statistique n'est cependant disponible sur l'aviculture traditionnelle.

L'aviculture moderne encadrée par le PDAM produit en moyenne 9600 œufs par mois soit 96000 œufs par an sur une période de dix (10) mois.

L'effectif des volailles est d'environ 20000 poules, 3000 pintades, 200 canards, et 100 dindons.

#### ➤ Production laitière :

La production laitière est estimée à 4568 litres pour Bafoulabé et 96180 litres pour Mahina.

➤ **Production de viande :**

Les données sur l'abattage en 2001 sont consignées dans le tableau ci-après :

**Tableau N° 16 : Abattages contrôlés en 2001**

N°	Localités	Espèces abattues					
		Bovins		Ovins		Caprins	
		Nbre	Poids en kg	Nbre	Poids en kg	Nbre	Poids en kg
1	Bafoulabé	49	5030	154	2105	204	3068
2	Mahina	944	113505	993	14260	2779	36686
<b>Total</b>		<b>993</b>	<b>118535</b>	<b>1147</b>	<b>16365</b>	<b>2983</b>	<b>39686</b>

Source : SLACAER Bafoulabé

**5.1.5 Pêche :**

Elle est pratiquée de façon artisanale dans les fleuves et mares. Les pirogues, les lignes et les filets constituent le matériel de pêche. Il n'existe aucune statistique sur les quantités de poissons pêchées. Les espèces pêchées sont généralement le « mbama » et le « samou ».

**5.1.6 Chasse :**

Elle concerne essentiellement les hippopotames et la volaille sauvage.

**Apport du secteur primaire dans le développement des deux (2) communes :**

L'économie des deux (2) communes est basée essentiellement sur l'agriculture et l'élevage qui emploient 98% de la population active.

Les revenus monétaires sont assurés principalement par les cultures de rente (l'arachide et le coton) et les cultures maraîchères.

L'élevage et ses sous produits (cuirs, peaux et divers) procurent des revenus substantiels aux populations.

Les produits forestiers que sont le bois de chauffe constituent la principale source d'énergie domestique. La forêt contribue grandement à l'amélioration du cadre de vie car elle permet de lutter contre la pollution atmosphérique et l'érosion des sols. Elle apporte également des revenus aux ménages.

**5.2 Secteur secondaire :**

Beaucoup de potentialités existent dans le secteur secondaire même si elles ne sont pas bien exploitées. La carrière de marbre de Selinkegny qui avait accueilli une société d'exploitation il y a quelques années n'est plus exploitée que traditionnellement. Celle de Gangontery n'est guère mieux lotie. La société de traitement de chaux de Madibaya est encore à l'état de projet.

Le Périmètre d'Urbanisation dispose d'un réseau d'eau potable à Mahina. Malgré la proximité du barrage de Manantaly, le Périmètre ne bénéficie pas encore de l'électricité, ce qui reste le principal handicap à son développement socio-économique. En outre l'exploitation des ressources minières, au stade actuel, a peu d'impact sur le développement du Périmètre d'Urbanisation.

L'adduction d'eau de la ville de Mahina a contribué à une amélioration sensible de la santé des populations en même temps elle a permis la création de nombreux emplois.

### 5.2.1 Artisanat :

L'artisanat se pratique au sein des associations et groupements. Les artisans sont regroupés au sein de la chambre locale des métiers qui comprend :

- Les boulangers traditionnels : dix (10) boulangeries à Bafoulabé et vingt cinq (25) boulangeries à Mahina ;
- les forgerons ;
- les menuisiers métalliques et de bois ;
- les soudeurs ;
- les maçons ;
- les cordonniers ;
- les vanniers ;
- les peintres ;
- les potiers ;
- les teinturières.

La liste ci-dessus indique que les trois (3) types d'artisanat existent dans la zone :

- **Artisanat de service** : garagistes, soudeurs etc.... ;
- **Artisanat de production** : boulangers, menuisiers, maçons, forgerons, cordonniers etc... ;
- **Artisanat d'art** : peintres, potiers, vanniers etc....

Les principaux produits artisanaux sont : les nattes, les vannes, les paniers, les canaris, les pots, les dabas et les houes.

L'essentiel des produits artisanaux est consommé localement.

### 5.3 Secteur tertiaire :

#### 5.3.1 Commerce :

Le commerce est très peu développé sur le territoire du Périmètre d'Urbanisation. Il est surtout pratiqué par les semi-grossistes et les détaillants qui exercent cette activité en partie dans l'informel et en partie de façon officielle. Ce commerce porte en général sur les produits de premières nécessités : sucre, huile, riz, lait, arachide etc...

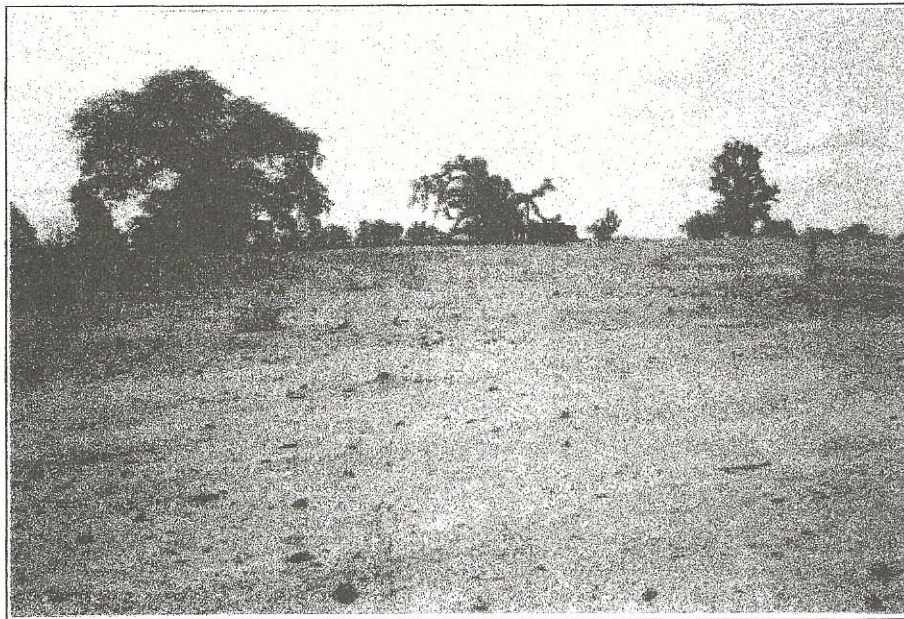
Dans la commune de Mahina les centres d'échanges sont la foire de Mahina et la foire de Bakroufata. La foire de Mahina se tient tous les Lundi et celle de Bakroufata tous les Dimanche.

Les échanges concernent principalement l'arachide, la volaille, les produits forestiers etc....

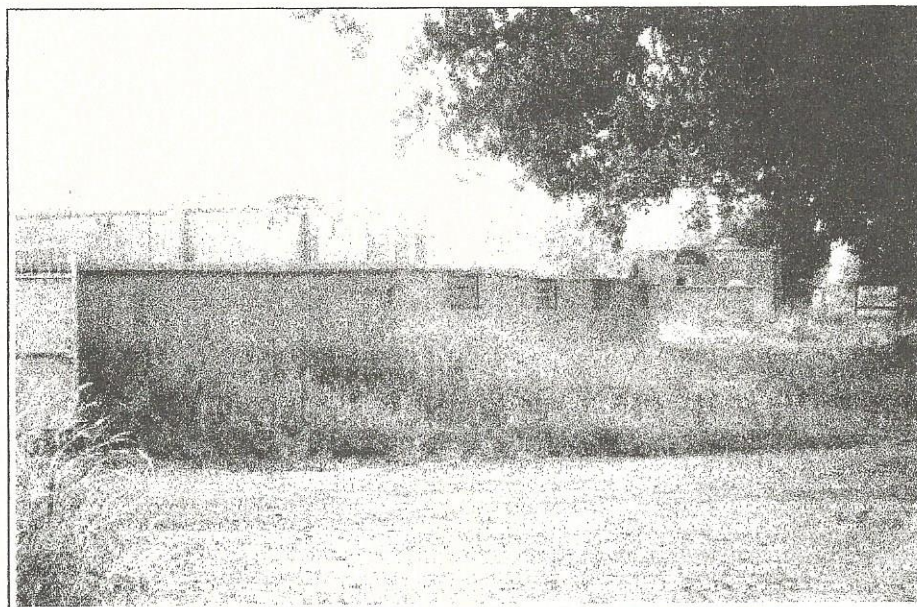
Dans la commune de Bafoulabé le seul centre d'échanges est le marché de Bafoulabé. Les échanges s'effectuent pendant la période de récolte. Ils portent sur la vente des excédents agricoles et l'achat de certains produits de premières nécessités.

#### 5.3.2 Tourisme :

Les potentialités touristiques sont nombreuses mais sont peu exploitées. Le long des rails se pratique le tourisme d'étape ayant pour pôles l'axe Kita – Mahina – Kayes. Le tourisme d'excursion est presque inexistant dans le cercle de Bafoulabé.



**Babaroto : Ruine école des otages**



**Centre de santé de référence**

Les principaux sites touristiques sont :

- ✓ Le confluent de Babaroto :

Lieu où était localisé le camp d'exécution des colons et l'école des fils de chefs. Il fut également l'autre de « Mali – Sadio » l'hippopotame fétiche chanté et glorifié dans toute la sous – région. Les Malinkés de Babaroto y pratiquaient également leur rite traditionnel (Béléni) ;

- ✓ La tombe du neveu d'El hadji Oumar TALL à Diouloukou (Ganganta) ;
- ✓ Le Rocher entre Sama et Sabouciré (la jeune Mariée et sa Délégation transformées en Rocher suite à la souillure de sa tenue Blanche) ;
- ✓ Tondi – tondi : les chutes de Kallé ;
- ✓ La grotte et la mosquée de Diatawaly ;
- ✓ Toumbifara, derrière Babaroto ;
- ✓ Bambara : fief des khassonkés en première région.

**Nb :** Sama est dans la Commune de TOMORA et Sabouciré à KONTELA

La mise en valeur des différents sites et l'aménagement des infrastructures d'accueil et routières sont indispensables pour le développement du tourisme sur le territoire du périmètre d'urbanisation.

### 5.3.3 Administration – ONG :

L'administration intervient en appui conseil aux collectivités.

Les projets et ONG qui opèrent dans la zone sont :

- AIDeB : Appui aux Initiatives de Développement de Bafoulabé ;
- Mission protestante ;
- PDIAM : Projet de Développement Rural Intégré en Aval de Manantaly ;
- PASIE : Programme d'Atténuation et de Suivi des Impacts sur l'Environnement (programme OMVS) ;
- Bleu soleil ;
- ACET Mali : Appui Conseil aux Enfants et Femmes du Mali ;
- GRAAP : Groupe de Recherche et d'Appui à l'Auto - promotion des Populations ;
- Guamina.

Ces projets de Développement et ONG contribuent au développement socio-économique du territoire du Périmètre. Leurs actions portent sur l'encadrement du monde rural, la réalisation de banques de céréales, le micro-crédit, l'éducation, la santé et les actions sociales.

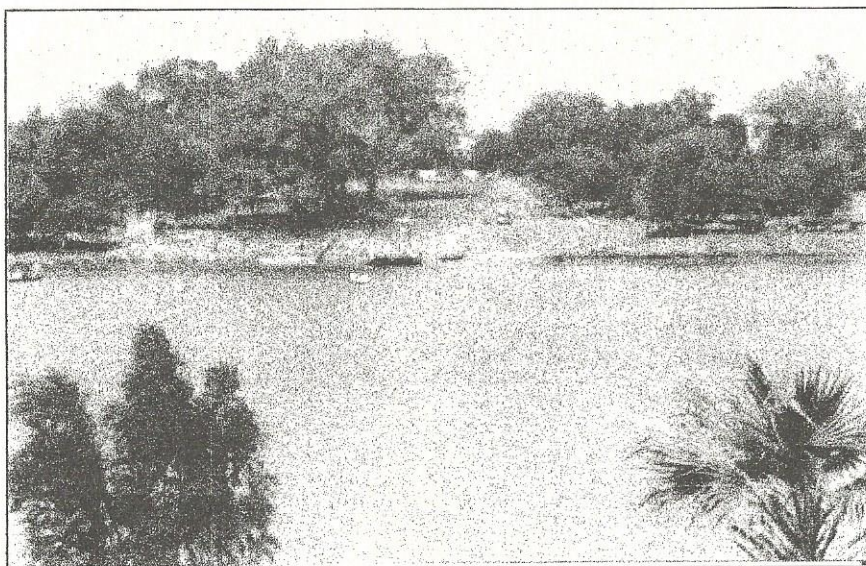
### 5.3.4 Coopération décentralisée :

La coopération décentralisée a permis d'établir un réseau de partenariat entre les collectivités décentralisées maliennes et celles d'autres pays. Ce partenariat leur a permis d'engager ensemble un processus de co-développement. Ainsi quatre (4) jumelages ont vu le jour sur le territoire du périmètre d'urbanisation :

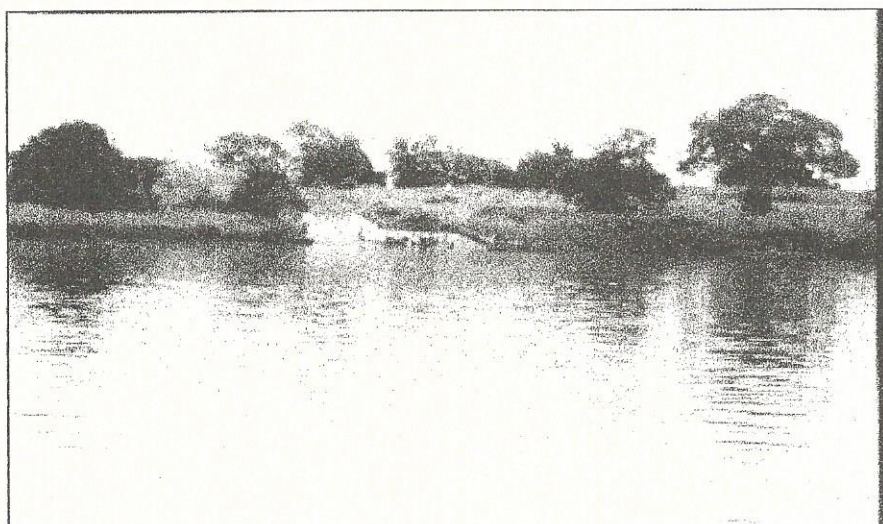
- Coopération Bafoulabé – Lequin (France) ;
- Coopération Mahina – Lambersart (France) ;
- Coopération Selinkegny – Roncq (France) ;
- Coopération Ouassala – Lezennes (France).

Cette coopération est multiforme et concerne tous les secteurs d'activités :

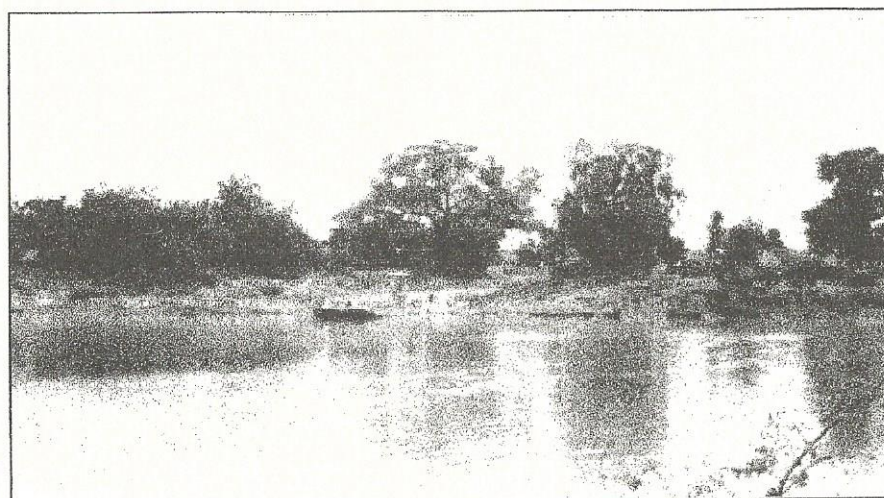
- l'aménagement de mares ;
- la construction d'écoles et de bureaux ;
- l'appui logistique et matériel ;
- l'encadrement technique ;
- l'appui pour l'amélioration de la santé des populations.



**QUAI DE TINTILA**



**QUAI DE BABAROTO**



**QUAI DE BAFOLABE**

### 5.3.5 Institutions financières :

Il n'existe sur place aucune structure de banque classique. La Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) joue un rôle d'intermédiaire entre les paysans et la Banque Nationale de Développement Agricole du Mali (BNDA). Il existe aussi deux (2) caisses associatives importantes sur le territoire du Périmètre pour le financement des activités féminines et agricoles :

- la caisse rurale d'épargne et de crédit (Buntunjo) financée par AIDeB ;
- la caisse villageoise d'épargne et de crédit autogéré (CVECA).

D'autres petites caisses gérées par les associations féminines existent pour financer les activités génératrices de revenus.

### 5.3.6 Transport :

Il existe quatre (4) types de transport sur le territoire du Périmètre d'Urbanisation :

#### ➤ Transport routier :

Il relève administrativement de la subdivision de l'ONT de Kita. Les activités sont gérées par le Syndicat et la Coopérative des Transports Routiers (CTR). Le transport routier assure le déplacement des personnes et des biens à l'intérieur et en dehors du territoire du Périmètre d'Urbanisation.

Tableau N° 17 : Parc Auto

N°	Localités	Gros Porteurs	Petits Porteurs
01	Bafoulabé	2	8
02	Mahina	15	24
	TOTAL	17	32

Les principales foires fréquentées par les populations sont :

- Mahina : Lundi ;
- Oussoubidiagna : Lundi ;
- Bamafélé : Mercredi ;
- Diokelen : Jeudi (sur la route de Manantaly) ;
- Sollo : Vendredi ;
- Berthé counda : Samedi ;
- Bakroufata : Dimanche.

Les échanges dans les foires portent sur les produits suivants : l'arachide, la volaille, les petits ruminants et les produits forestiers (bois).

#### ➤ Transport ferroviaire :

Il concerne la ville de Mahina et relève essentiellement de la Régie des Chemins de Fer du Mali (RCFM). La gestion des activités est assurée par :

- le chef de gare pour la gare ;
- le chef District pour les voies et bâtiments ;
- le chef Dépôt pour les services matériels.

Les travailleurs syndiqués sont répartis entre deux (2) syndicats : CSTM et UNTM.  
Les trains qui assurent les liaisons intercommunales, régionale, nationale et internationale transportent les passagers et les marchandises.

La fréquence des trains sur le circuit est le suivant :

- Deux (2) trains voyageurs et deux (2) trains marchandises assurent quotidiennement le trafic Bamako-Kayes-Bamako ;
- Les vendredi et dimanche deux (2) trains voyageurs et un train marchandises prennent en même temps le départ à Bamako et à Kayes ;
- Le train de banlieue Mahina-Kayes-Mahina dénommé « Mali Sadio » est en service tous les jours.

Les marchandises débarquées à la gare de Mahina sont constituées de produits alimentaires (sucre, lait, farine, mil, riz), de matériaux de construction (ciment, fer, bois, chaux), de carburant (pétrole, essence, gasoil) et du matériel pour la centrale électrique de Manantaly.

Les marchandises embarquées sont : arachide, manioc, poisson, volaille ; bois d'œuvre et de service etc...

Le nombre moyen de passagers quittant Mahina quotidiennement est de 59 personnes, tandis que ceux débarquant est de 70 personnes.

De façon générale le réseau de chemin de fer a contribué largement à l'essor de la ville de Mahina.

#### ➤ **Transport fluvial :**

Le transport fluvial est assuré par les pirogues et le bac. Il facilite les échanges entre les villages du Périmètre d'Urbanisation et le chef lieu de commune (Bafoulabé). Il reste primordial pour la commune de Bafoulabé qui compte plus de vingt (20) villages situés sur la rive opposée par rapport à la ville de Bafoulabé. Une pirogue est affectée au transport des élèves de Babaroto vers le groupe scolaire et le lycée. La traversée par pirogue coûte entre 50 et 100 fcfa par personne suivant les saisons.

Pour le bac géré par le conseil de cercle, la traversée coûte 2500 fcfa pour les véhicules légers et 5000 fcfa pour les poids lourds.

#### ➤ **Transport aérien :**

Il concerne essentiellement le trafic des avions taxis affrétés par la mission protestante Norvégienne pour ses propres besoins ou pour l'évacuation de personnes gravement malades et démunies.

### **5.4 Ressources financières :**

Les ressources financières sont de trois (3) types :

#### **5.4.1 Ressources transférées par l'Etat :**

Ces ressources sont constituées par :

- la dotation générale de la décentralisation ;
- les ressources allouées par l'ANICT (Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales).

#### **5.4.2 Ressources fiscales :**

##### ➤ **Impôts et taxes transférés aux communes:**

Ces ressources sont constituées par :

- Les patentes et licences ;
- la TDRL ;
- les taxes sur les armes ;

- les taxes sur les cyclomoteurs ;
- les taxes sur les bicyclettes ;
- les recettes issues des exploitations forestières.

➤ **Taxes instituées par le conseil communal :**

Elles concernent diverses taxes :

- La taxe de sortie des véhicules et impôts sur les biens et les personnes ;
- la taxe sur les charrettes ;
- la taxe sur les établissements de nuit (dancing) ;
- la taxe sur les moulins ;
- la taxe de voirie ;
- la taxe sur les dépôts de boisson et les gargotes ;
- la taxe tirée des autorisations de spectacles et divertissement ;
- la taxe de marché.

➤ **Autres impôts et taxes indirects :**

Ils concernent les ressources tirées de l'établissement de divers documents : actes de naissance, de mariage etc....

**5.4.3 Ressources diverses :**

Ces ressources ont des origines diverses et variées :

- les revenus des services domaniaux : vente de terrain, location de biens domaniaux ;
- les emprunts ;
- les dons et legs ;
- les subventions de partenaires extérieurs ;
- l'autofinancement (25% des recettes de fonctionnement).

Les ressources financières mentionnées ci-dessus constituent les principales recettes budgétaires du Périmètre d'Urbanisation. Elles assurent :

- la couverture des charges liées au fonctionnement des communes : prise en charge du personnel, achat de fournitures et mobiliers etc...;
- la couverture des investissements ;
- l'entretien et la construction des infrastructures.

Le fonctionnement correct des deux (2) communes reste lié à la disponibilité de ces ressources.

## Emissions fiscales pour les communes rurales de Bafoulabé et de Mahina

Tableau N° 18 : Exercice 2002

N°	Désignation des impôts et taxes	Bafoulabé	Mahina
01	TDRL	13.355.800	12.117.400
02	Taxes sur les armes	716.250	696.250
03	Taxes sur le bétail	770.350	690.400
04	Taxes de voirie (Famille)	2.052.000	
05	60% des patentes	154.989	839.058
06	Taxes de voirie (5% de patente)	12.920	69.930
07	11% de taxe synthétique	86.245	505.252
	<b>TOTAL</b>	<b>17.148.554</b>	<b>14.918.290</b>

Source : Centre des impôts de Mahina

### VI. DONNEES DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE 1994:

Après une analyse diagnostique de l'ensemble de la région, le projet de schéma régional d'aménagement a dégagé les atouts et contraintes suivants :

#### ❖ Les atouts :

- Un potentiel important des terres cultivables ;
- Les possibilités de cultures potagères de contre saison ;
- l'existence de cours d'eau : fleuve Sénégal et ses deux (2) affluents (le Bafing et le Bakoye), les marigots et les mares ;
- les potentialités en eau de surface et leurs richesses en population piscicole pouvant faire l'objet d'activités économiques ;
- la présence de ressources minières : marbre, fer, cuivre, aluminium etc... ;
- un potentiel énergétique important : Manantaly 800 Mw/heure/an ;
- des sites touristiques naturels et culturels ;
- une diversité culturelle et d'expérience dans le travail productif, une population jeune dotée d'un sens élevé de l'organisation et du partenariat inter – collectivités ;
- des ressources forestières importantes ;
- l'appartenance au triangle Kayes – Kita – Bafoulabé, accueillant l'essentiel des centres sanitaires et des infrastructures scolaires. Bafoulabé et Mahina constituent des marchés de collecte et de redistribution entre Kayes et Kita. Ce sont des centres d'échanges intermédiaires entre ces (2) localités ;
- les investissements des émigrés dans les infrastructures de développement socio-économique (écoles, centres de santé, centres d'alphabétisation etc...), les associations de développement villageois, les ONG et projets de développement ;
- l'existence de matériaux de construction : gravier ; sable ; marbre etc....

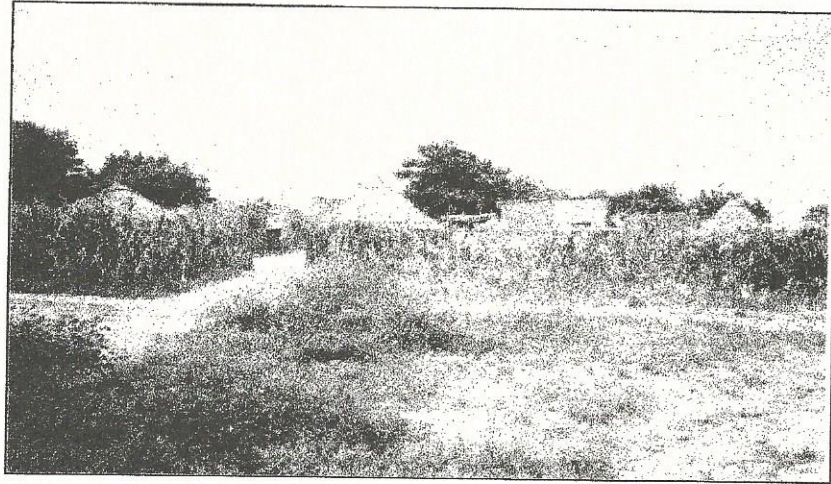
#### ❖ Les contraintes :

- L'enclavement de la zone par manque d'infrastructures routières ;
- Les faibles performances de la voie ferrée ;

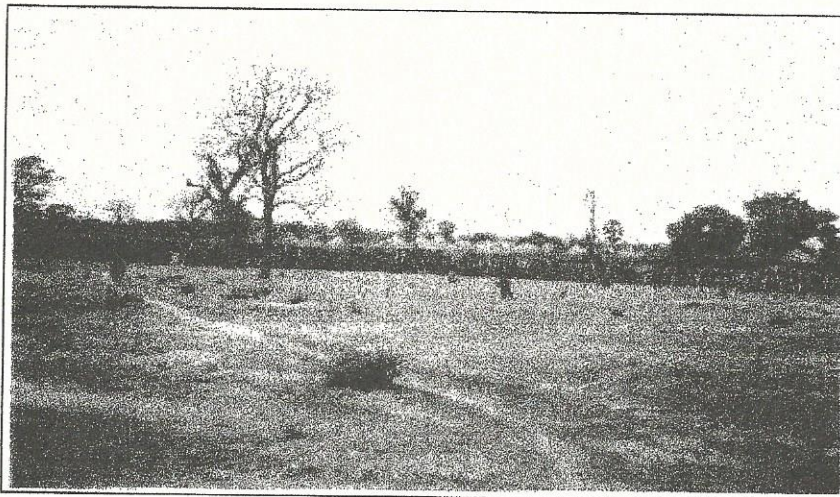
- la faiblesse du réseau de télécommunications, de la poste, des infrastructures d'eau et l'inexistence des infrastructures d'électricité ;
- le manque d'infrastructures de stockage de carburant ;
- le manque de structures bancaires : insuffisance de crédit pour le secteur primaire ;
- la non promotion du secteur touristique ;
- l'exploitation abusive du couvert végétal.

Cette étude diagnostique a fait ressortir les objectifs et les grandes orientations du schéma régional d'aménagement et de développement :

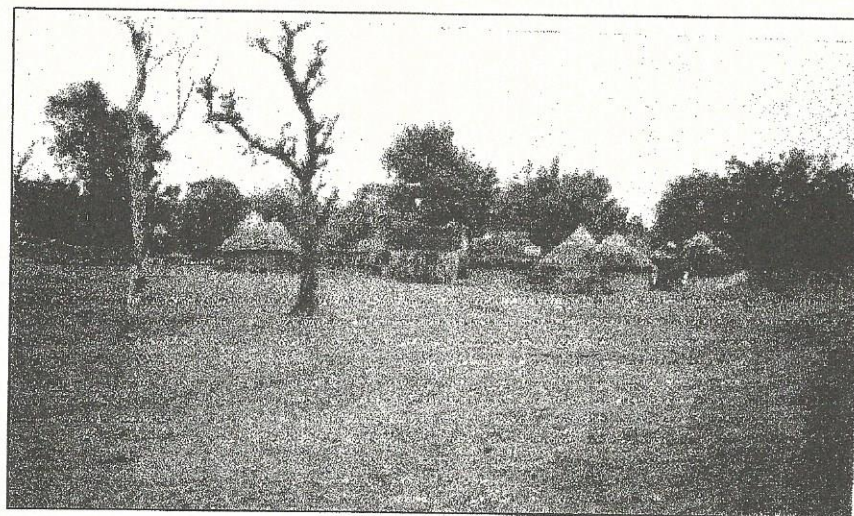
- la conservation des écosystèmes et de la diversité biologique ;
- la lutte contre la désertification et la maîtrise de l'eau ;
- le désenclavement interne et externe de la zone par la création de routes, l'aménagement de pistes et l'amélioration de la voie ferrée ;
- la promotion du secteur primaire avec l'aménagement des plaines et périmètres maraîchers ; le développement de l'élevage et de la pêche. Cette promotion nécessite l'appui des structures financières ;
- la création d'industries agro-alimentaires pour la transformation et la conservation des produits du secteur primaire (laiterie, tomate, oignons, concombre etc...) ;
- la création d'industries de transformation des minéraux dans les zones minières (marbre) ;
- l'aménagement des terroirs villageois pour un développement linéaire du triangle de prospérité Kita – Bafoulabé – Kénieba (Système urbain du Sud) ;
- l'encouragement de l'initiative privée dans les domaines de l'artisanat, du tourisme, du commerce etc...



**Village de Babaroto**



**Village de Santakoto**



**Village de Tamarana**

VII. EQUIPEMENTS DES VILLAGES DU PERIMETRE D'URBANISATION

Tableau N° 19 - BAFOULABE

N°	Villages	Mosquée	Ecole	CSCOM	Forage/PGD	Observations
01	Babaroto (ville)					
02	Bafoulabé (ville)					
03	Bakoye	X				
04	Darsalam	X			X	
05	Damba-Dioubé	x	x		x	1 classe en paille
06	Diyabougou	x				
07	Dipary	X	X			1 classe en paille
08	Dibatoumania	X	x	x	x	Caisse d'épargne
09	Douan	X				
10	Dramétou	X	x		x	3 classes en dur
11	Farako	X				
12	Gangantan	X	X		x	1 salle en paille
13	Gangontery	X	X		x	1 salle en banco
14	Khasso-Damba	X				
15	Karaga	X			X	
16	Karamokobougou	X	X		x	2 salles en banco
17	Kolinguemou	X	X		x	1 salle en paille
18	Lakafia	X				
19	Madibaya	X	X		x	1 salle en paille
20	Namballaya	X			X	
21	Ouassala	X	X	x	x	groupe scolaire
22	Segala	X	X			1 salle en paille
23	Sékoto	X			X	
24	Sélinkegny	X	X	x	x	Groupe scolaire
25	Sitacounady	X				
26	Soriya	X	X		x	3 classes en semi-dur
27	Talary	X	X		x	3 classes en semi-dur
28	Tambaladounga	X	X		x	1 classe en banco
29	Tintila	X				

Tableau N° 20 : MAHINA

N°	Villages	Mosquée	Ecole	Marché heddoum.	Forage PGD	Banque céréales	Medersa
01	Bakroufata	x	x	x	X	X	
02	Batingoungou	x			X		
03	Bremassou	x	x		X		
04	Diallola (Ville)						
05	Diatawaly	x	x		X		
06	Diguila	X					
07	Diliya - Daloma	x	x		X		
08	Fatia - Samea	x			X		
09	Galoukoné	X					
10	Guini	X					
11	Kala	x			X		X
12	Kallé	x	x		x	X	
13	Keniekenieko	x	X				
14	Mahina (ville)						
15	Mahinading (ville)						
16	Niakalinsiraya	x	x		X		
17	Oualia - Degueré	x			X		
18	Santakoto	x			X		
19	Sekodounga	x	x		X		
20	Sitafoula	x	x		X		
21	Tamarana	x			X		
22	Tantoudji	x			X		
23	Tinko	X					
24	Touba	x	x		X		

Tableau N° 21 : BAFOULABE - MAHINA

N0	Désignation	Affectation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Observations
01	Ecole	1° cycle	1999	Banco	Passable	Bakroufata	
02	Ecole	1° cycle	1998	Banco - dur	Passable	Diatawaly	
03	Ecole communautaire	Education	2001	Banco	Passable	Dilia – daloma	
04	Ecole	1° cycle	1995	Banco-dur	Passable	Kallé	
05	Ecole communautaire	Education	2001			Keniekenieko	Pas de classe
06	Ecole	1° cycle	1996	Banco	Passable	Niakelinsiraya	
07	Ecole	1° cycle	1999	Banco	Passable	Sekodounga	
08	Ecole communautaire	Education	2000			Sitafoula	Pas de classe
09	Ecole communautaire	Education	2001			Touba	Pas de classe
10	Ecole	2° cycle	1998	Dur	Bon	Kallé	
11	Medersa	éducation	2000	Banco	Passable	Kala	
12	CED	éducation	87-90	Dur		Batingoungou – Tantoudji	
13	CSCOM	Santé	2000	Dur	Bon	Ouassala	
14	CSCOM	Santé	2002	Dur	Bon	Dibatoumania	
15	CSCOM	Santé	1970	Banc	Bon	Selinkegny	
16	Centre social	Education	1996	Dur	Bon	Selinkegny	
17	Zoo Porc – épics	Conservation nature	2001			Tambaladounga	
18	Parc vaccination	SLRC			Mauvais	Damba-dioubé	
19	Ecole	1° cycle	2001	Paille	Mauvais	Damba-dioubé	
20	Ecole	1° cycle	2001	Paille	Mauvais	Dipary	
21	Ecole	1° cycle	1996			Dibatoumania	
22	Ecole	1° cycle	2000	Paille	Mauvais	Gangantan	
23	Ecole	1° cycle	2000	Banco	Passable	Gangontery	
24	Ecole	1° cycle	2000	Banco	Passable	Karamokobougou	
25	Ecole	1° cycle	2000	Paille	Mauvais	Kolinguemou	
26	Ecole	1° cycle				Ouassala	
27	Ecole	2° cycle				Ouassala	
28	Ecole communautaire	Education	2001	Paille	Mauvais	Segala	
29	Ecole	1° cycle				Selinkegny	
30	Ecole	1° cycle	1993	Semi-dur	Passable	Soriya	
31	Ecole	1° cycle	1999	Dur	Bon	Drametou	
32	Ecole	1° cycle	2001	Dur	Bon	Madibaya	
33	Ecole	1° cycle	2001	Semi-dur	Passable	Talary	
34	Ecole	1° cycle	2002	Banco	Passable	Tambaladounga	

## CHAPITRE II . ANALYSE - OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE :

### I . ANALYSE – OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE :

#### 1.1 Historique :

Vers le VII<sup>e</sup> siècle le territoire du Périmètre d'Urbanisation était habité par les Malinkés venus du Sud :Camara, Dabo, Dansokho, Tabouré et Danfaga.

En 1392, Kankou Moussa SISSOKO fonda six (6) dynasties :

- la dynastie des Niamba ;
- la dynastie des Bambouck ;
- la dynastie des Barinta (Diallola en est un village) ;
- la dynastie des Makhadougou (Babaroto en est le dernier village) ;
- la dynastie des Bétéya ;
- la dynastie des Farimboula.

En 1465 des explorateurs conduits par André Druc et Wenené Bouet découvrent le confluent de Babaroto surnommé à l'époque « Dikouna » (lieu hanté). Quant à Mahina dont l'histoire se confond avec celle de Barinta, les premiers habitants s'installèrent à Oualia (village situé actuellement à 18 km au Sud de Mahina sur la route de Manantaly).

Bandjon Makan Sissoko quitta Oualia – Dogueré pour Diallola. Il y trouva sur place Yamadou Diallo, un Limbici (c'est à dire ressortissant de la Lybie). D'où le nom Diallola (lieu de résidence des Diallo) ; même si les terres appartenaient au Barinta.

En 1517, les limbici qui étaient des éleveurs transhumants venant paître leurs animaux aux alentours de Bafoulabé, finirent par s'y sédentariser. L'emplacement de leur lieu d'installation se situe du côté Nord de l'actuelle prison de Bafoulabé. Les Malinkés de Makhadougou étaient déjà installés à Babaroto. En 1878 suite à une mésentente Sendé Mamoudou Diallo quitta Médine (Kayes) avec Guimba qui mourût d'ailleurs en cours de route. Il longea avec Archinard le fleuve Sénégal jusqu'à sa source. Jugeant cet environnement favorable à la vie Sendé Mamoutou Diallo s'y installa.

Son frère cadet Naré Moussa Diallo partit de Bafoulabé pour s'installer à Mahinakoto situé actuellement entre le 1<sup>er</sup> quartier et le pont matérialisant la limite Mahina – Bafoulabé.

En 1879 avec la prise de Médine les Français occupent Bafoulabé, nom signifiant en Khassonké « rencontre de deux (2) fleuves ». Ils créent un poste militaire, un poste administratif et établissent la ligne de chemin de fer. Ils construisent l'école des fils de chef et un camp au confluent de Babaroto.

L'école des fils de chef était également appelée l'école des otages qui ouvra ses portes en 1881. Elle fut la première école du Soudan. En 1910 l'école fut transférée à Bafoulabé et devint une école rurale.

Le 1<sup>er</sup> Décembre 1879 le poste administratif est occupé par le capitaine Marquis, suivi par le capitaine Canard et du capitaine Sauvage qui tua l'hippopotame fétiche « Mali Tchadio » ou « Mali Sadio ».

L'occupation ou plutôt l'annexion de nouvelles terres malgré la présence d'autochtones, fut officialisée par la signature d'un protocole d'accord avec les français Borgnis Desbordes et le Capitaine Canard. Ce traité qui créa le canton de Guimbaya fut signé le 24 Mars 1882. le territoire annexé empruntait des terres au Barinta, au Niamba, au Makhadougou et au Fansané.

En 1883 avec l'avènement de la construction du pont sur le Bafing suite au déplacement de la ligne de chemin de fer de Bafoulabé, Borgnis Desbordes demanda à Naré Moussa de se rapprocher des rails. Ainsi Mahinakoto fut transféré à l'emplacement actuel de Mahina afin de permettre la surveillance des travaux du pont. Ainsi naissait Mahina, nom qui signifie pitié, tolérance, hospitalité.

Au même moment les blancs s'installèrent sur la rive opposée (actuel Mahinading) pour protéger le pont contre les chefs coutumiers opposés à sa construction. Les travaux de construction du pont durèrent de 1883 à 1889.

Le village de Mahinading fut créé par Goundoumaba Fofana, un chasseur venu du Kaarta qui séjourna d'abord à Diallola. Après un long séjour à Diallola et après en avoir exprimé le souhait, Kama Sambally Sissoko lui octroie un lopin de terre non loin de Mahina où il s'installa. Goundoumaba bâtit son nouveau village qui devint Mahinading (petit Mahina en Khassonké).

Les différents chefs de canton qui se sont succédés sont :

- Sendé Mamoudou Diallo ;
- Diagon Guimba Diallo ;
- Mahina Moussa ou Naré Moussa Diallo;
- Mankoye Demba Diallo ;
- Dionké dit Daly Mamoudou Diallo ;
- Mariam Fily Diallo qui fut le dernier chef de canton et en même temps le premier chef de village. Il mourût en 1972.

## **1.2 Evolution du site :**

Babaroto et Diallola appartenant respectivement au Makhadougou et au Barinta sont les premiers sites du Périmètre d'Urbanisation.

L'emplacement de Limbici se situe du côté Nord de la prison de Bafoulabé. Kersigané fut créée par Sendé Mamoudou Diallo et ses notables.

L'administration s'installa au Nord de la ville le long du fleuve. Naré Moussa Diallo qui fonda Mahinakoto, créa également Mahina.

Le premier lotissement a été réalisé par l'administration coloniale à Bafoulabé en 1942. Il a concerné :

- Allayina – Bongourou qui accueille les élèves du cycle fondamental de Bafoulabé ;
- Wassoulou qui accueille les wassouloukés venus de Kayes.

Mahinading issu de Diallola vit le jour sur la rive opposée à Mahina, la création de Bolibana suivie à l'entrée Sud de Bafoulabé.

Le village de Tintila a été créé en 1952 et l'ancien quartier Liberté – Dibia devint Danfagabougou ou Kamakolé (périmètre maraîcher et logement des exploitants créé par Danfaga).

Vers les années 1980 la zone de l'ex-grandes endémies fut occupée avec la construction du centre de santé de référence (ADAUA). En 1989 le capitaine Georges Tomionko réalisa une opération de redressement et des lotissements à Bafoulabé, Mahina, Mahinading et Diallola. Enfin le dernier site occupé est l'extension Ouest de Mahina qui date de 2000. Son morcellement a été réalisé par la mairie.

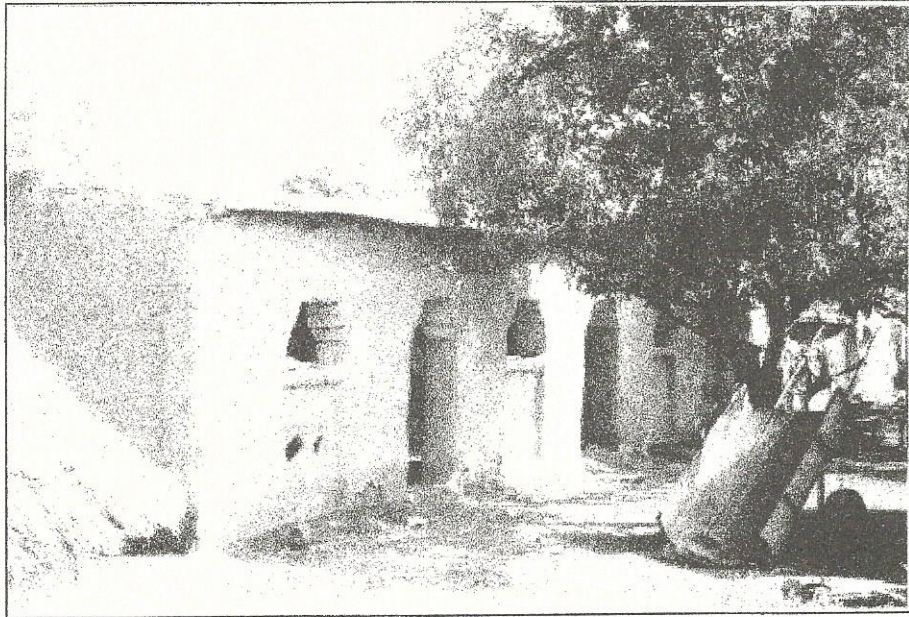
## **1.3 Contraintes du site :**

### **1.3.1 Contraintes physiques :**

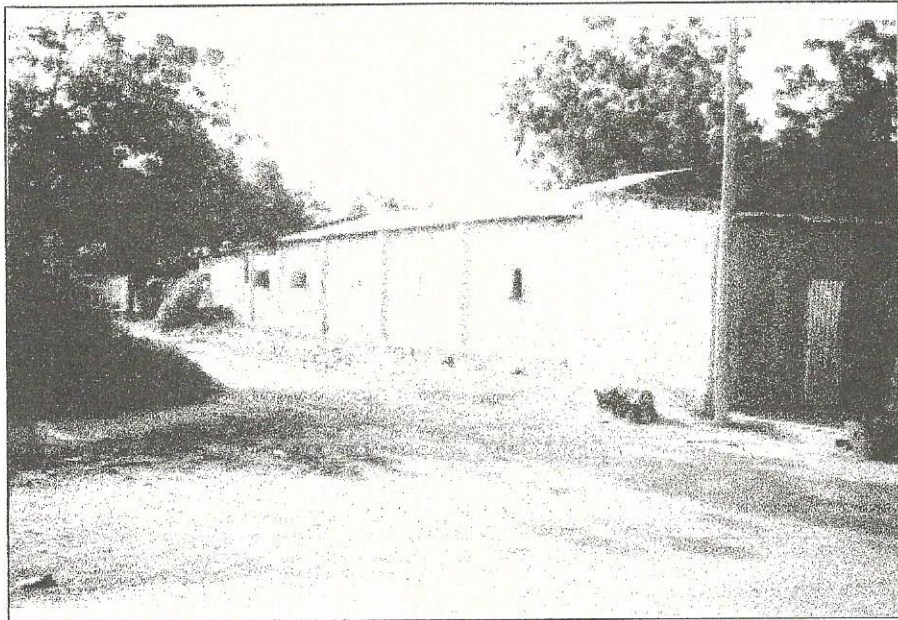
Le Périmètre Urbain : Bafoulabé-Babaroto-Tintila-Mahina-Mahinading-Diallola s'étend dans les plaines des lits du fleuve Bafing et du fleuve Bakoye. L'absence d'ouvrage de franchissement sur les deux (2) fleuves, à l'exception du pont de chemin de fer, constitue un handicap pour les échanges entre les différentes localités. Une grande partie des territoires de Mahina, de Bafoulabé et de Diallola est située entre le fleuve Bafing et la mare Liberté.

La présence de nombreuses mares à Mahina Ouest, Babaroto, Tintila et Bafoulabé Ouest constitue également des obstacles à l'aménagement des deux (2) villes.

En outre la présence d'une colline sur le côté Ouest de Bafoulabé se prolongeant jusqu'aux confins de Mahina handicape partiellement l'extension de la ville de Bafoulabé.



**Habitat Traditionnel Mahina**



**Habitat Traditionnel Mahina**

Le domaine de la Régie des Chemins de Fer du Mali dont les limites sont, pour le moins, mal définies fait aussi partie des contraintes physiques. En plus il pose un problème de sécurité en raison de la non protection des passages à niveau.

### 1.3.2 Contraintes juridiques :

Il existe des titres fonciers et des titres provisoires (concessions rurales) dans tout le Périmètre Urbain. On dénombre quarante quatre (44) titres fonciers à Mahina et deux (2) titres fonciers à Bafoulabé.

Les titres fonciers de Mahina sont situés le long de la RN2 et de part et d'autre du marché. Ceux de Bafoulabé concernent une pépinière située au bord du fleuve et un espace localisé à l'Ouest de la résidence du préfet.

De façon générale les concessions rurales sont situées au bord des fleuves Bafing et Bakoye. Elles concernent des périmètres maraîchers et des vergers.

La liste des titres fonciers pour les deux (2) localités est le suivant :

- Bafoulabé : TF 56 - TF 58 (pépinière).

- Mahina : TF N° : 5-6-7-8-9-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-48-49-60.

### 1.3.3 Contraintes culturelles :

Elles se rapportent à des zones qui ne doivent pas faire l'objet d'occupation pour des raisons culturelles. Ce sont:

- la zone du confluent liée au mythe de l'hippopotame fétiche, le beleni (lieu rituel pour le village de Babaroto) ;
- la zone où était bâtie l'école des otages.

### 1.4 Problématique foncière :

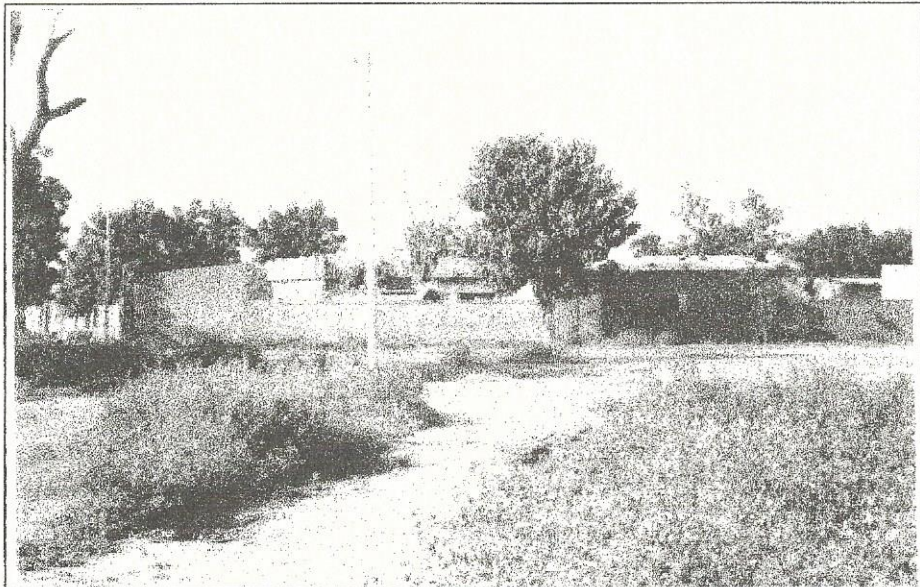
Jusqu'à l'avènement du code domanial et foncier , la gestion des terres sur le territoire du Périmètre d'Urbanisation relevait exclusivement des autorités coutumières. Celui-ci distribuait les terres à toute personne désirant en faire un logement, un périmètre maraîcher ou un verger.

Avec le lotissement de 1942, l'administration coloniale a délivré des permis d'occuper aux acquéreurs de parcelles. Après l'indépendance, les opérations de redressement et de lotissement de 1989 ont permis de régulariser les attributions coutumières. Les lettres d'attribution sont désormais délivrées à l'acquisition de parcelles à usage d'habitation.

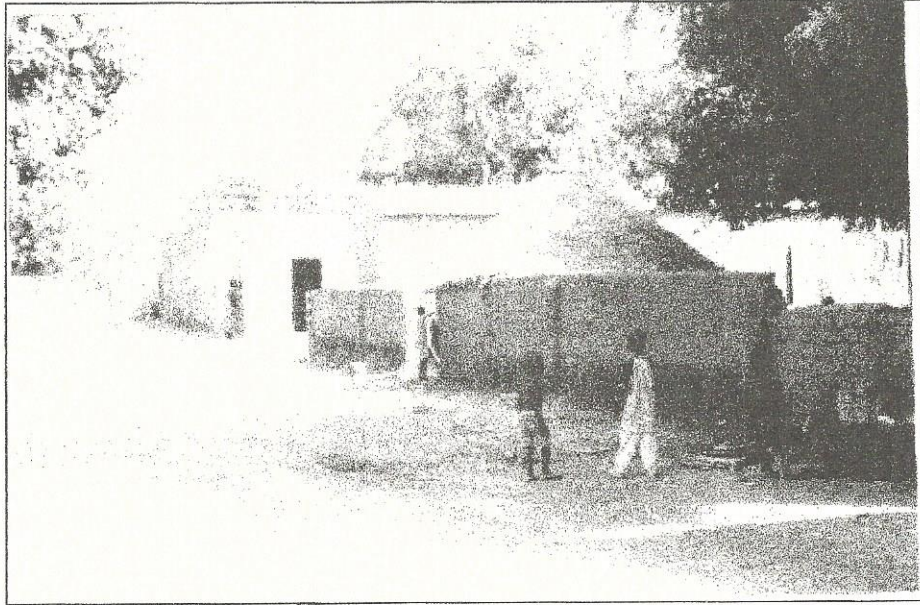
Les dimensions courantes des parcelles étaient les suivantes :

- 30 x 25 m soit 750 m<sup>2</sup> - Coût de cession : 20.000 fcfa (jusqu'en 1999 date de création de la mairie) ;
- 25 x 22 m soit 550 m<sup>2</sup> ;
- 25 x 20 m soit 500 m<sup>2</sup>.

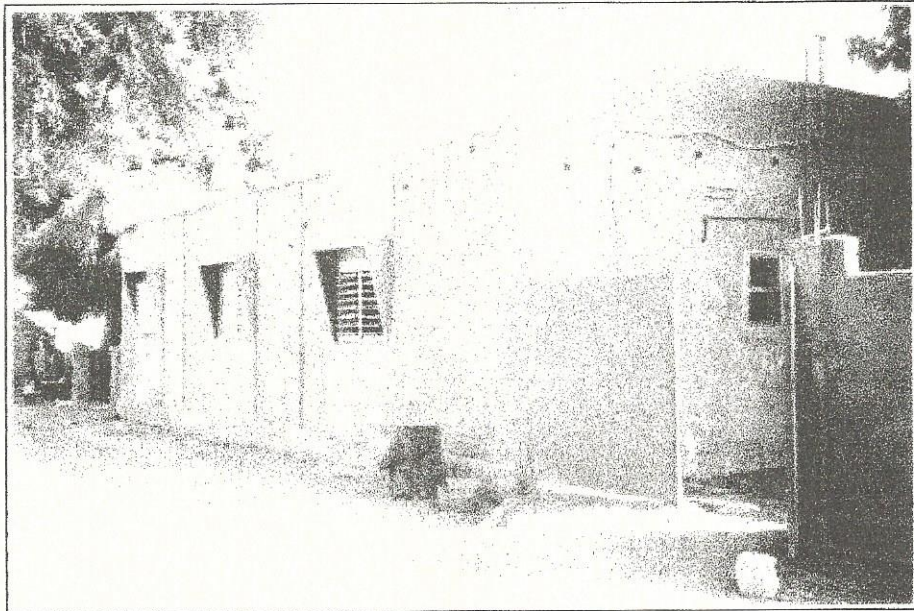
Les parcelles de 550 et de 500 m<sup>2</sup> sont du lotissement de Mahina - Ouest. Le coût de cession de ces parcelles était de 50.000 Fcfa.



**Habitat moderne Mahina**



**Habitat traditionnel Bafoulabé**



**Habitat moderne Bafoulabé**

## II . OCCUPATION DU SITE

### 2.1 Généralités :

Le Périmètre Urbain est constitué de zones d'habitat encadrées par les fleuves (Bafing – Bakoye – Sénégal) et les zones marécageuses. Les rives des différents fleuves accueillent les zones vertes constituées de zones maraîchères et de vergers.

Onze (11) quartiers composent le Périmètre Urbain : cinq (5) à Bafoulabé et six (6) à Mahina.

Les quartiers de Bafoulabé sont : Kersigané, Wassoulou, Allahina, Babaroto et Tintila. Les deux (2) derniers cités sont en réalité des villages.

Les quartiers de Mahina sont : Mahina I, Mahina II, Mahina III, Lafiabougou (Extension Ouest), Diallola et Mahinading.

A Bafoulabé le centre administratif et commercial se prolonge à l'Est par la zone scolaire. Le dernier lotissement a créé un nouveau pôle à l'Ouest en 1989.

La zone tampon située entre les deux (2) villes accueille le périmètre maraîcher Kamakolé et le centre de santé de référence. Mahina et Diallola, la zone commerciale, l'espace scolaire et l'administration sont organisés autour de la voie (RN2 ou route de Keniéba) qui traverse les deux (2) localités.

Cette voie marchande est l'axe vital des deux (2) localités. Le domaine ferroviaire contigu au centre commercial de Mahina est le poumon des activités économiques des deux (2) communes rurales (Bafoulabé et Mahina).

A Mahinading, sur la rive opposée la vie s'organise autour des installations du barrage de Manantaly et de la gare routière qui reçoit les véhicules en provenance du Sud via la route de Manantaly.

### 2.2 Forme urbaine :

Dans son ossature la ville de Bafoulabé a été conçue comme un « pied de poule ». A partir de la place publique (qui représente la paume) partent des radiales (représentant les pieds) qui desservent les différents quartiers.

La place publique accueille la tribune, le monument Mali Sadio, la maison du peuple et la résidence du préfet. Les radiales sont :

- la route de Mahina;
- la route du fleuve;
- la route de l'AIDeB (passant devant les bureaux du cercle);
- la route de Kayes desservant le CAP et la SOTELMA;
- la route séparant Kersigané et Wassoulou.

Des rocade forment avec les voies radiales des îlots à l'Ouest de la ville. Pour Mahina et Diallola, les îlots en damier bordent la voie principale (RN2). Il en est de même pour Mahinading. Pour Babaroto et Tintila, les cases sont organisées autour des espaces communs.

### 2.3 Forme d'Occupation de l'espace :

Le Périmètre Urbain est caractérisé par des constructions à un niveau. Les constructions présentent une grande ressemblance du point de vue aspect extérieur à l'exception de celles des nouveaux lotissements.

Les constructions coloniales à Bafoulabé et à Mahina se particularisent par leur style. On distingue deux (2) types d'habitat :

#### ❖ Habitat traditionnel :

Il se rencontre dans les villages de Tintila et de Babaroto ainsi que dans certains quartiers de Mahina (Mahina I et Mahina II), de Diallola, de Mahinading et de Bafoulabé où les opérations de restructuration des anciens tissus n'ont pas été menées à terme.

L'habitat traditionnel se caractérise par la forme irrégulière des parcelles, des voies tortueuses, l'importance des espaces publics et la précarité des matériaux.

#### ❖ **Tramés classiques :**

Ils concernent l'ensemble du Périmètre Urbain à l'exception des villages de Babaroto et Tintila. Ce sont des opérations de redressements ou de lotissements classiques réalisés par les différentes administrations. Un réseau viaire cohérent structure l'espace même si le tracé des voies reste très embryonnaire.

Dans les constructions le style traditionnel prédomine. Ce phénomène est plus accentué à Diallola (ancien village) où certaines clôtures sont en haies. Les bâtiments sont généralement des cases rondes réalisées en banco et paille ou des maisons, sur plan rectangulaire ou carré, construites en banco ou en semi – dur avec une couverture en tôle.

Les nouveaux lotissements de Mahina I et Mahina-Ouest présentent des types de constructions apparentés au style moderne.

A Bafoulabé, à l'exception des bâtiments administratifs, scolaires et ceux appartenant au projet de développement et ONG, les constructions modernes sont rares dans les extensions Ouest de la ville. La zone est en outre caractérisée par un sous-équipement notoire : places publiques, espaces verts, terrains de sports etc...

### **CHAPITRE III : DEMOGRAPHIE DE LA VILLE**

Au dernier recensement général de la population et de l'habitat de 1998, les données démographiques du Périmètre Urbain étaient les suivantes :

- Bafoulabé : 2736 habitants;
- Babaroto : 141 habitants;
- Tintila : 371 habitants;
- Mahina : 5787 habitants;
- Mahinading : 1513 habitants.

Soit une population de 12290 habitants répartie dans 1309 concessions regroupant 1965 ménages. Ce qui donne une moyenne de 6,25 personnes par ménage et 1,5 ménages par concession.

**Tableau N°22 : Evolution de la population du périmètre urbain**

N°	Années	1998	2002	2012	2022
01	Population	12290	13224	15737	18726

Source : Recensement général de la population et de l'habitat 1998

La population à loger dans l'intervalle 2002-2022 est d'environ 7000 personnes. Il a été pris une moyenne de neuf (9) personnes par parcelle. Le nombre de parcelles à créer sera donc d'environ huit cent (800) parcelles pour les vingt (20) prochaines années. Ce chiffre a été doublé pour les raisons suivantes :

- la population flottante c'est à dire non recensée est importante ;
- le taux de migration est élevé surtout au Nord de Bafoulabé ;
- l'attraction de nouvelles programmations avec pour finalité la promotion du secteur industriel et commercial.

Ainsi chacune des deux (2) communes bénéficiera de huit cent (800) parcelles. Bafoulabé est moins peuplé que Mahina, cependant son statut de chef lieu de cercle lui donne le droit d'accueillir les équipements importants : lycée, CSR, CAP etc...).

- Surface moyenne des parcelles :	400 m <sup>2</sup>
- Superficie nécessaire :	
o Parcelles : 800 x 400 m <sup>2</sup> =	32 hectares soit 58%
o Equipements + VRD : (42%) =	24 hectares
Total habitat:	56 hectares

Répartition entre les deux (2) types d'habitat:

o Habitat administré :	36,4 ha
o Habitat programmé :	19,6 ha

NB : les superficies sont données pour une ville.

#### CHAPITRE IV : ECONOMIE DU PERIMETRE URBAIN :

A l'instar des deux (2) communes rurales, Bafoulabé et Mahina sont des villes agricoles. Les principales activités sont tournées vers le secteur primaire (agriculture, pêche, élevage).

La ville de Mahina avec son domaine ferroviaire et sa foire organisée tous les lundi est devenu un pôle commercial très important dans la localité. Le transport routier s'est développé à Mahinading desservie par la route de Manantaly qui reste la seule carrossable de toute la zone.

Bafoulabé concentre les services administratifs, les projets de développement et les ONG.

Diallola bénéficie d'une installation de télécommunications. Le réseau haute tension passe également par Diallola pour Kayes.

Le tourisme et l'artisanat sont très peu développés et méritent un meilleur sort afin d'améliorer les revenus de la population. Il devra en être de même pour l'aviculture.

Le manque d'infrastructures routières handicape sérieusement le développement du transport et par conséquent celui du Périmètre d'Urbanisation.

La nouvelle fonction de la cité nécessite une promotion des trois (3) secteurs de l'économie et la diversification des activités.

De même un système adéquat de transport facilitera les échanges à l'intérieur et à l'extérieur du territoire du Périmètre d'Urbanisation.

## CHAPITRE V : EQUIPEMENTS DU PERIMETRE URBAIN

Ce sont des équipements collectifs indispensables à la vie communautaire.

Ils assurent à l'ensemble de la collectivité des services multiples : administration, santé, éducation, culture, sports, loisirs et cultes etc...

### I. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS :

Les équipements administratifs et ONG existants sont consignés dans le tableau N° 23 ci-après :

**Tableau N° 23 : Equipements Administratifs et ONG**

Désignation	Affectation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Observations
<b>BAFOULABE</b>						
Cercle	Cercle	1858	Dur	Passable	Kersigané	Non clôturé
Mairie	Commune	1933	Dur	Mauvais	Kersigané	Ex-maternité
Résidence	Préfet	1879	Dur	Passable	Kersigané	Rénové en 1939 clôturée
Logement	2 <sup>e</sup> Ad. Préfet	1875	Brique cuite	Vétuste	Kersigané	Clôturé
Logement	Percepteur	1875	Brique cuite	Vétuste	Kersigané	Clôturé
Logement	1 <sup>er</sup> Ad. Préfet	1986	Dur	Bon	Kersigané	Clôturé
Logement	A. Sce. Social	1952	Dur	Passable	Kersigané	Clôturé
Locaux perception	Perception	2000	Dur	Bon	Kersigané	Clôturé
Maison du Peuple	Administration	1986	Dur	Passable	Wassoulou	Non clôturé
Conservation de la nature B.	Conservation	1986	Dur	Passable	Allahina	Non clôturé
Logement	Chef Conservation de la nature	1956	Dur	Passable	Allahina	Non clôturé
Justice	Justice	1990	Dur	Bon	Allahina	Non clôturée
Logement	Juge	1990	Dur	Bon	Allahina	Clôturé
Maison d'arrêt	Maison d'arrêt	1943	Dur	Assez - bon	Allahina	Clôturé
Peloton garde B	Garde peloton	1976	Semi - Dur	Mauvais	Allahina	Semi - clôturé
Locaux Brigade	Gendarmerie	1955	Dur	Mauvais	Allahina	Semi - clôturé
Logement	Bureaux et Personnel	1955	Dur	Mauvais	Allahina	Non clôturé
Pied à terre	Administration	1986	Dur	Passable	Kersigané	Clôturé
Réfectoire	Magasin cercle	1988	Dur	Passable	Kersigané	Clôturé
Tribune	Administration	1988	Dur	Passable	Kersigané	Clôturé
Service Elevage	SLCR ; SLACAER	1955	Dur	Passable	Allahina	Non clôturé
C.A.C	Conseil Cercle	1949	Dur	Mauvais	Allahina	Non clôturé
Magasin et Archives	Cercle	1986	Dur	Mauvais	Kersigané	-
C.A.R	C.A.R	1964	Dur	Mauvais	Allahina	Non clôturé
M.N.P	M.N.P	1984	Dur	Bon	Kersigané	Clôturé
PIDEB, Sce	AIDeB	1986	Dur	Bon	Kersigané	Clôturé
Logement PIDeB	AIDeB	1986	Dur	Bon	Kersigané	Clôturé
Logement M.N.P	M.N.P	1984	Dur	Bon	Tintila	Clôturé
Logement	M.N.P	1984	Dur	Bon	Allahina	Clôturé

Logement	M.N.P	1984	Dur	Bon	Allahina	Clôturé
C.A.P	Education	2000	Dur	Bon	Wassoulou	Clôturé
O.R.T.M	Communication	1999	Dur	Bon	Allahina	Non clôturé
SOTELMA	Communication	2000	Dur	Bon	Wassoulou	Clôturé
ONP + Logement	Communication	1950	Dur	Passable	Wassoulou	Clôturé
<b>MAHINA</b>						
Mairie	Commune	2001	Dur	Bon	Mahina I	Non clôturé
Arrondissement	Adm. Publique	1988	Dur	Passable	Mahina I	Non Clôturé
Centre des Impôts	Impôts	2000	Dur	Très bon	Mahina I	Cloture
Bureau Arrondissement	Bureaux	1980	Dur	Bon	Mahina I	Non Clôturé
Camp de Garde	Logement garde	1976	Dur	Mauvais	Mahina I	Clôturé
SLACAER	Agriculture	1977	Dur	Acceptable	Diallola	Non Clôturé
Chambre de passage Slacaer	Logement	1967	Dur	Passable	Diallola	Clôture partielle
Ex-justice		Coloniale	Dur	Mauvais	Mahina III	Non Clôturé
Ancien Prévoyance Social		Coloniale	Dur	bon	Mahina III	Non clôturé abritant Caisse de crédits
SOTELMA	Communication	1990	Dur	Très bien	Mahina I	2 Blocs latrines
Poste	Communication	1950	Dur	Bon	Mahina II	2 Blocs latrines

## II. EQUIPEMENTS SANITAIRES :

### 2.1 Bafoulabé :

- **CSR ou centre Dr Demba DIALLO** : (superficie = 4,05 ha)

Le centre a été créé en 1987 dans le cadre du projet de Santé KBK (Kenieba – Bafoulabé – Kita). Il est constitué de nombreux bâtiments dont :

- Un bloc opératoire de deux (2) salles ;
- Un bloc pour la santé de la reproduction de sept (7) salles ;
- Un bloc d'hospitalisation pour enfants de trois (3) salles ;
- Deux (2) blocs administratifs non fonctionnels ;
- Un bloc médecine générale de six (6) salles ;
- Un bloc chirurgie de six (6) salles ;
- Quatre (4) blocs maternité ;
- Un bloc dispensaire de dix (10) salles.

Il dispose également d'un dépôt de pharmacie, de trois (3) logements d'astreinte, d'un magasin et d'une fontaine d'eau.

Le centre est fourni en électricité par deux (2) groupes électrogènes de 30 et de 28 kVa. La capacité actuelle d'accueil du centre est de dix neuf (19) lits.

Le personnel est ainsi composé :

- deux (2) médecins ;
- deux (2) sages femmes ;
- trois (3) techniciennes supérieures
- un (1) technicien labo – pharmacie ;
- deux (2) techniciens de santé ;
- un (1) technicien supérieur des affaires sociales;

- un (1) gestionnaire;
- un (1) agent technique de la santé;
- une (1) gérante du dépôt de pharmacie;
- un (1) aide soignant;
- cinq (5) matrones;
- deux (2) chauffeurs;
- un (1) gardien;
- un (1) manoeuvre;
- une (1) lingère.

Le nombre moyen de consultation annuelle est de 1818 au niveau du CSR.

➤ **Centre de santé d'arrondissement - CSA** (superficie = 0,5 ha)

Le Centre de Santé d'Arrondissement ou dispensaire a été crée en 1987. Il est situé au Nord du marché dans le quartier Kersigané.

Il comprend :

- sept (7) salles;
- un bureau;
- trois (3) latrines;
- une salle de consultation;
- une salle de pansement;
- une salle d'accouchement;
- une salle d'attente;
- une salle pour la matrone;
- une salle de consultation prénatale;
- un magasin.

Le centre dispose de trois (3) lits et les consultations mensuelles sont en moyenne de 340. le personnel est composé de quatre (4) personnes : une matrone, un infirmier, une aide soignante et un manoeuvre.

De façon générale les maladies les plus fréquentes sont : le paludisme, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires, l'hypertension artérielle, les maladies de la peau etc...

L'élimination des déchets bio-médicaux est assurée par un incinérateur situé dans la cour du CSR. Au niveau du CSA les anciennes bouteilles de gaz et les seringues à usage unique sont enfouies dans le sol à 60 cm de profondeur dans les alentours du centre.

## 2.2 Mahina :

➤ **Centre de santé d'arrondissement** (superficie = 0,5 ha)

Crée en 1954 dans le quartier de Mahina III, il comprend un dispensaire, une maternité et un bloc médecine Générale non fonctionnel.

Le dispensaire compte cinq (5) salles et un logement pour le chef de poste. Il n'y a pas de latrines.

La maternité comprend :

- un bureau ;
- une salle d'accouchement ;
- une salle d'hospitalisation ;
- et un logement.

Elle dispose de dix (10) lits équipés. Le bloc médecine générale a été transformé en logement.

Le personnel du CSA est ainsi composé :

- un technicien supérieur de santé ;
- un infirmier ;
- trois (3) matrones.

Les déchets issus du centre sont éliminés par enfouissement dans le sol.

➤ **Autres structures sanitaires :**

Il existe à Mahina III un cabinet médical privé et à Mahina II un cabinet de soins vétérinaires.

(Voir tableau pour équipements sanitaires)

**Tableau N° 24 : Equipements sanitaires**

N°	Désignation	Affectation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Observations
BAFOULABE							
01	Centre de santé de référence	santé	1987	Banco stabilisé	Mauvais	Allahina	
02	Centre de santé d'arrondissement	Santé	1987	Dur	Mauvais	Kersigané	
03	Pharmacie privée	Santé		Semi dur	Bon	Wassoulou	
04	Pharmacie Kediakou	Santé		Dur	Bon	Allahina	Non fonctionnel
05	Pharmacie DCI	santé	1987	Banco stabilisé	Mauvais	Allahina	
06	Parc vaccination	Santé		Dur	Passable	Wassoulou	
07	Parc d'hivernage	Santé		Bois	Passable	Tintila	
08	Parc d'hivernage	Santé		Bois	Passable	Wassoulou	
09	Parc d'hivernage	Santé		Bois	Passable	Babaroto	
MAHINA							
10	CSA	santé	1954	Dur	Passable	Mahina III	
11	Cabinet médical privé	Santé		Banco	Passable	Mahina III	
12	Pharmacie Guimbaya	Santé		Dur	Bon	Mahina II	
13	Pharmacie Keneya	Santé		Dur	Bon	Mahina II	
14	Pharmacie Mali Sadio	Santé		Dur	Bon	Mahina III	Pharmacie vétérinaire
15	Dépôt pharmaceutique	Education		dur	bon	Mahina III	Bibliothèque scolaire

Les problèmes recensés au niveau du CSR sont multiples et variés :

- le bloc opératoire ne répond plus aux normes d'un bloc de centre de santé de référence;
- le manque de morgue;
- l'espace occupé par le CSR est très exiguë et toute extension est impossible.

Les maladies les plus fréquentes sont : le paludisme, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës.

Les principales causes de mortalité sont la méningite ; le paludisme ; le tétanos ; et les infections respiratoires aiguës.

### III . EQUIPEMENTS SCOLAIRES :

Ce sont des structures destinées à l'éducation formelle et informelle. (voir tableau ci –dessous).

**Tableau N° 25 : Equipements Scolaires**

N°	Désignation	Nombre de classes	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Observations
BAFOULABE							
01	Ecole A premier cycle	6 salles	1910	Dur	Passable	Allahina	Non clôturée
02	Ecole B premier cycle	6 salles	1910	Dur	Passable	Allahina	Non clôturée
03	Second cycle Bafoulabé	7 salles	1964	Dur	Passable	Allahina	Non clôturée
04	Premier cycle Babaroto	3 salles	1997	Dur	Bon	Babaroto	Non clôturée
05	Premier cycle Tintila	3 salles	2000	Dur	Bon	Tintila	Non clôturée
06	Lycée Bafoulabé	12 salles	2000	Dur	Très bon	Wassoulou	
07	Jardin d'enfants	3 salles	2001	Semi - Dur	Mauvais	Allahina	Ex-maison du peuple
08	Cantine scolaire		1994	Dur	Bon	Kersigané	
MAHINA							
09	Ecole III premier cycle	6 salles	1973	Dur	Bon	Mahina I	Non clôturée
10	Ecole II premier cycle	9 salles	1978	Dur	Bon	Mahina III	
11	Ecole I premier cycle	6 salles	1959	Dur	Bon	Mahina III	
12	Second cycle A	4 salles	1952	Dur	Mauvais	Mahina III	Pas de latrines
13	Second cycle B	3 salles	1952	Dur	Mauvais	Mahina III	Non clôturée
14	Premier cycle Diallola	6 salles	94-2002	Dur	Bon	Diallola	Non clôturée
15	Premier cycle Mahinading	6 salles	1997	Dur	Bon	Mahinading	Non clôturée
16	Jardin d'enfants Benkady		1999	Dur	Très bon	Mahina III	Non clôturée
17	Jardin d'enfants		1999	Banco	Passable	Mahina I	Non clôturée
18	Medersa	3 salles		Banco	Passable	Mahina I	Non clôturée

**NB** : les autres bâtiments du lycée sont :

- Un bloc administratif ;
- Une infirmerie ;
- Deux (2) Blocs labo ;
- Un terrain de basket ;
- Huit (8) latrines ;
- Un château d'eau non fonctionnel ;
- Un groupe électrogène de 10 kVa ;
- Un Loge gardien.

Les écoles fondamentales de Bafoulabé regroupées au quartier Allahina disposent de huit (8) latrines dont six (6) fonctionnelles. Les écoles n'ont pas de clôture.

Le Centre d'Animation Pédagogique (CAP) comprend les locaux suivants :

- sept (7) bureaux + un secrétariat;
- deux (2) salles;
- une bibliothèque;
- une salle de lecture;
- neuf (9) latrines;
- un château d'eau;
- une loge gardien.

Pour les écoles fondamentales de Mahina, Diallola, Mahinading, les premiers cycles disposent de latrines contrairement aux seconds cycles. Aucune école ne dispose de clôture. L'école de Diallola dispose d'un terrain de sports.

Le Périmètre d'Urbanisation compte quatre (4) centres d'éducation pour le développement (CED) : deux (2) à Bafoulabé (Dipary et Kamakolé) et deux (2) autres à Mahina (Batingoungou et Tantoudji).

Il existe vingt (21) centres d'alphabétisation dans la commune de Mahina et dans la commune de Bafoulabé.

Le taux brut de scolarisation pour le cercle de Bafoulabé est de 54,56%. Le taux pour les filles est de 40,49%.

**Tableau N° 26 : Effectif Elèves – Enseignants – Classes**

N°	Désignation	Effectif	Enseignants	Classes
01	Ecole A Bafoulabé	428	6	6
02	Ecole B Bafoulabé	366	7	6
03	Second cycle Bafoulabé	298	11	7
04	1° Cycle Babaroto	38	1	3
05	1° cycle Tintila	30	1	3
06	Lycée Bafoulabé	365	19	12
07	Ecole III Mahina	561	6	6
08	Ecole II Mahina	808	10	9
09	Ecole I Mahina	521	6	6
10	Second cycle A Mahina	350	6	4
11	Second cycle B Mahina	275	4	3
12	1° cycle Diallola	215	5	6
13	1° cycle Mahinading	159	5	6

Il y a quatre vingt sept (87) maîtres pour quatre mille quatre cent quatorze (4414) élèves dans le Périmètre Urbain, soit un ratio de cinquante un (51) élèves pour un maître et un effectif moyen de 49 élèves par salle de classe.

**Tableau N° 27 : Effectif Elèves – Enseignants – Classes dans les villages des communes de Bafoulabé et de Mahina**

N°	Désignation	Effectif	Enseignants	Classes
BAFOULABE				
01	Damba dioubé	76	1	2
02	Dibatoumania	222	3	6
03	Dipary	26	1	2
04	Ganganta	33	1	2
05	Gangontery	32	1	2
06	Karamokobougou	48	1	2
07	Ouassala 1° cycle	366	6	6
08	Ouassala 2° cycle	120	4	3
09	Segala	24	1	2
10	Selinkegny	308	4	6
11	Soriya	183	3	6
MAHINA				
12	Bakroufata	237	2	3
13	Bremassou	40	1	Néant
	Diatawaly	247	4	6
	Dilia daloma	41	1	3
	Kallé 1° cycle	318	5	6
	Kallé 2° cycle	23	3	2
	Keniekenieko	59	1	Néant
	Niakalinsiraya	318	5	6
	Sitafoula	83	1	Néant
	Segodougou	172	1	3
	Touba	37	1	Néant

Dans les villages des deux (2) communes cinquante un (51) maîtres dispensent des cours à trois mille trois (3003) élèves, soit un ratio d'un maître pour cinquante neuf (59) élèves. Le manque d'équipements scolaires en l'occurrence les salles de classes est le principal problème rencontré dans le secteur éducatif dans toutes ces localités.

#### IV. EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET CULTUELS:

Les équipements sportifs – de loisirs – culturels et cultuels existants sont consignés dans le tableau ci - dessous

**Tableau N° 28 : Equipements Sportifs – Culturels et Cultuels**

N°	Désignation	Affectation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Observations
<b>SPORTS</b>							
<b>BAFOULABE</b>							
01	Terrain de sport Mariam Fily Diallo	Enseignement Fondamental	1910			Allahina	Non Clôturé
02	Terrain de football	Ens. Sec. GI	2000			Wassoulou	Clôturé
03	Terrain de basket	Jeunesse	1986		Très mauvais	Allahina	Clôturé
04	Terrain de basket	Ens. Sec. GI	2000		Assez bon	wassoulou	Clôturé
<b>MAHINA</b>							
05	Terrain de sports	Jeunesse			Mauvais	Mahina I	Non aménagé
06	Terrain de sports	Scolaire	1949		Passable	Mahina III	Non clôturé
07	Terrain de basket	Jeunesse			Bon	Mahina III	Non clôturé
08	Terrain de sports	Scolaire				Diallola	Non clôturé
09	Terrain de football	jeunesse				Mahinading	Non clôturé
<b>LOISIRS</b>							
<b>BAFOULABE</b>							
01	Campement administratif	Hébergement	1985	Dur	Mauvais	Allahina	
02	Maison des jeunes	Jeunesse	1985	Dur	Mauvais	Allahina	
03	Loisirs	Privé	1995	Dur	Bon	Allahina	
<b>MAHINA</b>							
04	Campement administratif	Hébergement		Dur	Bon	Mahina I	
05	Bar woyo	Loisir		Dur	Bon	Mahina I	
06	Bar Bafing	Loisir		Dur	Bon	Mahina I	
07	Montana	loisir		Dur	Bon	Mahina II	
<b>CULTURELS</b>							
<b>BAFOULABE</b>							
01	Bibliothèque	Education	1988	Dur	Bon	Allahina	
02	Site école des otages	Culture	1881		En ruine	Babaroto	
03	Confluent	Culture				Babaroto	
04	Monument Mali Sadio	Culture	2001	Dur	Bon	Kersigané	
05	Place de l'indépendance		1963	Dur	Passable	Kersigané	
06	Place publique Babaroto					Babaroto	
07	Place publique Tintila					Tintila	
<b>MAHINA</b>							
08	Centre culturel	Jeunesse	1956	Dur	Mauvais	Mahina I	
09	Place publique					Mahina I	

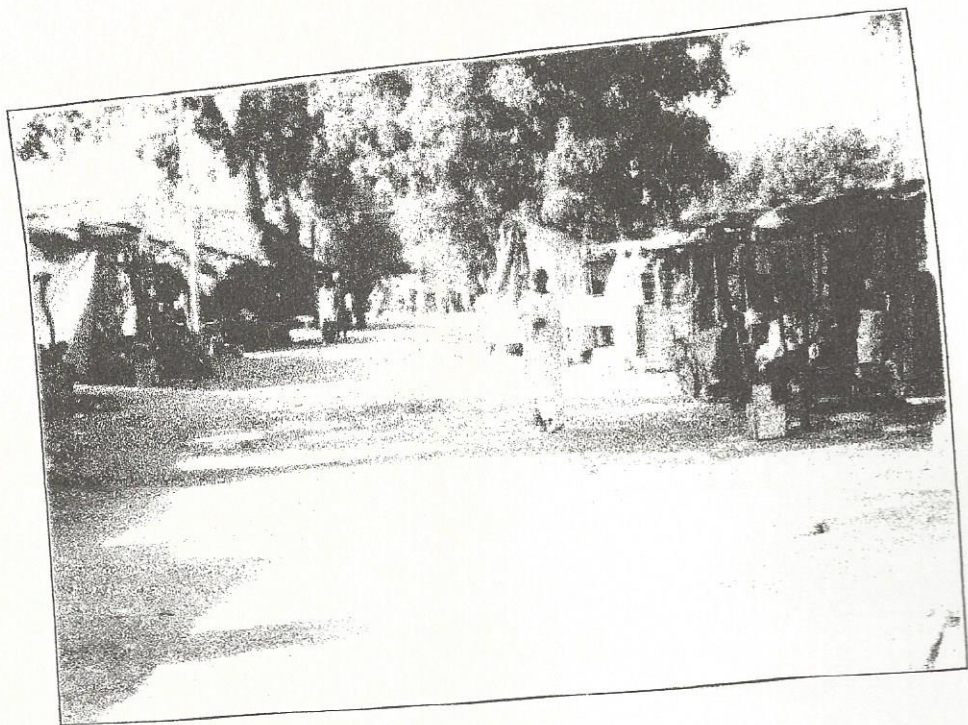
10	Les neuf raisins sauvages (Bimbés)	1884			Mahinakoto	Premier site de Mahina
CULTUELS						
BAFOULABE						
01	Tombe Mali Sadio	1893		Ruine	Kersigané	abandonné
02	Cimetière colonial	1887			Kersigané	
03	Grande mosquée	1978	Dur	Mauvais	Wassoulou	
04	Mosquée	1950	Banco	Mauvais	Kersigané	
05	Mosquée	1972	Banco	Mauvais	Allahina	
06	Mosquée	1987	Banco	Mauvais	Babaroto	
07	Mosquée Vendredi	1999	Dur	Bon	Tintila	
08	Eglise catholique	1978	Dur	Bon	Wassoulou	
09	Eglise protestante	1988	Dur	Bon	Wassoulou	
10	Cimetière				Kersigané	
11	Cimetière (3)				Wassoulou	
12	Cimetière				Allahina	
13	Cimetière				Babaroto	
14	Cimetière				Tintila	
MAHINA						
15	Mosquée de Dialiké	1922	Banco	Passable	Mahina I	
16	Mosquée lafia		Semi dur	Bon	Mahina I	
17	Mosquée wahabite	1990	Dur	Bon	Mahina I	
18	Mosquée vendredi	1935	Banco	Mauvais	Mahina II	
19	Mosquée Zavia		Banco	Passable	Mahina III	
20	Mosquée Diakan		Semi dur	Bon	Mahina III	
21	Mosquée Kane	2001	Semi dur	Bon	Mahina III	
22	Eglise protestante		Semi dur	Bon	Mahina III	
23	Eglise catholique		Dur	Très bon	Mahina II	
24	Mosquée samba Sow	1994	Banco	Bon	Diallola	
25	Mosquée Diallola	1925	Banco	Bon	Diallola	
26	Mosquée peulh	1994	Banco	Bon	Diallola	
27	Mosquée wahabite	2001	Banco	Bon	Diallola	
28	Mosquée Mahinading		Banco	Bon	Mahinading	
29	Cimetière guenoutou	1935			Mahina I	
30	Cimetière Mahina III				Diallola	
31	Cimetière Diallola	1932			Diallola	
32	Cimetière Mahinading				Mahinading	

La tombe de Mali Sadio, située au bord du fleuve non loin de la résidence, est le lieu où les os de l'hippopotame ont été enterrés.

## V. EQUIPEMENTS COMMERCIAUX :

### 5.1 Marché :

La place du marché de Bafoulabé est en réalité une rue où les marchands s'installent de 8 heures à 13 heures. Quelques hangars en bois ou construits en semi – dur sont aménagés et accueillent les vendeurs de poissons et les bouchers. Les parcelles avoisinantes sont des magasins et des boutiques.



UNE VUE DU MARCHE DE MAHINA



UNE VUE DU MARCHE DE BAFOULABE

Mahina dispose d'un centre commercial créée en 1937. Les installations comprennent :

- les hangars (en dur ou en paille) ;
- les magasins ;
- les boutiques ;
- les étals pour les vendeuses ;
- une poissonnerie en semi – dur ;
- une boucherie

Le marché est desservi par la RN2 qui est envahi par des marchands entre la poste et Diallola. C'est une voie très animée avec de nombreuses boutiques et magasins.

La foire hebdomadaire de Mahina se tient tous les lundis.

La gestion des déchets du marché est confiée à des GIE : SAPRONAT, SANYA.

A Bafoulabé, aucune structure n'existe pour la salubrité du marché. L'association féminine « Tiessiri ton » s'en occupe de temps à autre. Les déchets sont collectés puis évacués vers les champs.

### **5.2 Abattoirs :**

Créé en 1934 l'abattoir de Bafoulabé est situé à Kersigané. L'aire d'abattage est très dégradée et draine les eaux usées vers le fleuve d'où des problèmes d'hygiène et de santé publique.

Il en est de même pour l'aire d'abattage de Mahina qui a été réalisée en 1945. Situé à Mahina II en plein centre ville et manquant de structures adéquates pour son fonctionnement, l'abattoir de Mahina pose des problèmes d'ordre environnemental. Ce phénomène est aggravé par le nombre élevé des abattages quotidiens.

### **5.3 Stations services :**

Mahina dispose de deux (2) stations services :

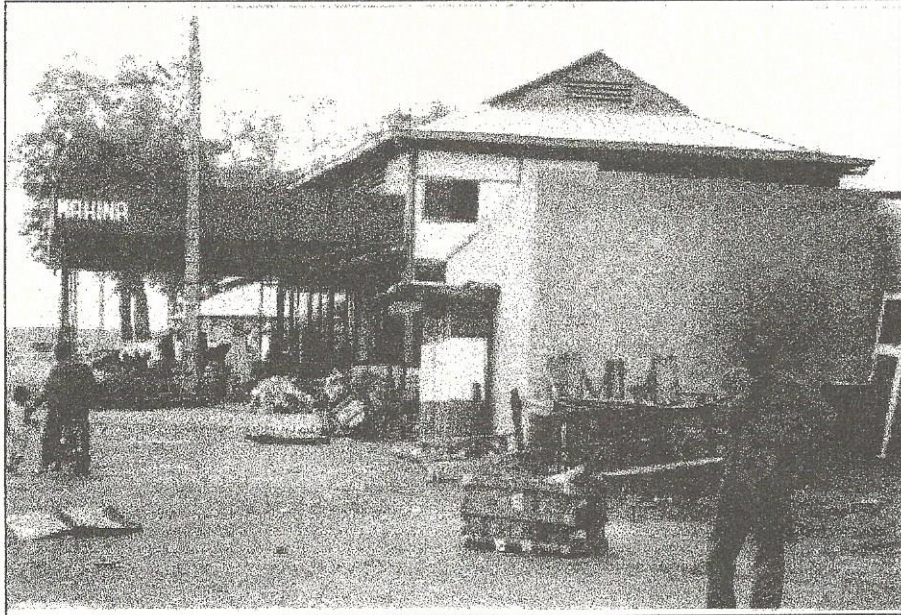
- la station Total à Mahina II dans le domaine ferroviaire ;
- la station Sad – oil à Mahinading.

Bafoulabé n'en a aucune.

### **5.4 Cabines Téléphoniques :**

Il existe une cabine téléphonique à Bafoulabé appelée « Multi-services ».

Cinq (5) cabines téléphoniques toutes situées à Mahina II existent dans la ville de Mahina à l'exception de « CITELE » qui est située à Mahina I.



**Gare ferroviaire de Mahina**



**Ligne de Chemin de fer**

Tableau N° 29 : Equipements commerciaux

N°	Désignation	Affectation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Observations
BAFOULABE							
01	Quais	transport	2000	Dur	Bon	Bafoulabé – Babaroto – Tintila	
02	Marché	Commerce	1956		Mauvais	Wassoulou	Exiguë
03	Caisse Crédit et épargne	Micro crédit	2000	Dur	Bon	Wassoulou	
04	Abattoir	Consommation	1943		Mauvais	Kersigané	Non fonctionnel
05	Cabine Multi services	Communication	2000	Dur	Bon	Wassoulou	
MAHINA							
06	Marché	Commerce	1937		Mauvais	Mahina II	
07	Boucherie	Consommation	1986	Dur	Bon	Mahina III	
08	Abattoir	Consommation	1945		Très mauvais	Mahina II	
09	Caisse crédit Epargne	Micro – crédit	1998	Dur	Bon	Mahina II	En location
10	Station Total	Carburant	1963	Dur	Passable	Mahina III	Dans la gare
11	Station Sad oil	Carburant	1997	Dur	Passable	Mahinading	
12	C'ITEL	communication		Banco	Passable	Mahina I	Location
13	Business center	communication	1999	Semi-dur	Bon	Mahina II	
14	Cabine Barinta	communication	2000			Mahina II gare	Location
15	Cabine gare	communication	2000			Mahina II gare	Location
16	Cabine Tidiane Ba	communication	2001			Mahina II gare	Location
17	Cabine Guimbaya	communication	2002	metal	Passable	Mahina II	Location

## VI. TRANSPORT ET SECURITE :

### ❖ Transport :

Il existe pour le transport à Bafoulabé une auto-gare localisée au quartier Wassoulou. C'est un espace exiguë, non aménagé qui est situé au Sud de la place de l'indépendance. Deux (2) garages de dépannage de véhicule, en mauvais état, appartenant au Cercle et au service de la santé, existent à Kersigané.

Un aéroport en mauvais état accueille les avions taxis de la Mission protestante Norvégienne.

Un bac assurant la traversée des véhicules sur les fleuves Bafing et Bakoye est géré par le conseil de cercle. On note également l'aménagement de trois (3) rampes à Bafoulabé, Babaroto et Tintila.

Mahina dispose de deux (2) auto-gares pour le transport routier à Mahinading et à Mahina II. Il n'existe pas de garage à Mahina. On note toutefois la présence de quelques mécaniciens installés dans les rues de la ville.

Pour le transport ferroviaire, les installations sont constituées de la gare et du dépôt. Le dépôt est utilisé pour l'entretien des machines. Construite en 1928, la gare comprend les locaux suivants :

- deux (2) magasins ;
- un bureau guichetier ;
- un bureau chef de sécurité ;
- un bureau chef PU-GU ;
- un bureau de reconnaissance ;
- un bureau du chef District ;
- un bureau pour la télécommunication ;
- les logements d'astreinte : chef de gare, chef district, chef dépôt.

❖ **Sécurité :**

Les équipements de sécurité sont localisés à Bafoulabé. La brigade de Gendarmerie et le peloton de la Garde Nationale sont chargés d'assurer la sécurité dans les deux (2) localités. Des agents sont détachés à Mahina pour la sécurité de la gare ferroviaire et des habitants.

Les problèmes d'insécurité sont constatés surtout au niveau de la gare ferroviaire.

**VII. EQUIPEMENTS TOURISTIQUES :**

Des potentialités touristiques existent dans les deux (2) communes, cependant l'absence de structures d'accueil, l'insuffisance de routes aménagées et le manque d'informations sur les différents sites constituent des entraves à l'essor du secteur touristique.

Les structures d'accueil recensées sont :

- le campement administratif de Bafoulabé ;
- le campement administratif de Mahina ;
- le bar loisir à bafoulabé dans le quartier Allahina dispose d'une dizaine de chambres, d'une piste de danse. Les installations ne répondent à aucune norme ;
- les logements de AIDeB : au nombre de cinq (5) et fonctionnant de façon autonome, ils sont réalisés en préfabriqués. Chaque logement comprend : deux (2) chambres, un salon, une cuisine et une toilette ;
- le bar woyo dispose de cinq (5) chambres (Mahina) ;
- le bar Bafing (Mahina) ;
- le bar Montana (Mahina).

**VIII – EQUIPEMENTS DE COMMUNICATION ET TELECOMMUNICATION**

**Tableau N° 30 : EQUIPEMENTS DE COMMUNICATION ET TELECOMMUNICATION**

Le tableau ci-dessous donne l'état des lieux des équipements de communication et de télécommunication :

Désignation	Affectation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Observations
<b>BAFOULABE</b>						
ONP + logement	Poste	Période coloniale	Dur	Passable	Wassoulou	
SOTELMA	Communication	2000	Dur	Bon	Wassoulou	
ORTM	Communication	1999	Dur	Bon	Allahina	
Poste	Communication	1954	Dur	Bon	Allahina	
<b>MAHINA</b>						
SOTELMA	Communication	1990		Bon	Mahina II	
Radio Mali Sadio	Communication	1997	Semi dur	Bon	Mahina I (Lafiabougou)	
Radio Guimbaya	Communication	1996	Semi dur	Bon	Mahina II	location
Radio Tantoudji	Communication	1998	Banco	Passable	Tantoudji	Village à 7 km de Mahina

## CHAPITRE VI : VOIRIE ET RESEAUX DIVERS DU PERIMETRE URBAIN

### I- Voirie :

L'ossature du réseau routier du Périmètre d'Urbanisation repose sur la route nationale N° 2 (RN2) et les deux routes régionales (RR4 et RR8) auxquelles il faut ajouter les pistes et routes locales.

- La RN2 part du monument Mali Sadio à Bafoulabé, passe par Mahina et Diallola pour rejoindre le cercle de Kenieba. Cette voie, bordée d'arbres de Bafoulabé à Diallola, est la principale voie praticable dans le Périmètre d'Urbanisation. Son emprise varie de 15 à 20 m et se rétrécit à l'intérieur du centre commercial de Mahina (7 à 10m).
- La RR4 : elle part du monument Mali Sadio jusqu'à Kayes. Son état est très défectueux et son emprise varie de 10 à 20 m.
- La RR8 : partant de Tintila, elle relie Bafoulabé à Oussoubidiagna et Sandaré (Nioro du Sahel). Cette voie vitale pour l'ensemble du cercle de Bafoulabé dessert cinq (5) communes rurales situées à l'Est de Bafoulabé (Oussoubidiagna, Sidibela, Tomara, Diankon, Diallan). C'est une voie très accidentée qui traverse cinq (5) marigots (ketioun, Mkoumpa, Madelayakô, Samansa et Godikô).

Les principales routes locales et pistes desservant les villages sont :

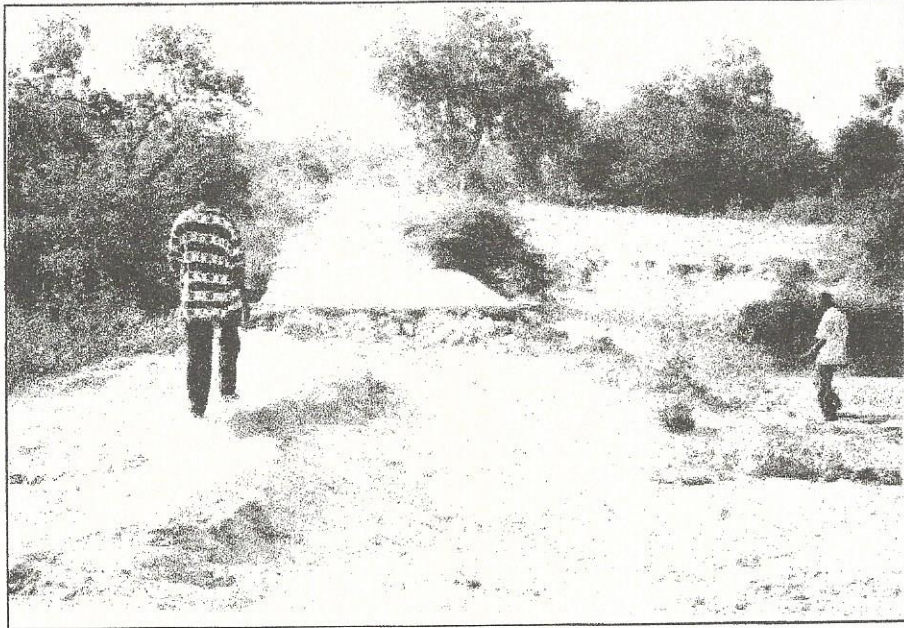
- La route locale de Manantaly reliant le barrage à Mahinading, assure aussi la liaison de Mahina avec les villages situés le long de la route : Bakroufata, Oualia Degueré, Dilia etc...;
- la route de Mahina – Tantoudji – Diatawaly – Séguéindji, Gounfan – linéaire 45 km ;
- la route Mahina – Mahinading – Berthécounda (Diokely)- linéaire 62 km
- la route Bafoulabé – Yalinané (Oussoubidiagna) – linéaire 57 km ;
- la route Mahina – Niambia – linéaire 85 km ;
- la route Badoumbé – Diallan – Oussoubidiagna – Goundara – linéaire 60 km;
- la piste Mahina – Santankoto – Tamarana – Koundian – linéaire 50 km ;
- la piste Babaroto – Ouassala – linéaire 6 km;
- la piste Selinkegny – Gangonterey – linéaire 6 km ;
- la piste Bafoulabé – Sékoto – linéaire 26 km.

A l'exception de la route de Manantaly, praticable toute l'année, toutes les routes et pistes sont dans un état très défectueux. Sur l'ensemble du Périmètre d'Urbanisation aucune de ces voies n'est aménagée convenablement.

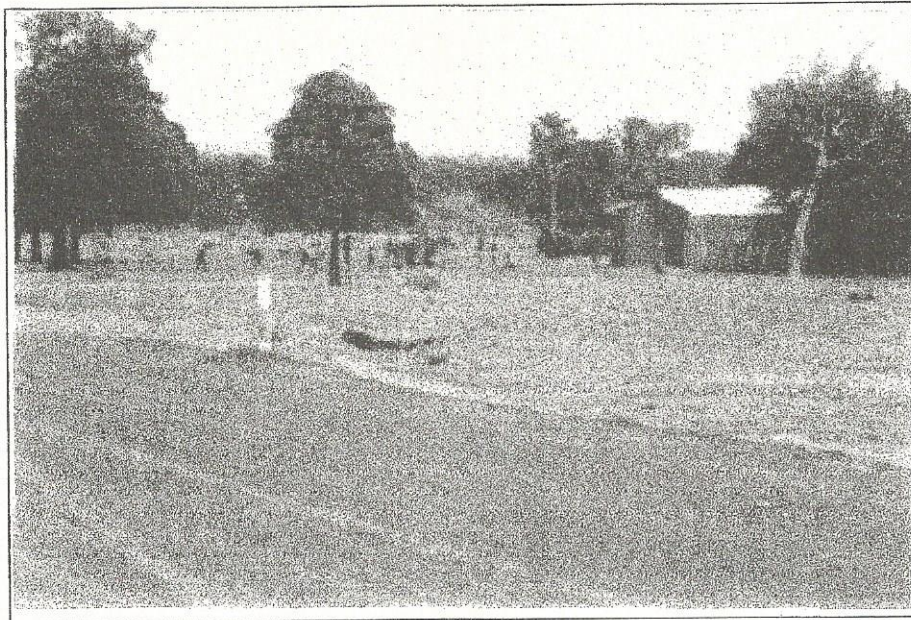
Il en résulte l'enclavement de la zone surtout pendant l'hivernage ; ce qui constitue un handicap pour les échanges et un frein au développement socio-économique du Périmètre.

Les principales voies de desserte à l'intérieur du Périmètre Urbain sont :

- RN 2 : relie Bafoulabé – Mahina et Diallola ;
- RR4 : dessert la partie Ouest de Bafoulabé : CAP – SOTELMA – etc....
- RR8 : dessert Tintilla ;
- Route de Wassoulou qui relie le quartier et l'aérodrome au centre administratif et commercial ;



**Route de Kayes**



**Route de Manantaly**

- Route de l'AIDeB reliant le dernier lotissement situé au Nord – Ouest au centre administratif et commercial . Elle dessert Kersigané ;
- Route du fleuve : elle part de la place de l'indépendance et se dirige vers le fleuve Bafing. Reliant Bafoulabé à tous les villages situés sur la rive opposée en traversant le fleuve par bac ou pirogue, elle est très pratiquée ;
- Piste Mahinading – Ouassala.

## II. Réseau ferroviaire :

Le réseau ferroviaire Koulikoro – Bamako – Kayes est long de 645 km ; une partie importante de ce réseau se trouve sur le territoire de la première région du Mali.

La voie ferrée traverse le périmètre d'urbanisation d'Est en Ouest sur une distance de 47 km, de Bremassou à Dipary. La partie située dans le cercle est longue de 117 km. Les principales gares ferroviaires du cercle sont Oualia – Badoumbé et Mahina. Dans l'ensemble l'état du réseau nécessite des travaux d'amélioration afin de satisfaire la demande.

## III. Voies fluviales :

Elles concernent la traversée des deux (2) fleuves (Bafing et Bakoye) de Bafoulabé à Tintila et Babaroto.

## IV. Assainissement :

Les trois (3) composantes de l'assainissement sont :

- le drainage des eaux pluviales ;
- l'élimination des eaux usées domestiques et excréta ;
- la gestion des ordures.

### 4.1 Eaux pluviales :

L'exutoire des eaux pluviales du Périmètre Urbain demeure les fleuves : Bafing, Bakoye, Sénégal.

#### 4.1.1 Bafoulabé :

Les eaux pluviales sont drainées vers le fleuve en suivant le talus naturel du sol. Certaines eaux sont dirigées vers les mares existantes :

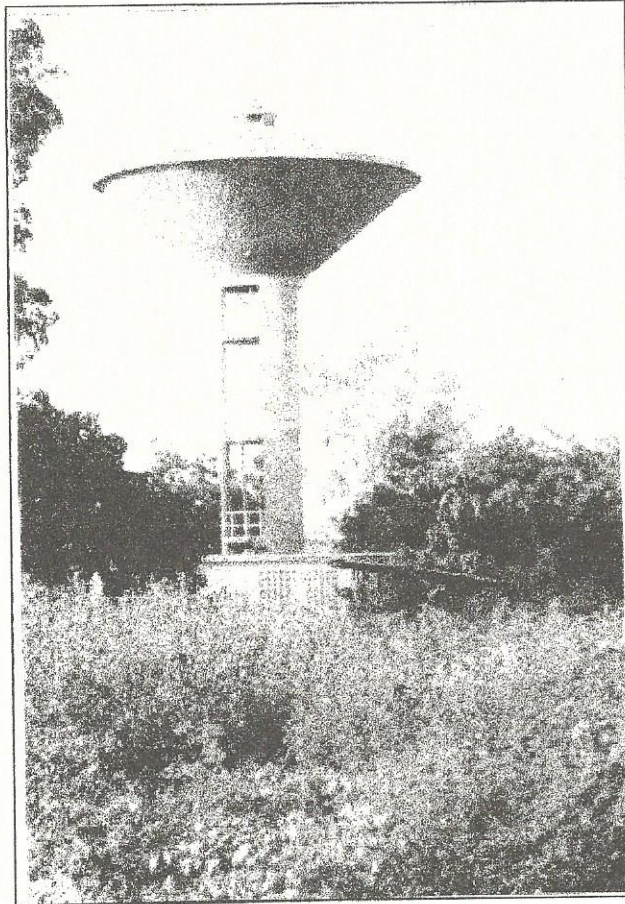
- la mare Liberté qui part du lycée à Mahina et Diallola ;
- la mare khasso fara située sur la route de Kayes (RR4) ;
- la mare Morifara située au Nord-Ouest de Khasso fara ;
- la mare Kounti fara située à Babaroto ;
- la mare Bakoy fara située à Tintila.

Le seul collecteur existant a été conçu par le SLACAER pour irriguer le périmètre maraîcher de Kamakolé. Il est situé au Sud de l'espace culturel les « loisirs ».

#### 4.1.2 Mahina :

Le drainage des eaux pluviales est assuré le long des routes par :

- des caniveaux,
- deux (2) collecteurs artificiels (collecteur de Mahina II et collecteur de Mahinading)
- et deux (2) collecteurs naturels.



Château d'eau MAHINA

Les mares existant sur le territoire communal sont :

- la mare de Mahinakoto (prolongement de la mare Liberté) ;
- la mare Djouling située à la limite de Bafoulabé et Mahina (pont) ;
- la mare Corobossia située à l'Ouest du dernier lotissement ;
- la mare Fetra située à l'Ouest de Mahina III et Diallola ;
- la mare Sega fara située au Nord-Est de Mahinading ;
- la mare Miniangoungou située au Sud-Est de Mahinading.

Les collecteurs :

- ✓ Commençant au niveau de la mare Fetra, le collecteur artificiel longe les rails au Sud de la station Total, recueille les eaux de Mahina II et de Mahina III et les draine vers le fleuve ;
- ✓ Partant du garage ECBM, le collecteur artificiel de Mahinading draine les eaux de la partie Sud du quartier ;
- ✓ Commençant au niveau de la mare Djouling, le collecteur naturel longe le quartier Mahina I avant de se diriger vers le fleuve ;
- ✓ Le collecteur naturel situé dans le centre commercial commence au niveau de la RN2 et se termine dans le fleuve.

Les caniveaux :

- ✓ Le caniveau qui commence au niveau du parc à bétail à l'Ouest, passe au Sud du château d'eau et se dirige vers le fleuve ;
- ✓ Le caniveau partant de la borne fontaine (BF14) passe au Nord de l'ONP et se dirige vers le fleuve ;
- ✓ Le caniveau situé à Mahina III longe la rue qui mène à la gare et se termine dans le collecteur artificiel longeant les rails ;
- ✓ Le caniveau qui passe au Nord de l'école de Diallola et se dirige vers le fleuve ;
- ✓ Le caniveau qui, passe au Nord du SLACAER et se dirige vers le fleuve.

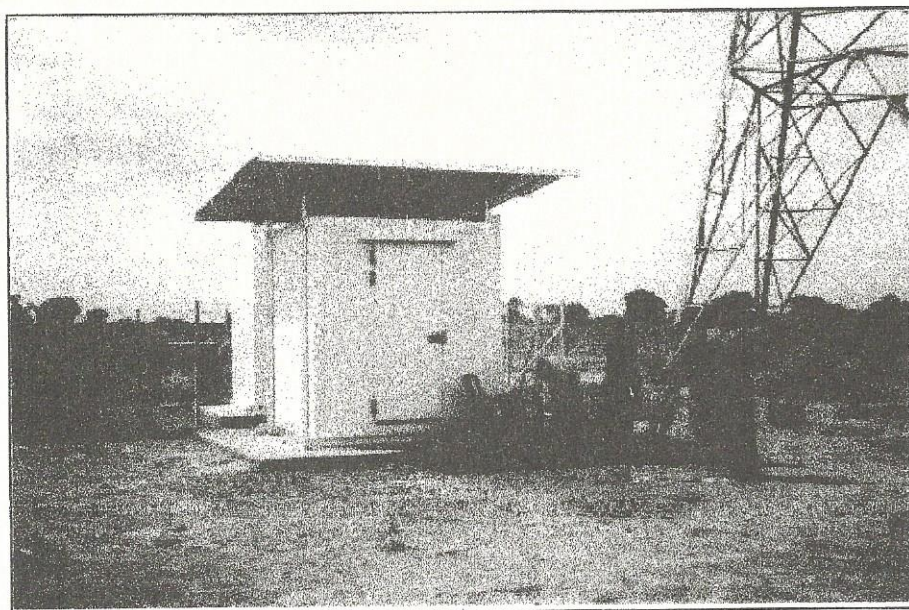
Ce réseau rudimentaire ne permet pas d'évacuer correctement les eaux pluviales de la ville. Il n'y a aucune cohérence entre les différentes composantes du réseau et les différentes mares.

#### **4.2 Eaux usées et excréta :**

Les effluents des WC ne sont pas traités, les eaux usées sont déversées à l'extérieur des concessions dans les rues (occasionnant des nids de moustiques) ou dans des puisards de fortune.

Les toilettes sont des latrines à fosses fixes le plus souvent non étanches. Les fosses remplies d'excréta sont fermées pendant quelques années puis le contenu est vidé dans la rue derrière les concessions ou acheminé vers les champs pour servir de fumier.

Il existe également quelques fosses septiques dans le Périmètre Urbain : AIDeB, Mission protestante, résidence du préfet, église évangélique et logement du chef district du RCFM.



**Installation de télécommunication :Fibre Optique**

#### 4.3 Ordures :

Il n'existe aucune structure administrative pour la gestion des ordures sur le périmètre urbain. Cependant dans les deux (2) collectivités le problème est géré de façon différente :

##### 4.3.1 Bafoulabé :

Les ordures sont en général déversées dans des trous aménagés dans les concessions ou simplement entassées dans les rues. Elles sont transformées en fumier pour les champs.

En l'absence de GIE dans la localité, une association féminine dénommée « Tiessiri ton » initie de temps à autre des journées de salubrité dans les lieux publics : marché, mosquée, centres de santé, etc... Les ordures collectées, à l'issue de ces journées, ne sont pas évacuées en raison de l'inexistence de tout dépôt.

Les services de la santé et le corps de la paix encadrent actuellement cette association pour en faire un comité de santé. Outre les actions de salubrité « Tiessiri ton » s'occupe de la sensibilisation des populations en matière d'IEC, de pré natalité, de nutrition et d'hygiène.

##### 4.3.2 Mahina :

La gestion des ordures ménagères est assurée par deux (2) GIE : SAPRONAT et SANYA. Ces deux (2) GIE collectent les ordures et les acheminent vers le dépôt de transit situé non loin des parcs à l'Ouest de la ville. Les charrettes à traction animale sont utilisées comme moyen de transport.

SANYA est un GIE qui a ses propres moyens de transport : charrettes et ânes. SAPRONAT ( Sahel pour la Production dans la Nature) loue des charrettes avec des particuliers pour exécuter ses tâches. C'est un GIE qui œuvre également dans le monde rural en assurant l'appui conseil pour l'auto promotion paysanne.

Pour assurer une évacuation correcte des ordures ménagères du centre commercial; la mairie a signé un contrat avec les deux (2) GIE. Ce contrat délègue en plus certaines missions de la mairie au GIE SAPRONAT. La délégation de pouvoir concerne la récupération pour le compte de la mairie de certaines taxes au niveau du marché, des gargotes et des exploitants de moulins.

Actuellement la mairie n'arrive plus à faire face à ses engagements vis à vis des GIE. SAPRONAT continue cependant à assurer l'enlèvement des ordures du marché et de la régie des chemins de fer. SANYA, qui comptait malgré tout sur les cotisations mensuelles des familles pour continuer son travail, n'arrive plus à tourner en raison du non-paiement de ces cotisations et de la suspension du contrat de la mairie. La conséquence est que les ordures ne sont plus enlevées.

#### V. ALIMENTATION EN EAU :

Les besoins d'alimentation en eau sont satisfaits par le fleuve, les puits traditionnels, les puits modernes, les pompes et les bornes fontaines.

Les débits annuels des fleuves sont les suivants :

- le fleuve Sénégal : 11.600.000.000 m3 d'eau ;
- le fleuve Bafing : 8.020.000.000 m3 d' eau ;
- le fleuve Bakoye : 5.800.000.000 m3 d' eau.

Ils représentent une quantité considérable des ressources en eau de surface utilisées par les ménages, l'élevage, le maraîchage et l'arboriculture. Ils sont utilisés pour la production de l'énergie du barrage de Manantaly.

Une étude de faisabilité pour l'alimentation en eau des villes de Bafoulabé et de Mahina a été réalisée dans le cadre de l'alimentation en eau des centres semi – urbains et ruraux en première région ( Kayes ).

L'étude relative à la ville de Bafoulabé est toujours au stade de projet. La ville de Mahina dispose d'un réseau d'adduction. L'alimentation en eau potable des populations de Bafoulabé est assurée par les puits à grand diamètre et les pompes manuelles.

Six (6) puits à grand diamètre ( P.G.D ) existent dans la ville : deux (2) à la mission protestante, deux (2) à l'AIDeB, un au logement du Juge et le dernier au jardin d'enfants.

Les huit (8) pompes manuelles sont réparties dans les trois (3) quartiers ( Allahina, Kersigané, Wassoulou ). Babaroto et Tintila disposent chacun d'une pompe manuelle.

➤ **Réseau d'adduction d'eau de Mahina :**

Le réseau qui s'étend sur 7 kilomètres comprend deux (2) forages et un château d' eau. Les conduites sont en PVC. Les débits des forages sont respectivement de 7 m<sup>3</sup> par heure et 10,5 m<sup>3</sup> par heure. Ils fonctionnent alternativement. La capacité du château est de 150 m<sup>3</sup>, il est alimenté par un groupe électrogène.

Le projet qui entre dans le cadre de l' alimentation en eau des centres semi – urbains et ruraux de la première région a été financé par la KFW, l'Etat et les populations. L'exploitation du réseau a commencé en juillet 1997. L'extension du réseau est en cours dans la zone de Mahina Ouest sur 1,500 km sur financement de la mairie.

Le réseau existant qui dessert Mahina et Diallola compte 35 bornes fontaines et 60 abonnés en plus des services administratifs. Le coût du m<sup>3</sup> d' eau est de 500 fca. La distribution est gérée par un Bureau d'Adduction d'Eau Sommaire ( B.A.E.S ) présidé par un comité de gestion supervisé par une cellule de conseil de la Direction Nationale de l' Hydraulique.

Les heures de pointe en terme de consommation sont :

- 6 h 30 – 7 h 00 ;
- 16 h 00 – 19 h 00.

La consommation hebdomadaire moyenne est de 400 m<sup>3</sup>. Les pompes manuelles ont été supprimées à Mahina et à Diallola afin d'assurer la rentabilité du réseau d'adduction d'eau.

**VI. ELECTRICITE :**

Le Périmètre d'Urbanisation ne dispose pas de réseau d'électricité malgré la proximité du barrage de Manantaly. La ligne haute tension passe en outre par Diallola pour Kayes.

Le projet qui concerne l'alimentation des deux (2) communes doit couvrir un rayon de 100 km à partir de la centrale de Manantaly située à 40 km de Mahina.

Le manque de courant électrique freine le développement socio – économique des deux (2) communes et du cercle en général.

**VII. TELECOMMUNICATION - RADIO :**

Il existe un central téléphonique à Bafoulabé et un autre à Mahina.

➤ **Central de Bafoulabé :**

Situé à l'Ouest de la ville ( Wassoulou ), il a une capacité de 50 lignes. Le nombre d'abonnés est actuellement de 30. Beaucoup de demandes restent insatisfaites en raison de problèmes techniques. Une cabine téléphonique existe par ailleurs à Bafoulabé.

➤ **Central de Mahina :**

Il est situé à l' Ouest de la ville de Mahina et dispose d'une capacité de 100 lignes. Le nombre d'abonnés est de 50 et les demandes non satisfaites sont au nombre de 40. Mahina dispose de six (6) cabines téléphoniques.

➤ **Radios :**

La station locale de l'ORTM se trouve à Bafoulabé dans le quartier Allahina. Bafoulabé n'a pas de station radio FM. La ville de Mahina dispose de deux (2) radio libres (Mali Sadio et Guimbaya) et le village de Tantoudji situé à 7 km de Mahina a également une station radio FM.

- ✓ Radio « Mali – Sadio »: d'une portée de 90 km, elle est alimentée par un groupe électrogène. Elle émet par intermittence : 7h00 – 13h00 et 17h00 – 00h00. Le personnel est composé de huit (8) personnes ;
- ✓ Radio Guimbaya : elle a une portée de 50 à 75 km. Alimentée par un groupe électrogène, elle émet également par intermittence.

Il existe un centre de télécommunication qui dispose d'une fibre optique installée sur la ligne haute tension passant par Diallola. Ce centre alimenté par des panneaux solaires est une technologie de pointe qui doit prendre en charge les téléphones portables et assurer le renforcement de la capacité des centraux existants.

**CHAPITRE VII : IMPACT ENVIRONNEMENTAL :**

Les nombreuses contraintes physiques (fleuve, mares etc), l'insuffisance du réseau d'assainissement, la mauvaise gestion des ordures et la surexploitation du couvert végétal ont des répercussions négatives sur l'environnement (dégradation, problèmes d'hygiène, d'assainissement et de santé publique).

- ✓ Le faible talus des rues qui drainent les eaux et les caniveaux en terre mal dimensionnés, provoquent des stagnations d'eau dans les villes ;
- ✓ certaines eaux usées domestiques sont directement déversées dans les fleuves. De même les deux (2) abattoirs (Bafoulabé et Mahina) qui n'ont aucun système d'assainissement polluent le fleuve avec les déchets liquides et solides qui y sont jetés ;
- ✓ les ordures entassées dans les rues de Bafoulabé et dans un dépôt non aménagé situé non loin des parcs à bétail à Mahina, provoquent la pollution des mares avoisinantes entraînant les ordures dans le fleuve. Les fleuves qui sont les principales sources d'eau pour les ménages, l'élevage, le maraîchage et l'arboriculture se trouvent ainsi pollués.
- ✓ les fleuves se rapprochent de plus en plus des habitations à cause de l'érosion des berges qui est plus accentuée du côté Ouest (le plus peuplé de la ville de Bafoulabé).
- ✓ la surexploitation de la forêt de Dioubéba et l'exploitation non contrôlée des forêts non classées entraînent un déséquilibre de l'écosystème;
- ✓ enfin les cultures faites dans les concessions et dans les rues constituent des facteurs de multiplications des moustiques et donc des causes de maladies (paludisme).

Tableau N° 31 : Taux de morbidité et de maladies hydriques - Adultes et Enfants.

% de ménages avec malades														
Localités	Total	Total	Diarrhée		Maux de ventre		Bilharziose		Vert de Guinée		Onchocercose		Paludisme	
	Enfants	Adultes	E	A	E	A	E	A	E	A	E	A	E	A
Bafoulabé	59,3	44,1	11,1		16,7	7,4	30,6		2,8			7,4	69,4	55,6
Cercle Baf.	63,00	49,00	16,9	7,6	17,8	27,9	43,6	5,1	2,00	2,50		2,5	67,3	51,9
Région Kayes	47,3	33,9	29,3	14,4	24,9	36,7	28,3	5,00	0,50	1,4	0,5	8,3	63,3	44,6

**NB** : E = Enfants - A = Adultes

**Source** : Rapport phase II Bafoulabé de l'étude de l'alimentation en eau des centres semi – urbains et ruraux en première région (Kayes) 1996.

On constate que les enfants sont les plus touchés par ces maladies. Il sera utile d'organiser des séances de sensibilisation des enfants sur les causes de ces maladies. L'école sera le lieu idéal pour une telle information et sensibilisation.

**DEUXIEME PARTIE :  
RAPPORT PROGRAMME**

## PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES D'AMENAGEMENT :

L'étude diagnostique du Périmètre d'Urbanisation (Bafoulabé et Mahina) fait ressortir les problèmes et hypothèses d'aménagement suivants :

- la mise en œuvre du **PDIAM** ( Projet de Développement rural Intégré en Aval du barrage de Manantaly) prévoit l'aménagement de 1.563 ha sur les 2.000 ha proposés par le centre de conseil communal ( **CCC** );
- l'aménagement des périmètres maraîchers et le développement des activités pastorales et agricoles, contribueront avec le PDIAM au développement du secteur primaire (activité principale des populations);
- la mise en œuvre et le suivi correct du **PASIE** (Programme d'Atténuation et de Suivi des Impacts sur l'Environnement du programme OMVS). Il existe cinq (5) comités de coordination pour le PASIE : Bamako, Kati, Kita, Bafoulabé et Kayes. Ce programme intègre dans son animation les maires des communes traversées, les chefs de village des villages traversés, les représentants des agriculteurs , des pêcheurs, des éleveurs, des chasseurs, des exploitants forestiers, des associations féminines et des ONG;
- le désenclavement du Périmètre d'Urbanisation avec l'aménagement des principales voies : RN 2, RR 4, RR 8, Route locale de Manantaly;
- la création de pôles de développement relais pour assurer une croissance socio – économique linéaire sur le territoire du Périmètre d'Urbanisation. Ces pôles seront reliés par un réseau viaire adéquat. Il s'agit de :
  - Selinkegny : Gangonterey – Kolinquemou - Dibatoumania;
  - Madibaya : Gangantan – Soriya - Segala;
  - Bakroufata : Kala – Tamarana – Dilia - Oualia déguéré;
  - Niakalinsiraya : Bremassou – Sekodounga - Kallé - Galoukoné.

Des actions doivent être menées pour lancer et renforcer le développement socio – économique de ces pôles.

- dans le Périmètre Urbain le développement linéaire des deux (2) localités (Bafoulabé et Mahina) distantes seulement de 3 km doit être assuré. A terme il pourra être envisagé la création d'une commune urbaine constituée par les communes rurales de Bafoulabé et Mahina. Une commission intercommunale pourra coordonner et gérer le développement de cette nouvelle entité territoriale. Le Périmètre Urbain doit être bien structuré par un réseau viaire cohérent avec des espaces aménagés.
- les besoins des populations doivent être satisfaits :Habitat, loisir, éducation, santé, travail. Les populations doivent également disposer de l'eau potable, de l'électricité et du téléphone.
- La promotion de l'artisanat et du tourisme reste une nécessité.

Le développement socio – économique du Périmètre d'Urbanisation doit se faire dans un environnement sain.

## **I. ZONAGE :**

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) fixe les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire intéressé en tenant compte de l'équilibre à observer entre l'extension urbaine, l'exercice des activités économiques et la préservation de sites et paysages naturels ou urbains. Il se situe au carrefour de la planification dans l'espace et de la planification dans le temps.

Le zonage consiste à diviser le territoire couvert par le SDAU en zones ou secteurs affectés à différents usages. Il permet d'organiser l'utilisation de l'espace en regroupant les activités et occupations compatibles.

### **1.1 ZONES D'HABITAT :**

#### **1.1.1. Habitat existant :**

##### **➤ Bafoulabé – Tintila – Babaroto :**

Les villages de Babaroto et Tintila présentent les mêmes structures traditionnelles en terme d'habitat. Quant à la ville de Bafoulabé bien qu'ayant bénéficié d'une opération de restructuration et de nombreux lotissements, la qualité de l'habitat ne s'y est guère améliorée. Les bâtiments construits en dur sont ceux de l'administration, des Projets de développement, des ONG et quelques particuliers dans le quartier Wassoulou.

Les alignements ne sont pas toujours respectés, ce qui rétrécit ou obstrue carrément certaines voies. Le dernier lotissement opéré en 1989 à l'Ouest de la ville présente une situation pour le moins floue. Ni l'administration, ni le service des domaines ne disposent de plans concernant ce lotissement.

Il a été donc proposé :

- la restructuration des deux (2) villages (Babaroto, Tintila);
- la restructuration de l'ancien tissu de Bafoulabé;
- la rénovation du dernier lotissement (1989).

##### **➤ Mahina – Diallola – Mahinading :**

Ces (3) trois localités ont bénéficié d'opérations de restructuration et de lotissements. Cependant la situation de l'habitat est la même qu'à Bafoulabé. Les constructions en dur sont localisées dans les derniers lotissements, ceux de Mahina I.

Il a été retenue :

- la restructuration du tissu ancien ( Diallola, Mahina, Mahinading );
- dans les deux (2) villes l'habitat doit être amélioré avec l'imposition de matériaux durables pour les constructions;

La réhabilitation des villages de Ouassala, Selinkegny, Bakroufata et Niakalinsiraya. Les zones de récasement sont situées près des dits villages.

Pour les villes de Bafoulabé et Mahina, deux (2) zones de recasement ont été choisies :

- Bafoulabé : une zone de huit hectares trente ares (8,30 ha) située au Nord de l'hôtel de ville;
- Mahina : une zone de douze hectares (12 ha) située au Nord de la zone de l'habitat administré à Diallola.

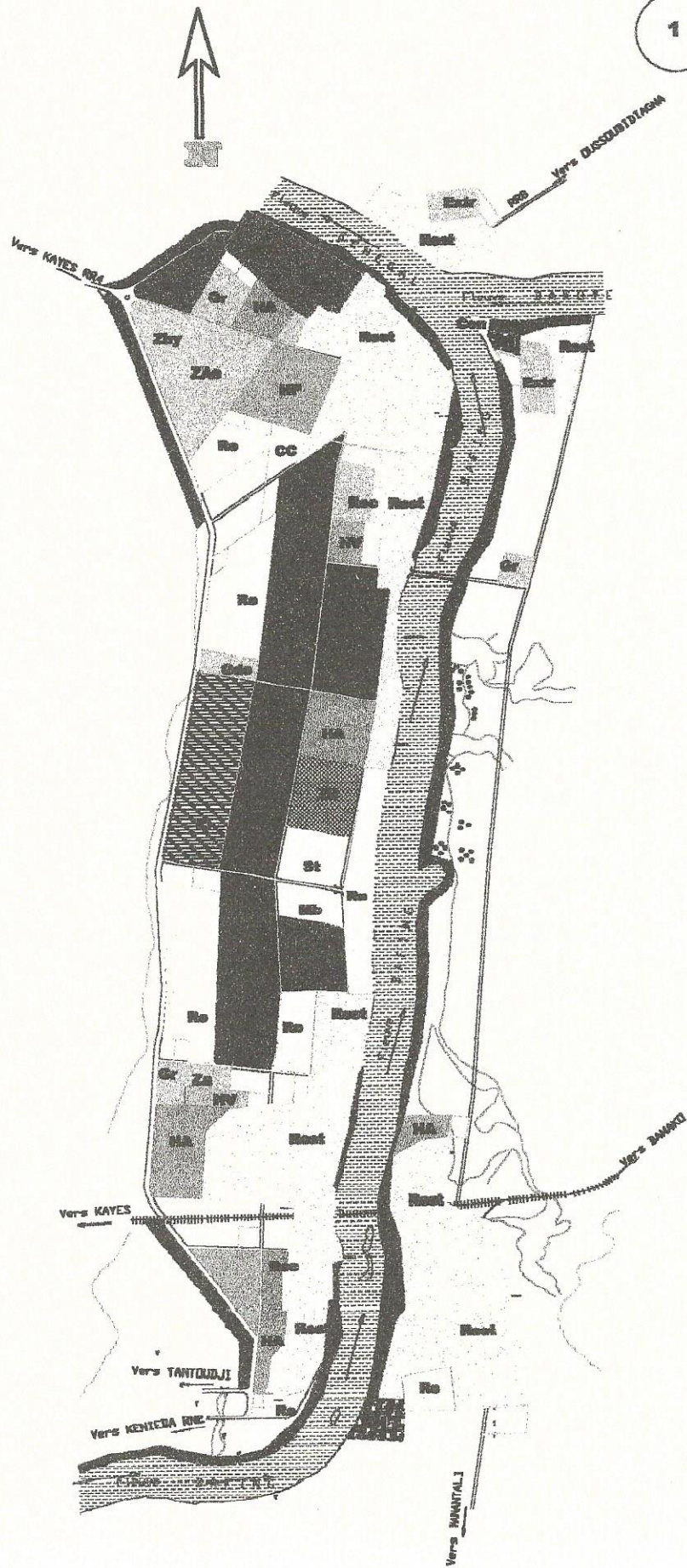
#### **1.1.2. Futures zones d'habitat :**

Ce sont les zones d'habitat prévues en fonction des besoins de la population à l'horizon de 2022 et de la disponibilité de terrains.

# PROPOSITION ZONAGE

## LEGENDE

HABITAT ADMINISTRÉ	HA
HABITAT PROGRAMÉ	HP
RESTRUCTURATION	Rrest
REHABILITATION	Rrh
ZONE INDUSTRIELLE	ZI
ZONE DE BUREAU	ZB
ZONE HOTEL	ZH
HOTEL DE VILLE	HV
ZONE D'HYDROCARBURE	Zhy
EXTENSION RECASEMENT	Extr
RECASEMENT	Rrc
RESERVES	Rr
CONFILANT	Con
ZONE VERTE	ZV
JARDIN MITANTOUE	JB
RENOVATION	Rrn
ZONE ARTISANALE	Za
BOULANGERS ENTREPOTS	Det
ZONE AEROPORTUAIRE	ZAs
CENTRE COMMERCIAL	CC



1

L'estimation de la superficie de cette zone a été faite en fonction :

- du taux d'accroissement des deux (2) communes: 1,9 % (recensement 1998);
- du nombre moyen de personnes par concession : neuf (9);
- de la taille moyenne des parcelles à usage d'habitation qui a été fixée à 400 m2 pour les deux (2) villes;
- de la balance du territoire pour les zones d'habitation, superficie des parcelles = 58 %.  
Superficie des équipements et VRD = 42 % ( voir détails dans les PUS).

Ainsi nous avons pour chacune des deux (2) villes :

- Superficie parcelles :  $800 \times 400 \text{ m}^2 = 32 \text{ ha}$  (58%);
- Equipements + VRD ( 42 % ) = 24 ha;
- Soit au total cinquante six hectares (56 ha) pour la nouvelle zone d'habitat.

- Dans les lotissements des collectivités (constructions assujetties à l'autorisation de construire), les zones d'habitat administré représentent 65 % du total soit quarante hectares trois ares (40,3 ha) ;

- les terrains destinés aux promoteurs immobiliers (zones d'habitat planifiées) sont de 35% soit vingt un hectares sept ares (21,7) ha .

Les réserves programmées dans les différentes localités à l'intérieur du Périmètre Urbain, représentent deux cent soixante quinze hectares trente cinq ares (275,35 ha).

Elles permettront d'assurer :

- Une croissance linéaire du territoire couvert par le Périmètre d'Urbanisation ;
- Une prévision des besoins spécifiques.

Il convient d'insister sur le fait que les futures opérations d'urbanisme dans les villages doivent se conformer au SDAU.

## 1.2- ARMATURE VERTE :

Les espaces boisés ruraux ou urbains remplissent certaines fonctions que les collectivités locales doivent prendre en compte dans leur programme d'affectation des espaces. Ils assurent une fonction biologique indispensable à l'équilibre de l'écosystème. Les zones vertes proposées sont :

### ➤ Au niveau des villages :

- ✓ Contrôler l'exploitation des forêts existantes (abattages, feux de brousse ), pérenniser le couvert végétal et lutter contre l'érosion;
- ✓ Fixer les berges des fleuves en plantant des arbres tout le long;
- ✓ Aménager les périmètres maraîchers à Karaga, Ouassala, Naballa, Soriya, Damba – Dioubé, Ségala, Ganganta, Farako, Sélinkegny, Dibatoumania, Talary, Dipary, Bakoye, Diyabougou, Karamokobougou, Dounan, Mahina, Mahinading, Kallé, Kala, Santakoto, Dilia – Daloma, Bakroufata, Ségodounga, Batingoungou, Tinko, Qualia – Deguere, Keniekenieko.
- ✓ Aménager les plaines dans le cadre du PDIAM.

### ➤ Au niveau du Périmètre Urbain :

- ✓ Fixer les berges des fleuves (Bafing, Bakoye, Sénégal) et aménager les bandes vertes des deux (2) côtés des fleuves pour le maraîchage et l'arboriculture;
- ✓ Aménager la plaine (mare Liberté) en bande verte pour le maraîchage, l'arboriculture et l'horticulture. Superficie : deux cent cinquante huit hectares et soixante sept ares

(258,67ha);

- ✓ Aménager Kamakolé (superficie : 22,5 ha);
- ✓ Aménager le jardin botanique de trente neuf (39 ha) sur la route de Mahina autour du bosquet de feu Boubacar Diallo;
- ✓ Aménager une bande d'environ 100 m de verdure le long de la voie de ceinture Ouest pour protéger le Périmètre d'Urbanisation;

Dans les opérations d'urbanisme prévues sur les tissus existants, des espaces verts et des espaces libres seront dégagés pour aérer le tissu.

Les espaces verts et places publiques seront également prévus dans les lotissements .

### **1.3 ZONES D'ACTIVITES**

#### **1.3.1. Zones de bureaux**

➤ **Zone administrative existante :**

Elle est comprise dans la zone à restructurer de Bafoulabé.

➤ **Zone de bureaux :**

La nouvelle zone de bureaux est située dans la zone tampon entre les deux (2) villes (Bafoulabé, Mahina). Elle est à distance raisonnable des deux (2) villes afin de rendre son accès plus facile aux travailleurs et aux usagers.

D'une superficie de vingt trois hectares sept ares (23,7 ha), elle est située entre le stade Omnisports et la zone d'habitat administré de Bafoulabé, sera aménagée et viabilisée.

#### **1.3.2 Zones commerciales :**

➤ **Bafoulabé :**

Le nouveau centre commercial situé au Sud du Lycée couvre une superficie de six hectares huit ares (6,8ha). Il sera aménagé conformément aux normes d'infrastructures modernes sécurisées et accueillira un marché.

➤ **Mahina :**

L'actuel centre commercial qui sert à la fois Mahina, Diallola et Mahinading doit être réhabilité. Une nouvelle zone commerciale est proposée dans le tissu ancien, au Sud du bar Woyo. S'étendant sur neuf hectares (9 ha), elle accueillera un autre marché et le marché aux volailles. Elle sera aménagée conformément aux normes requises.

#### **1.3.3. Zone industrielle :**

Elle est, à l'instar de la zone de bureaux, située dans la zone commune aux deux (2) villes. Située à l'extrême Ouest de la voie de ceinture, elle s'étend sur une superficie de cinquante quatre hectares quatre ares (54,4ha). Elle pourra accueillir entre autre les PME, PMI, pour la transformation des produits du secteur primaire.

#### **1.3.4. Zone Artisanale :**

La zone artisanale a été prévue à Mahina au Nord du dernier lotissement, non loin de la nouvelle zone commerciale. Elle s'étend sur cinq hectares (5ha) et accueillera tous les artisans à l'exception des garagistes qui sont prévus dans les gares routières.

### 1.3.5. Zones Hôtelières

Pour le développement du tourisme, deux (2) zones hôtelières ont été proposées :

- **Bafoulabé** : Une zone de sept hectares (7ha) dans le confluent entre le Béléni et l'ex-école des otages;
- **Mahina** : une zone de sept hectares soixante quinze ares (7,75ha) à Dioubédala au Sud de Mahinading (au bord du fleuve Bafing).

### 1.3.6. Zone d'hydrocarbures :

Le développement des transports et des activités industrielles nécessite l'aménagement d'un dépôt d'hydrocarbures.

La zone choisie est située à l'intersection de la route de Kayes et de la voie de ceinture. Cette position facilitera le ravitaillement de Mahina. Elle s'étend sur une superficie de neuf hectares (9ha).

### 1.3.7 Zones maraîchères :

Elles concernent Kamakolé, les rives des fleuves et la zone marécageuse Liberté pour une superficie de deux cent cinquante huit hectares soixante sept ares ( 258,67 ha).

### 1.3.8. Zone aéroportuaire :

Elle est située autour de la piste d'atterrissage de Bafoulabé. Sa superficie est de trente quatre hectares soixante quinze ares (34,75 ha).

### 1.3.9. Zones Douanes et Entrepôts :

Elle est située à l'intersection des routes de Kayes et de l'AIDeB. Sa superficie est de quatre hectares deux ares (4,2 ha).

## II. EQUIPEMENTS

### ➤ Dans les villages.

La nouvelle fonction des villages et l'extension de la ville imposent la programmation de nouveaux équipements. Cette programmation prendra en compte l'évolution de la population sur la période de la validité du schéma et la création de pôles secondaires de développement autour de la ville.

Ainsi les équipements suivants ont été programmés ( voir tableau N° 32-33).

Tableau N° 32 : Equipements et Aménagements prévus dans les villages  
Commune de Bafoulabé

N°	Localités	Ecoles		CSOM	Puits Equipés	Parcs de Vaccination	Autres
		1er cycle	Second cycle				
1	Bakoye	1					
2	Damba - Dioubé	1			1		
3	Dar - salam	1					
4	Dibatoumania	1	1				
5	Dipary	1					
6	Diyabougou	1					
7	Dounan	1			1		
8	Drametou		1	1		1	
9	Farako	1			1		
10	Gangata	1			4	1	
11	Gangantery	1			1		
12	Karaga	1					
13	Karamokobougou	1			1		
14	Khasso - Damba	1			1		
15	Kolinguenou	1					
16	Lakafra	1					
17	Ouassala				1		
18	Madibaya	1					
19	Namballaya	1			1		
20	Segala	1			1		
21	Sekoto	1			1		
22	Selinkegny					1	Adduction d'eau
23	Sitacounady				1		
24	Soriya		1	1	1		
25	Talary	1			1		
26	Taballadounga	1					
27	Dikoye	1			1	1	

Premier cycle = 6 salles de classes

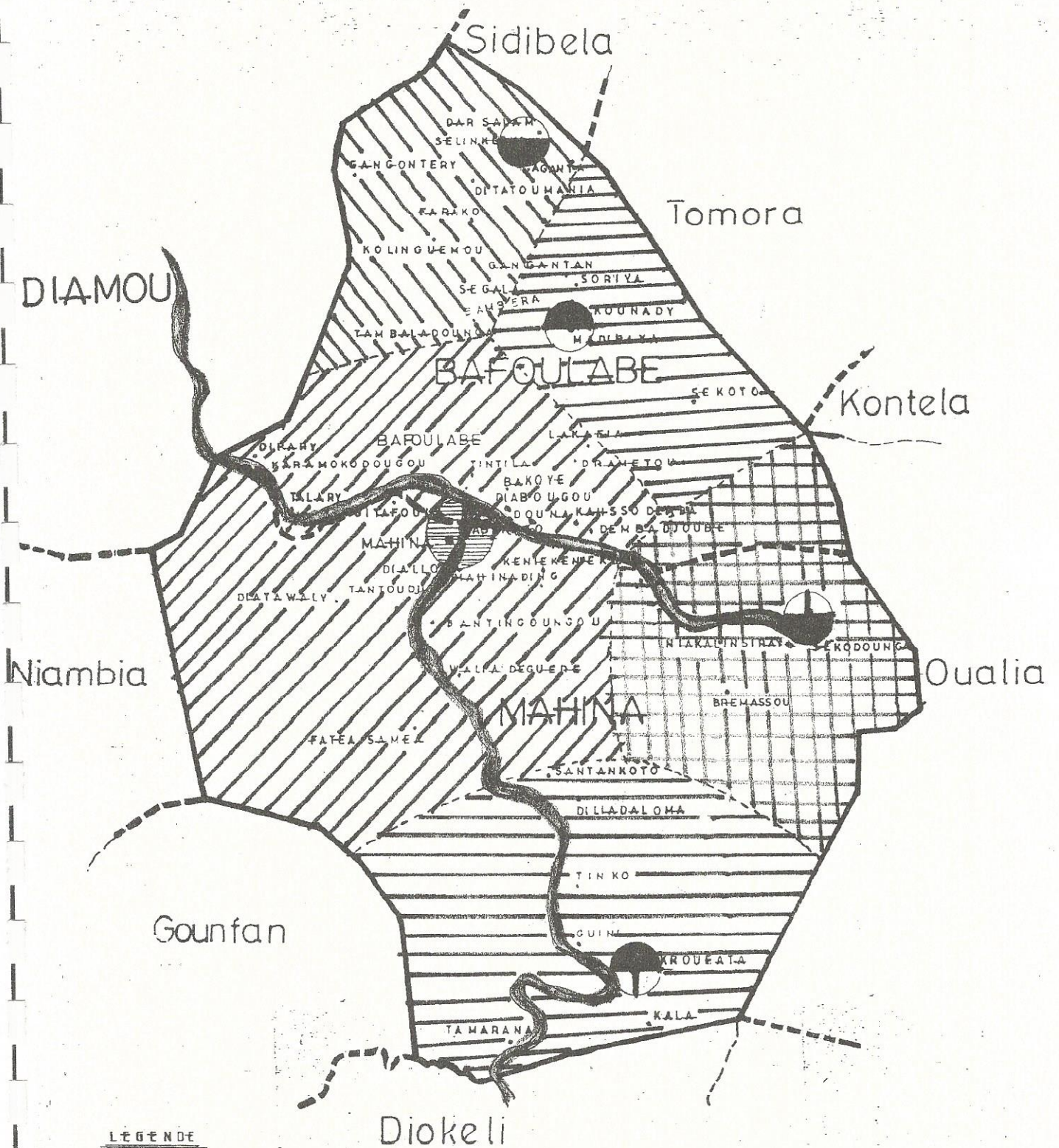
Tableau N° 33 : Equipements et Aménagements prévus dans les villages  
Commune de Mahina

N°	Localités	Ecoles		CSOM	Puits Equipés	Parcs de Vaccination	Autres
		1er cycle	Second cycle				
1	Tantoudji	1			1		
2	Diatawaly	Rénovation 3 Classes			1	1	
3	Sitafoula	1			1		
4	Bantingoungou	1			1		
5	Oualia - Deguere				1		
6	Fatia - Samea	1			1		
7	Kala	1					
8	Bakroufata	1	1	1	1	1	Marché Hebdomadaire
9	Tinko	1				1	
10	Dilia - Daloma	1			1	1	
11	Santankoto	1					
12	Niakalinsiraya	1	1	1	1		
13	Segodounga	1			1		
14	Keniekenieko	1			1		
15	Kalle	1	1	1	1		
16	Touba	1			1		
17	Bremassou	1			1		Gare CFM
18	Diguila	1					
19	Galokoné	1					
20	Tamarana	1					
21	Kankou ( Mahinading)				2		

Premier cycle = 6 classes

# AMENAGEMENT DU PERIMETRE D'URBANISATION PÔLES D'ACTIVITÉ

NORD



**LÉGENDE**



CENTRE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE URBAINE: (BAFOULABE - MAHINA)



POLE SECONDAIRE PRIMAIRE + INDUSTRIE



POLE SECONDAIRE PRIMAIRE + COMMERCE

— LIMITE DU PERIMETRE D'URBANISATION

- - - LIMITE DES COMMUNES

20 Km

➤ **Dans le Périmètre Urbain :**

**2.1 Equipements scolaires :**

❖ **Bafoulabé :**

Il est prévu :

- ✓ La réhabilitation du groupe scolaire existant à Allahina : reconstruction de classes, clôture, latrines etc.... ;
- ✓ un groupe scolaire de deux hectares cinq ares (2,5 ha) à l'Ouest de Kersigané;
- ✓ un groupe scolaire de quatre hectares cinq ares (4,5 ha) à l'Est de l'hôtel de ville ;
- ✓ un groupe scolaire de deux hectares (2,0 ha) à Babaroto au Sud de la zone d'extension;
- ✓ un groupe scolaire à Tintila à l'Ouest de la zone d'extension.

❖ **Mahina :**

- 
- \* La réhabilitation de l'école I;
- \* la construction de clôture, de latrines et de Direction à l'école II;
- \* la rénovation de l'école III;
- \* la clôture de l'école de Diallola ;
- \* la clôture de l'école de Mahinading ;
- \* la construction du centre de formation professionnelle à l'Ouest de Mahina I. Superficie six hectares (6 ha) ;
- \* la construction d'un groupe scolaire de trois hectares (3ha) à Diallola, au Sud de la zone d'habitat administré ;
- \* la construction d'un groupe scolaire de trois hectares cinq ares (3,5 ha) à Mahinading à l'Ouest de la zone d'habitat administré

**2.2 Equipements socio-sanitaires :**

Les projets portent sur :

- ✓ la rénovation du centre de santé de référence qui sert à la fois Bafoulabé et Mahina ;
- ✓ la transformation du dispensaire de Bafoulabé en CSCOM ;
- ✓ la transformation du centre de santé de Mahina en CSCOM ;
- ✓ la construction du CFAM de Bafoulabé au Nord de la gare routière sur un site d'un hectare cinq ares (1,5ha);
- ✓ la construction du CFAM de Mahina au Sud du CFP sur un site d'un hectare cinq ares (1,5ha) ;
- ✓ la construction du parc de vaccination avec la fourrière au Sud de Diallola sur un site d'un hectare (1ha) ;
- ✓ la construction du parc de vaccination avec fourrière au Sud du cimetière proposé à Bafoulabé sur un site d'un hectare (1ha).

**2.3 Equipements sportifs et culturels :**

Il est prévu :

- ✓ l'aménagement d'un stade omnisports dans la zone tampon au Sud de la zone de bureaux sur un site de onze hectares cinq ares (11,5 ha) ;
- ✓ la construction d'un musée et d'une bibliothèque dans la zone tampon au Sud du stade omnisports sur un site de sept hectares cinq ares (7,5ha) ;
- ✓ la construction du CEJ à l'Ouest du CFAM de Bafoulabé sur un site d'un hectare cinq ares (1,5ha) ;
- ✓ la construction du CEJ de Mahina à l'Est de l'hôtel de ville sur un site d'un hectare cinq ares (1,5ha).

**2.4 Equipements Culturels :**

Les équipements prévus sont :

- ✓ une grande mosquée avec medersa à l'Ouest du centre commercial de Bafoulabé sur un site de deux hectares (2ha);
- ✓ une grande mosquée avec medersa à l'Ouest de la zone de recasement à Mahina III sur un site de deux hectares (2ha);

- ✓ la construction du cimetière de Bafoulabé au Nord du parc de vaccination sur un site de quatre hectares cinq ares (4,5ha) ;
- ✓ la désaffectation des autres cimetières de Bafoulabé et leur transformation en espace vert ;
- ✓ la clôture des cimetières de Babaroto et de Tintila ;
- ✓ la clôture du cimetière de Kersigané ;
- ✓ la construction d'un nouveau cimetière à Mahina III au Nord de la mosquée avec medersa sur un site de deux hectares cinq ares (2,5ha) ;
- ✓ la construction d'un nouveau cimetière à Mahinading au Nord de la zone d'habitat administré sur la route de Ouassala sur un site de trois hectares trois ares (3,3ha) ;
- ✓ la clôture des anciens cimetières de Diallola et de Mahinading ;
- ✓ la désaffectation du cimetière de Mahina I et sa transformation en espace vert.

## **2.5 Equipements commerciaux :**

Les actions prévues sont :

- ✓ la réhabilitation du centre commercial de Mahina;
- ✓ l'aménagement du marché de la zone commerciale de Mahina ;
- ✓ l'aménagement du marché de la zone commerciale de Bafoulabé ;
- ✓ l'aménagement du marché à bétail commun au Sud de la zone industrielle sur un site de deux hectares (2ha) ;
- ✓ la création d'un abattoir moderne commun à l'Ouest du marché à bétail sur la voie de ceinture. Superficie deux hectares (2ha). Les deux (2) aires d'abattage existantes seront supprimées ;
- ✓ la construction du marché à volaille à l'Est du commissariat de Police à Mahina. Superficie un hectare (1ha).

## **2.6 Equipements de sécurité :**

Les actions portent sur les projets suivants:

- ✓ une gendarmerie à l'Ouest du centre commercial de Bafoulabé (3,75ha) ;
- ✓ le centre de secours à l'intersection de la voie de ceinture et de celle desservant le centre commercial de Bafoulabé. Il sera situé à égale distance de la zone industrielle et de la zone d'hydrocarbures. Superficie trois hectares (3ha) ;
- ✓ la garde nationale est située au Nord de la zone industrielle sur un site de six hectares (6ha) ;
- ✓ le commissariat de police de Bafoulabé situé à l'Est du cimetière proposé. Superficie un hectare cinq ares (1,5ha) ;
- ✓ le commissariat de police de Mahina situé au Nord de la gare routière sur un site de un hectare cinq ares (1,5ha).

## **2.7 Equipements Touristiques :**

Les deux (2) sites choisis pour la construction d'hôtels seront accompagnés de projet d'infrastructures routières adéquates. Les sites ou places à protéger et sauvegarder sont nombreux :

- ✓ Confluent : antre de l'hippopotame Fétiche ;
- ✓ Beleni : situé dans le confluent, il servait d'espace rituel pour les malinkés de Babaroto ;
- ✓ Ruine de l'école des fils de chefs de Babaroto ;
- ✓ Tombe de Mali – sadio : hippopotame fétiche située au bord du fleuve Sénégal ;
- ✓ Tombe du neveu d'El hadj Omar Tall à Diouloukou (Ganganta) ;
  
- ✓ Grotte et mosquée de Diatawaly ;
- ✓ Grotte Tondi-tondi à Kallé.

## **2.8 Hôtels de ville (équipement administratif communal):**

Ils doivent accueillir les mairies et leurs services techniques (urbanisme, équipement, assainissement etc...) ainsi que les campements qui pourront accueillir des chambres de passage.

L'hôtel de ville de Bafoulabé est situé au Sud de la zone de recasement et s'étend sur une superficie de six hectares (6ha).

Celui de Mahina est situé au Sud de la zone artisanale et s'étend sur une superficie de quatre hectares cinq ares (4,5ha).

### 2.9 Equipements de Transport :

Les zones de garages qui sont incluses dans l'aménagement des gares routières qui sont au nombre de quatre (4) dans le Périmètre Urbain.

#### ➤ Bafoulabé :

Deux (2) gares routières sont prévues à Bafoulabé :

- une gare routière à l'entrée Ouest de la ville sur la route de Kayes. Elle est contiguë à la zone douane – entrepôts et s'étend sur une superficie de cinq hectares six ares (5,6ha) ;
- une gare routière à Niakalena sur la voie reliant Babaroto à Mahinading. Située au niveau du pont projeté sur le Bafing, elle s'étend sur une superficie de trois hectares (3ha).

#### ➤ Mahina :

Deux (2) gares routières sont également prévues à Mahina ;

- une gare routière située au Sud du commissariat de police sur la voie de ceinture (6ha) ;
- une gare routière à Mahinading sur la route de Manantaly (2ha).

Une gare ferroviaire est prévue à Bremassou.

### III. VOIRIE RESEAUX DIVERS ET TRANSPORT :

#### 3.1 Voirie :

Les infrastructures routières proposées doivent permettre d'une part de faciliter les échanges à l'intérieur du Périmètre d'Urbanisation et d'autre part permettre à cette entité de mieux s'intégrer dans son environnement régional et national.

Pour ce faire l'étude prévoit l'aménagement des routes et pistes suivantes :

- Bafoulabé – Tintila – Namballaya – Kétioun – Kolinquemou – Gangantery – Linéaire = 40km ;
- RR8 : Bafoulabé – Selinkegny – Dar-salam – linéaire= 46km;
- Bafoulabé – Sekoto – linéaire = 25 km ;
- Bafoulabé – Madibaya – Gangantan – linéaire 23 km ;
- Bafoulabé – Dipary – linéaire = 25 km ;
- RR4 : route de Kayes ;
- Mahina – Bakroufata – Diakaba – linéaire = 57 km ;
- Mahina – Kallé – Niakalinsiraya – linéaire = 57 km ;
- Mahina – Kala – linéaire = 51 km ;
- Mahina – Sitafoula – linéaire = 6km ;
- Mahina – Diatawaly – linéaire = 12 km.

#### ➤ A l'intérieur de la ville :

Une voie de ceinture de 30mètres d'emprise circonscrit les limites du Périmètre Urbain à l'Ouest pour l'horizon du SDAU (2022).

Une voie de 20 m relie au côté Est Mahinading et Babaroto. Avec la construction du nouveau pont de Bafoulabé sur le Bafing, cette nouvelle voie permettra au trafic venant de Bamako, Manantaly de se rendre à Bafoulabé ou Kayes sans passer par Mahina.

18      114  
9      69  
69      173  
         48  
         221      332  
         86  
         304

A l'intérieur de la ceinture, le réseau viaire s'articule autour de la route régionale N° 2 (RR16) et de la route régionale N° 4 (RR4). Il est constitué de voies de 20 m d'emprise qui desservent les grandes zones d'activités et les équipements collectifs.

**Tableau N° 34 : Réseau viaire :**

N° Voies	Emprises (m)	Orientations	Longueur (km)	Zones traversées
1	30	Nord - Sud	8,35	SLACAER (RN2) – RR4 (Bafoulabé)
5	20	Nord-Sud	7,4	RN2 : Bafoulabé – Mahina
8	20	Est - Ouest	2,2	RR4 : Monument Mali sadio – Aéroport
6	20	Est – Ouest	3,55	Mali sadio – AIDeB
3	20	Nord – Sud	6,4	Lycée Bafoulabé – SOTELMA Mahina
10	20	N.Est – S. Ouest	2,05	Rond point – Lycée – Ceinture
7	20	Nord – Sud	7,5	Mahinading – Babaroto
12	20	Est – Ouest	1	Nord Kamakolé – traverse RN2 par le pont
14	20	Est – Ouest	1,45	Hôtel Loisir – Ceinture
16	20	Est – Ouest	1,40	Bosquet F B Diallo – ceinture
18	20	Est – Ouest	1,50	RN2 – Mahina – ceinture
4	20	Est – Ouest	0,55	Quai – Babaroto
2	20	Nord – Sud	0,55	Quai – Tintila
20	20	Est – Ouest	1,1	Ceinture voie N° 5 Mahina III

- Linéaire de la voie de ceinture de 30m d'emprise = 8,35 km ;
- Linéaire voie de desserte de 20m d'emprise = 36,65 km ;

Le grand maillage qui représente environ 45km est prévu en revêtement bitume ou latérite avec éclairage public et caniveaux de drainage.

Un pont a été prévu sur le Bafing à Bafoulabé (Niakaléna).

### 3.2 Assainissement :

#### 3.2.1 Eaux pluviales :

Le réseau de drainage des eaux pluviales doit permettre d'évacuer tous les effluents du Périmètre Urbain vers les fleuves. Le réseau se compose de :

- collecteurs naturels à aménager ;
- collecteurs artificiels à créer ;
- caniveaux à transformer en collecteurs.

(Voir tableau ci-dessous pour réseau d'assainissement)

Tableau N° 35 Réseau d'assainissement

N°	Désignation	Longueur (km)	Localisation
<b>COLLECTEURS NATURELS A AMENAGER</b>			
01	Collecteur A	1,200	Djouling – Fleuve
02	Collecteur B	0,950	Prolongement collecteur CFM
03	Collecteur F	0,90	Prolongement collecteur Kamakolé
<b>COLLECTEURS ARTIFICIELS A AMENAGER</b>			
04	Collecteur B	0,250	Dans le domaine ferroviaire CFM
05	Collecteur F	0,680	Collecteur Kamakolé existant
06	Collecteur C	0,800	Garage ECBM – fleuve Mahinading
<b>COLLECTEURS ARTIFICIELS A CREER</b>			
04	Collecteur D	0,400	Sud Cimetière – Château (Mahina)
05	Collecteur E	0,500	Poste – fleuve
06	Collecteur G	1,250	Fetra – collecteur CFM
07	Collecteur H	0,700	Marché Diallola – Fleuve
08	Collecteur I	2,800	Longe la RN2 (SLACAER – Mahinakoto)
09	Collecteur J	0,700	Ceinture – Fleuve (Diallola)
10	Collecteur L	0,950	Le long des rails (Mahina II)
11	Collecteur M	1,030	Est du Périmètre – Rails
12	Collecteur N	1,400	Zone d'extension Nord
13	Collecteur O	0,450	Mosquée – Route AIDeB
14	Collecteur P	1,805	Longe la RR4
15	Collecteur Q	1,460	Rond point - AIDeB
16	Collecteur R	1,640	Rond point – Lycée – Ceinture
17	Collecteur S	4,00	Rond point – Pont de Mahinakoto (RN2)
18	Collecteur T	0,750	Faranidjé –RR4

### 3.2.2 Eaux usées et gadoue :

Pour assurer une meilleure gestion des eaux usées domestiques, des ouvrages d'assainissement doivent être réalisés (latrines, puisards améliorés, fosses septiques) dans chaque concession en fonction du revenu des populations.

Pour l'évacuation des excréta, les municipalités doivent être dotées de spiros.  
L'installation future des unités industrielles doit être précédée d'une étude d'impact environnemental.

### 3.2.3 Ordures :

Pour une bonne gestion des ordures les mesures suivantes seront nécessaires :

- La création de structure de gestion des déchets ;
- la mise en place de comités d'hygiène et d'assainissement dans tous les quartiers du Périmètre Urbain et aux marchés;
- la création de GIE d'assainissement et l'encadrement de « Tiessiri ton à Bafoulabé;
- le financement des deux (2) GIE existants à Mahina ;
- la matérialisation de la décharge finale commune sur un site de dix hectares (10 ha) sur la route de Kayes ;

➤ la mise en place d'un cadre de concertation regroupant tous les partenaires de l'assainissement conformément à un programme qui sera établi par la mairie et les services techniques.  
Les dépôts de transit proposés à Bafoulabé et à Mahina doivent être aménagés et protégés par les mairies (voir plan « Assainissement »).

### **3.3 Réseaux divers :**

#### **3.3.1 Adduction d'eau :**

Les mesures dans ce domaine doivent concourir à la satisfaction de tous les besoins (hommes, animaux, végétaux et maraîchage).

Pour Bafoulabé, il s'agit de mettre en oeuvre le réseau d'adduction dont les études ont été faites dans le cadre du projet « alimentation en eau des centres semi-urbains et ruraux en première région ». ce réseau doit s'étendre aux extensions prévues par le SDAU.

Il faudra également prévoir deux (2) forages à Babaroto et Tintila, localités situées sur la rive opposée par rapport à Bafoulabé.

Pour Mahina, le réseau existant sera étendu à Mahinading et aux futures zones d'extension. Dans les différents villages, en plus de l'aménagement de Kétioun et Kankou, des points d'eau ont été proposés (voir équipements dans les villages).

#### **3.3.2 Electricité :**

L'électrification immédiate des villes de Bafoulabé et de Mahina est une priorité puisqu'elle conditionne en grande partie leur développement.

#### **3.3.3 Télécommunication :**

Pour satisfaire les besoins à l'horizon du schéma et améliorer la qualité des services, les réseaux SOTELMA de Bafoulabé et de Mahina doivent transmutés vers la télécommunication à fibre optique installée à Diallola. Les efforts doivent portés également vers l'amélioration des radios libres.

### **3.4 Transport :**

L'offre de transport (routes, pistes, véhicules) doit permettre de faciliter les échanges entre les différentes entités du Périmètre d'Urbanisation. La demande de transport liée à l'évolution de la population, à la mobilité entre les différents pôles de développement nécessite une amélioration de l'offre de transport.

En plus des infrastructures routières et ferroviaires, il faut donc :

- une amélioration et une augmentation du parc auto;
- une amélioration du parc pour le transport fluvial et la liaison Bafoulabé – Mahina ;
- une organisation du secteur des transports;
- une amélioration de l'offre de la RCFM ;
- l'aménagement des gares routières de Bafoulabé, Niakalena, Mahina et Mahinading ;
- l'aménagement de l'aérodrome de Bafoulabé.

Avec le développement futur du Périmètre Urbain et des villages, la commission intercommunale chargée des transports pourra définir avec les transporteurs les lignes et les terminus pour le transport urbain et péri-urbain.

IV - EVALUATION :

4.1 EVALUATION :

Les tableaux ci-dessous illustrent l'estimation des différents programmes et la répartition des charges entre les intervenants (commune, privés, Etat et population).

4.1.1 Evaluation habitat

4.1.1.1 Bafoulabé

Tableau N° 37

N°	Désignation	Unité	Qtité	Coût unitaire (million FCFA)	Montant à la charge de (million FCFA)				Total	%
					Etat	Commune	Population	Privé		
1	Restructuration	ha	222,93	5			1114,65		1114,65	8,0
2	Aménagement zone recasement	ha	8,3	10		83			83	0,6
3	Habitat administré	ha	32	10		320			320	2,3
4	Habitat programmé	ha	24	500				10850	12000	85,7
5	Rénovation	ha	44	10		440			440	3,1
6	PUS	U	1	50		50			50	0,4
7	Restructuration Ouassala - Selinkegny			PM						0
<b>TOTAL</b>						<b>893</b>	<b>1114,65</b>	<b>10850</b>	<b>14007,7</b>	<b>100</b>
Pourcentage						<b>6,4</b>	<b>8,0</b>	<b>77,5</b>	<b>91,7902</b>	

4.1.1.2 Mahina :

Tableau N° 38

N°	Désignation	Unité	Qtité	Coût unitaire (million FCFA)	Montant à la charge de (million FCFA)				Total	%
					Etat	Commune	Population	Privé		
1	Restructuration	ha	230,02	5			1150,1		1150,1	8,4
2	Aménagement zone recasement	ha	12	10		120			120	0,9
3	Habitat administré	ha	32	10		320			320	2,3
4	Habitat programmé	ha	24	500				10850	12000	88,0
5	PUS	U	1	50		50			50	0,4
6	Restructuration Bakroufata - Niakalinsiraya			PM						0
<b>TOTAL</b>						<b>490</b>	<b>1150,1</b>	<b>10850</b>	<b>13640,1</b>	<b>100</b>
Pourcentage						<b>3,6</b>	<b>8,4</b>	<b>79,5</b>	<b>91,569</b>	

4.1.2 Evaluation Zones d'activités

4.1.2.1 Bafoulabé :

Tableau N° 39

N°	Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire (million FCFA)	Montant à la charge de (million FCFA)				Total	%
					Etat	Commune	Population	Privé		
1	Centre commercial	ha	6,8	360		2448			2448	61,0
2	Zone hôtelière	ha	7	224				1568	1568	39,0
3	Aménagement plaine Babaroto								PM	
4	Aménagement plaine Birou								PM	
<b>TOTAL</b>						<b>2448</b>	<b>0</b>	<b>1568</b>	<b>4016</b>	<b>100</b>
Pourcentage						<b>61,0</b>	<b>0,0</b>	<b>39,0</b>	<b>100,0</b>	

4.1.2.2 Mahina :

Tableau N° 40

N°	Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire (million FCFA)	Montant à la charge de (million FCFA)				Total	%
					Etat	Commune	Population	Privé		
1	Zone artisanale	ha	4,5	40		180			180	3,7
2	Zone hôtelière	ha	7,75	224				1736	1736	35,9
3	Réhabilitation centre commercial	Unité	1	40		40			40	0,8
4	Création centre commercial	ha	8	360		2880			2880	59,6
5	Aménagement plaine Mahinading								PM	
<b>TOTAL</b>						3100	0	1736	4836	100,0
<b>Pourcentage</b>						64,1	0,0	35,9	100	

4.1.3 Evaluation Voirie - Réseaux divers - Assainissement

4.1.3.1 Bafoulabé :

Tableau N° 41

N°	Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire (million FCFA)	Montant à la charge de (million FCFA)				Total	%
					Etat	Commune	Population	Privé		
<b>A - VOIRIE</b>										
1	Voie N° 3 (RR4)	km	2,2	300	660				660	12,7
2	Voie N° 4	km	2,45	300		735			735	14,1
3	Voie N° 6	km	2,05	300		615			615	11,8
4	Voie N° 8	km	1	300		300			300	5,8
5	Voie N° 9	km	1,45	300		435			435	8,4
6	Voie N° 10	km	1,4	300		420			420	8,1
7	Voie N° 12	km	0,55	300		165			165	3,2
8	Voie N° 13 (RR8)	km	0,55	300	165				165	3,2
<b>B - ASSAINISSEMENT</b>										
1	Collecteur artificiel à créer	km	6,105	200		1221			1221	23,5
2	Collecteur naturel à aménager	km	0,9	100		90			90	1,7
3	Adduction d'eau		1	400	200	200			400	7,7
4	Téléphone									
5	Electricité								PM	
<b>TOTAL</b>					1025	4181	0	0	5206	100
<b>Pourcentage</b>					19,7	80,3	0	0	100	

4.1.3.2 Mahina :

Tableau N° 42

N°	Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire (million FCFA)	Montant à la charge de (million FCFA)				Total	%	
					Etat	Commune	Population	Privé			
<b>A - VOIRIE</b>											
1	Voie N° 11	Km	1,5	300		450			450	15,9	
2	Voie N° 14	Km	1,1	300		330			330	11,7	
3	Voie N° 20	Km	1,1	300		330			330	11,7	
<b>B - ASSAINISSEMENT</b>											
1	Collecteur Naturel à aménager	Km	2,15	100		215			215	7,6	
2	Collecteur Artificiel à aménager	Km	1,05	50		52,5			52,5	1,9	
3	collecteur artificiel à créer	Km	6,93	200		1386			1386	49,0	
4	Extension adduction d'eau	U	1	67,4	33,7	33,7			67,4	2,4	
5	Electricité	U	1								
6	Téléphone	U	1						PM		
<b>TOTAL</b>						<b>33,7</b>	<b>2797,2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2830,9</b>	<b>100</b>
Pourcentage						<b>1,2</b>	<b>98,8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	

4.1.4 Evaluation Equipements :

4.1.4.1 Bafoulabé :

Tableau N° 43

N°	Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire (million FCFA)	Montant à la charge de (million FCFA)			Total	%	
					Etat	Commune	Population Privé			
1	Gares routières	ha	8,6	175		1505		1505	32,0	
2	Garde	u	1	75	75			75	1,6	
3	Gendarmerie	u	1	75	75			75	1,6	
4	Centre secours	u	1	50	50			50	1,1	
5	Commissariat de Police	u	1	50	50			50	1,1	
6	Groupe scolaire	u	4	120	240	240		480	10,2	
7	Réhabilitation groupe scolaire existant	u	1	100	50	50		100	2,1	
8	CEJ	u	1	50		50		50	1,1	
9	CFAM	u	1	50		50		50	1,1	
10	Grande mosquée + medersa	u	1	100			100	100	2,1	
11	Cimetière à créer	u	1	30		30		30	0,6	
12	Clôture cimetière Bafoulabé - Tintila	u	2	20		40		40	0,9	
13	Clôture cimetière Kersigané	u	1	20		20		20	0,4	
14	Parc de vaccination et fourrière	ha	1	30	6	24		30	0,6	
15	Hôtel de ville	u	1	150		150		150	3,2	
16	Parc à bétail	u	1					0	0,0	
17	Réhabilitation école des otages	u	1					0	0,0	
18	Réhabilitation centre de santé	u	1	40	30		10	40	0,9	
19	Forages (Bafoulabé - Tintila)	u	2	20	34	4	2	40	0,9	
<b>VILLAGES</b>									0,0	
1	Ecole premier cycle	u	21	50	525	525		1050	22,4	
2	Groupe scolaire	u	3	120	180	180		360	7,7	
3	Puits équipés	u	14	10	119	14	7	140	3,0	
4	CSCOM	u	3	40	90		30	120	2,6	
5	Parc de vaccination	u	5	6	30			30	0,6	
6	Réseau Adduction d'eau à Selinkegny	u	1					0	0,0	
7	Périmètres maraichers	ha	17	6,6		112,2		112,2	2,4	
<b>TOTAL</b>					<b>1554</b>	<b>2994,2</b>	<b>149</b>	<b>0</b>	<b>4697,2</b>	<b>100</b>
<b>Pourcentage</b>					<b>33,1</b>	<b>63,7</b>	<b>3,2</b>		<b>100</b>	

4.1.4.2 Mahina :

Tableau N° 44

N°	Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire (million FCFA)	Montant à la charge de (million FCFA)				Total	%
					Etat	Commune	Population	Privé		
1	Gares routières	ha	8	175		1400			1400	32,0
2	CFP	u	1	300	150			150	300	6,8
3	Commissariat de Police	u	1	50	50				50	1,1
4	Groupe scolaire	u	3	120	180	180			360	8,2
5	Réhabilitation école I	u	1	25	12,5	12,5			25	0,6
6	Clôture école II	u	1	15	7,5	7,5			15	0,3
7	Rénovation école III	u	1	43	21,5	21,5			43	1,0
8	Clôture école Diallola	u	1	20	10	10			20	0,5
9	Clôture école Mahinading	u	1	25	12,5	12,5			25	0,6
10	CEJ	u	1	50		50			50	1,1
11	CFAM	u	1	50		50			50	1,1
12	Marché à volaille	u	1	20		20			20	0,5
13	Grande mosquée + medersa	u	1	100			100		100	2,3
14	Clôture cimetière Mahina	u	1	23		23			23	0,5
15	Clôture cimetière Diallola	u	1	23		23			23	0,5
16	Clôture cimetière Mahinading	u	1	23		23			23	0,5
17	Création cimetière Mahina III	u	1	23		23			23	0,5
18	Parc de vaccination + fourrière	u	1	30	6	24			30	0,7
19	Hôtel de ville	u	1	150		150			150	3,4
20	Réhabilitation centre de santé	u	1	40	30		10		40	0,9
21	Parc à bétail	u	1							
<b>VILLAGES</b>										
1	Ecole premier cycle	u	15	50	375	375			750	17,1
2	Groupe scolaire	u	3	120	180	180			360	8,2
3	Puits équipés	u	16	10	136	16	8		160	3,7
4	CSCOM	u	3	40	90		30		120	2,7
5	Parc de vaccination	u	3	6	18				18	0,4
6	Rénovation classes Diatawaly	u	1	24	12	12			24	0,5
7	Marché Bakroufata	u	1	50		50			50	1,1
8	Marché Niakalinsiraya	u	1	50		50			50	1,1
9	Périmètres maraîchers	ha	12	6,6		79,2			79,2	1,8
10	Gare CFM Bremassou	u	1						0	0,0
<b>TOTAL</b>					<b>1291</b>	<b>2792,2</b>	<b>148</b>	<b>150</b>	<b>4381,2</b>	<b>100,0</b>
<b>Pourcentage</b>					<b>29,5</b>	<b>63,7</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>100,0</b>	

4.1.5. Evaluation des aménagements communs aux deux (2) villes:

Tableau N° 45

N°	Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire (million FCFA)	Montant à la charge de (million FCFA)				Total	%
					Etat	Commune	Population	Privé		
<b>A- Habitat /PUS</b>										
1	PUS 3	u	1	50		50			50	0,00
<b>B- Zones d'Activités</b>										
2	Zone industrielle	ha	54,4	500	5440	16320		5440	27200	61,12
3	Zone de Bureaux	ha	23,7	56	1327,2				1327,2	2,98
4	Zone d'hydrocarbures	ha	9	200	450			1350	1800	4,04
5	Zone Aéroportuaire								0	0,00
6	Douanes – Entrepôts	ha	4,2	80	336				336	0,75
7	Zone Verte	ha	258,67						0	
<b>C-VRD</b>										
8	Voie N° 1 (Emprise 30m)	km	8,35	350	2922,5				2922,5	6,57
9	Voie N°2 (RN2)	km	7,4	300	2220				2220	4,99
10	Voie N° 5 (Emprise 20m)	km	6,4	300		1920			1920	4,31
11	Voie N° 7 (Emprise 20 m)	km	7,5	300		2250			2250	5,06
12	Collecteur artificiel à créer	km	6,8	200		1360			1360	3,06
13	Décharge finale	u	1	10		10			10	0,02
<b>D- Equipements</b>										
13	Stade omnisports	ha	11,25	200		2250			2250	5,06
14	Bibliothèque + Musée	u	1	50	25	25			50	0,11
15	Abattoir	u	1	500		500			500	1,12
16	Marché à Bétail	u	1	60		60			60	0,13
17	Jardin botannique	u	1	50		50			50	0,11
18	Rénovation CSR	u	1	200	200				200	0,45
<b>TOTAL</b>					<b>12920,7</b>	<b>24795</b>	<b>0</b>	<b>6790</b>	<b>44505,7</b>	<b>100,0</b>
<b>Pourcentage</b>					<b>29,0</b>	<b>55,7</b>	<b>0,0</b>	<b>15,3</b>	<b>100,0</b>	

4.1.6. Recapitulatif des Evaluations :

Tableau N° 46 : RECAPITULATIF BAFOULABE

N°	Désignation	Etat	Commune	Population	Privés	Total	%
1	Habitat /PUS		893	1114,65	12000	14007,65	50,2
2	Zones d'Activités		2448		1568	4016	14,4
3	VRD	1025	4181			5206	18,6
4	Equipements	1554	2994,2	149		4697,2	16,8
	Total	2579	10516	1263,65	13568	27926,85	100,0
	Pourcentage	9,2	37,7	4,5	48,6	100,0	

Tableau N° 47 :TABLEAU RECAPITULATIF MAHINA

N°	Désignation	Etat	Commune	Population	Privés	Total	%
1	Habitat /PUS		490	1150,1	12000	13640,1	53,1
2	Zones d'Activités		3100		1736	4836	18,8
3	VRD	33,7	2797,2			2830,9	11,0
4	Equipements	1291	2792,2	148	150	4381,2	17,1
	Total	1325	9179,4	1298,1	13886	25688,2	100,0
	%	5,2	35,7	5,1	54,1	100,0	

Tableau N° 49 : EVALUATION SDAU BAFOULABE/MAHINA

N°	Désignation	Etat	Commune	Population	Privés	Total	%
1	Habitat /PUS		1433	2264,75	24000	27697,75	28,2
2	Zones d'Activités	7553	21868		10094	39515,2	40,3
3	VRD	6253,7	12518,2			18771,9	19,1
4	Equipements	3070	8671,4	297	150	12188,4	12,4
	Total	16877	44490,6	2561,75	34244	98173,25	100,0
	Pourcentage	17,2	45,3	2,6	34,9	100,0	

Arrêtée la présente évaluation à la somme de : QUATRE VINGT DIX HUIT MILLIARDS CENT SOIXANTE TREIZE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS CFA (98.173.250.000 FCFA)

## V. STRATEGIES D'APPLICATION :

Elles constituent l'ensemble des mesures législatives, réglementaires, techniques et financières à mettre en oeuvre pour une bonne exécution des programmes du SDAU.

Les stratégies doivent faire ressortir et prendre en compte, la gestion de tous les aspects dans l'aire d'étude dans le souci d'assurer un fonctionnement harmonieux des communes.

Elles définissent et créent une synergie entre les différents acteurs, instaurent un cadre de concertation suffisamment participatif et animé pour la revalorisation et la promotion foncière en assurant la réalisation des travaux de voirie et de réseaux divers (VRD) en impliquant des prestataires que sont les entreprises publiques et privées.

L'application du SDAU des communes de Bafoulabé/Mahina repose sur 4 stratégies : foncière, institutionnelle, sectorielle et financière.

### 5.1 Stratégie foncière :

Elle traite la problématique liée à la gestion des terres. Avant la mise en application du code domanial et foncier, la gestion des terres relevait exclusivement des autorités coutumières. Avec le droit positif malien, une commission domaniale et foncière présidée par le commandant de cercle (actuel préfet) a été mise en place et s'occupait de l'attribution des terrains à usage d'habitation et de la politique de lotissement sur l'ensemble du cercle. Parallèlement les attributions coutumières.

L'avènement des communes a changé la configuration de cette commission. Désormais la commission domaniale est présidée par le maire et l'aire géographique couverte se limite au territoire communal.

Il existe cinq (5) sortes de titres de propriété dans les communes de Bafoulabé et de Mahina :

- les attributions coutumières légalisées par l'administration ;
- la lettre d'attribution;
- le permis d'occuper ;
- le titre provisoire;
- le titre foncier.

Le nouveau statut de la ville, chef lieu de commune et de cercle, l'évolution et la nouvelle dynamique attendue dans les vingt (20) prochaines années suscitent beaucoup d'espoirs mais également des défis majeurs. Il importe donc de prendre certaines mesures :

- arrêter les attributions coutumières de parcelles sur le territoire urbain de Bafoulabé et de Mahina;
- régulariser les attributions coutumières assistées;
- changer la vocation des concessions rurales actuellement dans le périmètre urbain de Bafoulabé et de Mahina;
- appliquer la nouvelle réglementation (code domanial et foncier);
- donner un délai pour la mise en valeur des parcelles attribuées ;
- aménager des zones rizicoles et maraîchères (plaines).

### 5.2 Stratégie sectorielle :

L'application du SDAU demande des plans détaillés qui réglementent l'utilisation des sols et établissent pour le court terme des précisions pour différents secteurs couverts par le schéma directeur.

Ces plans d'urbanisme sectoriel (PUS) précisent par zone plus restreinte le contenu du SDAU. Ils définissent les opérations d'urbanisme à mener.

Le Périmètre Urbain a été divisé en trois (3) zones de PUS suivant des critères définis à partir des caractéristiques propres à chacune d'elle. Il existe cependant des problèmes communs aux trois (3) zones de PUS.

❖ **Problèmes communs aux trois (3) zones de PUS :**

- Difficultés d'approvisionnement en eau potable (à l'exception de Mahina);
- Insuffisance de réseaux d'assainissement ;
- Inexistence de puisards et de dépôts d'ordures ;
- Etat défectueux des rues ;
- Absence d'adressage (rues, concessions) ;
- Divagation des animaux ;
- Absence d'électricité.

❖ **Actions communes dans les trois (3) zones de PUS :**

- Réalisation d'adduction d'eau et extension du réseau existant ;
- Installation de réseau d'électricité ;
- Réalisation de zones d'activités et d'équipements collectifs ;
- Assainissement du Périmètre Urbain (réseaux, GIE, dépotoirs, structures de gestion et de sensibilisation) ;
- Exigence d'autorisations de construire pour toutes nouvelles constructions ;
- Création de trames vertes : périmètres maraîchers, vergers, espaces verts etc... ;
- Amélioration des tissus d'habitat existant.

❖ **Actions à mener dans les villages :**

➤ **Commune de Bafoulabé :**

- ✓ Restructuration du village de Ouassala ;✕
- ✓ Restructuration du village de Selinkegny ;✕
- ✓ Adduction d'eau de Selinkegny ;✕
- ✓ Aménagement des plaines ;
- ✓ Aménagement des périmètres maraîchers ;
- ✓ Construction d'écoles : premier cycle et groupe scolaire ;
- ✓ Construction de CSCOM (centre de santé communautaire) ;
- ✓ Construction de parcs de vaccination ;
- ✓ Réalisation de puits équipés.

➤ **Commune de Mahina :**

- ✓ Aménagement de marchés hebdomadaires : Bakroufata, Niakalinsiraya ;
- ✓ Aménagement des plaines ;
- ✓ Aménagement des périmètres maraîchers ;
- ✓ Construction d'écoles : premier cycle et groupe scolaire ;
- ✓ Construction de CSCOM (centre de santé communautaire) ;
- ✓ Construction de parcs de vaccination ;
- ✓ Réalisation de puits équipés.

**5.2.1 Zone de PUS N°1 :**

Couvrant une superficie de cinq cent quatre vingt onze mille hectares cinquante un ares vingt cinq centiares (591,5125ha) elle comprend la ville de Bafoulabé, les villages de Babaroto et Tintila et les zones d'extension projetées.

La zone est limitée par :

- au Nord par le fleuve Sénégal ;
- au Sud par le PUS N° 3 ;
- à l'Est par le fleuve Bafing ;
- à l'Ouest par la voie de ceinture.

Elle est caractérisée par :

- la concentration des populations et équipements dans le tissu ancien ;
- la présence des concessions rurales en bordures des fleuves ;
- la précarité de l'habitat (ancien tissu et villages).
- La présence de zones d'activités et d'équipements collectifs (extensions).

Les actions à mener concernent principalement

- la restructuration de la ville et des deux (2) villages;
- l'amélioration de l'habitat dans les zones précitées ;
- la rénovation du Nord-Ouest de la ville de Bafoulabé ;
- la réalisation des zones d'activités et des équipements.

1470, 9925ha

### 5.2.2 Zone de PUS N°2 :

Elle couvre une superficie de quatre cent quatre vingt hectares soixante six ares (480,66 ha) et comprend la ville de Mahina, Diallola, Mahinading et les zones d'extension projetées par le SDAU.

Elle est limitée :

- au Nord par le PUS N° 3 ;
- au Sud par le fleuve Bafing ;
- à l'Est par la mare ;
- à l'Ouest par la voie de ceinture.

Elle se caractérise par :

- la concentration des populations et des équipements dans le tissu ancien;
- l'occupation illicite des places : rues, voies publiques etc...;
- la précarité de l'habitat de façon générale;
- la présence des zones vertes et champs de cultures.

Les actions à mener sont :

- la restructuration et l'amélioration de l'habitat dans les tissus existants;
- le dégagement des voies ;
- l'extension de la ville et la réalisation des zones d'activités et équipements collectifs.

### 5.2.3 Zone de PUS N°3 :

Elle couvre une superficie de trois cent quatre vingt dix huit hectares quatre vingt deux ares (398,82 ha) et comprend la zone commune aux deux (2) collectivités.

Elle est limitée :

- au Nord par le PUS N° 1;
- au Sud par le PUS N° 2;
- à l'Est par le Bafing;
- à l'Ouest par la voie de ceinture.

Elle doit accueillir des zones d'activités et des équipements d'intérêt commun :

- la zone industrielle ;
- la zone d'hydrocarbures ;
- la zone de bureaux ;
- la douane et les entrepôts ;
- la zone aéroportuaire ;
- la zone verte : maraîchage, arboriculture, horticulture ;

- le stade omnisports ;
- la bibliothèque et le musée ;
- le centre de santé de référence ;
- le jardin botanique.

### 5.3 Stratégie institutionnelle :

Pour le suivi de l'application du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) des communes de Bafoulabé et de Mahina, il sera créé une structure dénommée commission intercommunale de suivi pour l'application du SDAU. Cette commission coprésidée par les maires des deux (2) communes. Elle sera composée comme suit :

- un (1) représentant de l'administration ;
- trois (3) représentants du conseil communal de Bafoulabé ;
- trois (3) représentants du conseil communal de Mahina ;
- un (1) chef de village de Bafoulabé ou son représentant ;
- un (1) chef de village de Mahina ou son représentant ;
- un (1) représentant par service technique du cercle ;
- un (1) représentant par partenaire au développement ;
- un (1) représentant du conseil de cercle communal (CCC) ;
- deux (2) représentants pour chacune des deux (2) coordinations de femmes ;
- un (1) représentant de la chambre d'agriculture ;
- un (1) représentant de la chambre de commerce et d'industrie ;
- deux (2) représentants des transporteurs ;
- un (1) représentant pour chacune des deux (2) coordinations des jeunes ;
- un (1) représentant par presse.

➤ **Les missions de la commission intercommunale sont :**

- ✓ sensibilisation et information des populations sur les orientations et les programmes du SDAU ;
- ✓ assistance à la commune dans la réalisation de son programme d'habitat et d'équipements ;
- ✓ planification, organisation et coordination des différentes interventions ;
- ✓ recherche de partenaires et de fonds pour l'application des programmes du SDAU.

**Coordonner les activités des commissions de suivi des deux (2) communes ;**

- ✓ Elaborer une charte intercommunale portant sur les objectifs de développement et d'aménagement.

La commission intercommunale se réunira une (1) fois par trimestre et les procès verbaux seront archivés.

### 5.4 Stratégie financière :

Elle est une combinaison d'objectifs que l'on s'efforce d'atteindre et les moyens pour y parvenir. Cette stratégie édicte par rapport à la répartition du coût du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme entre les différents acteurs. Elle oriente d'une manière générale les décideurs (Etat, commune, privés, populations) vers des actes d'investissements facilitant l'application du SDAU.

Le coût total du SDAU s'élève à : **QUATRE VINGT DIX HUIT MILLIARDS CENT SOIXANTE TREIZE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS CFA (98.173.250.000 FCFA)**

Les principaux bailleurs sont :

❖ Etat	:	16.877.000.000 FCFA	soit 17,19%
❖ Communes	:	44.490.600.000 FCFA	soit 45,32%
❖ Populations	:	2.561.750.000 FCFA	soit 2,61%
❖ Privés	:	34.244.000.000 FCFA	soit 34,88%

**TOTAL : 98.173.250.000 FCFA**

➤ **Les ressources :**

- ✓ L'état s'implique à travers l'ANICT (l'agence nationale d'investissement dans les collectivités territoriales);
- ✓ Le PISE (le programme d'investissement sectoriel de l'éducation) ;
- ✓ Le PNIR (le programme national des infrastructures rurales) ;
- ✓ Le PRODESS (le programme décennal de la santé et de l'action sociale) ;

La commune et les autres collectivités décentralisées reçoivent l'appui des partenaires au développement par le truchement du jumelage et autres.

Pour faire face à ses engagements les communes doivent améliorer leurs ressources. Pour ce faire les actions suivantes seront initiées :

- la création d'équipements marchands : centre commercial, marché à bétail etc... ;
- la promotion du tourisme et de l'artisanat ;
- l'amélioration du taux de recouvrement des taxes ;
- la taxation des exploitants des ressources minières ;
- le développement des transports pour améliorer les taxes.

Pour ce qui concerne les populations qui doivent participer au financement du SDAU, l'amélioration de leurs revenus passe par la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions dont :

- aménager les multiples plaines et les périmètres maraîchers;
- promouvoir l'élevage en organisant les couloirs de transhumance;
- développer l'aviculture;
- développer le commerce dans les pôles secondaires: Bakroufata – Niakalinsiraya.

**5.5 Phasage :**

Les programmations du SDAU ont été classées en deux (2) phases définies ci-après :

**5.5.1 Phase I : 2003 - 2012**

Cette phase concernera :

- l'aménagement des voies de liaison et le grand maillage ;
- l'électrification ;
- la restructuration du tissu existant ;
- l'aménagement des zones de recasement ;
- l'aménagement des 2/3 des zones d'habitat administré et des 2/3 des zones d'habitat programmé,
- la rénovation de Bafoulabé Ouest ;
- l'assainissement du Périmètre Urbain ;
- l'adduction d'eau de Bafoulabé ;
- l'extension de l'adduction d'eau de Mahina ;
- l'aménagement des plaines ;
- la construction du pont sur le Bafing ;
- la construction de la gare routière ;
- la rénovation du CSR ;
- la transformation du centre de santé de Bafoulabé et de Mahina en CSCOM ;
- la construction d'écoles de groupes scolaires, de centre de formation professionnelle, la réhabilitation et la construction de clôture ;
- la construction de l'abattoir commun ;
- le renforcement de la sécurité dans le Périmètre Urbain ;
- la construction des clôtures des cimetières ;
- la construction des CFAM et des CEJ ;
- l'aménagement de la zone artisanale ;
- l'aménagement de la zone de bureaux ;
- l'aménagement de la zone hôtelière à Babaroto et à Dioubedala ;
- la construction des hôtels de ville ;

- la réhabilitation de l'ancien centre commercial de Mahina;
- la construction du centre commercial de Bafoulabé ;
- la construction du stade omnisports ;
- la construction de la bibliothèque et du musée ;
- la construction du marché à bétail ;
- la construction du marché à volailles ;
- la construction des commissariats de Police

Dans les villages :

- la construction des CSCOM ;
- la construction des écoles du premier et des groupes scolaires ;
- la réalisation des puits équipés ;
- la construction des parcs de vaccination ;
- la création de couloir de transhumance.

### **5.5.2 Phase II : 2013 - 2022**

Elle concernera :

- l'aménagement du tiers (1/3) de la zone d'habitat administré;
- l'aménagement du tiers (1/3) la zone d'habitat programmé;
- l'aménagement de la zone industrielle ;
- l'aménagement de la zone d'hydrocarbure ;
- l'aménagement de la zone commerciale proposée à Mahina ;
- l'aménagement des douanes et des entrepôts.

## VI. RECOMMANDATIONS :

Les recommandations suivantes complètent les différents programmes du SDAU :

### 6.1 Renforcement des capacités des deux communes :

Il se fera à travers la mise en place :

- d'une capacité institutionnelle : la formation, l'appui technique et logistique;
- d'une capacité financière : création de ressources pour les deux (2) communes (équipements marchands, taxations etc...) et appuis financiers (Etat, Région, Centre de Conseil Communal et partenaires au développement) ;
- de la recherche de coopération décentralisée : le Périmètre Urbain a établi des liens de jumelage avec quatre (4) localités françaises appartenant à la même aire géographique (Pas de calais). Ces jumelages doivent être mieux exploiter et cet atout mis à profit pour coordonner les actions de développement dans les deux (2) communes ;

### 6.2 Développement économique :

Les recommandations portent sur :

- l'aménagement des plaines dans le cadre du PDIAM : Birou, Liberté ; Drametou, Babaroto etc.... ;
- le développement de l'élevage (seconde activité économique après l'agriculture) par l'aménagement des points d'eau et l'organisation des couloirs de transhumance ;
- le développement du commerce avec l'aménagement des marchés; des foires hebdomadaires, et des infrastructures routières ;
- la promotion du tourisme et de l'artisanat ayant un potentiel évident.

### 6.3 Aménagement des communes :

Le Périmètre Urbain ( Bafoulabé – Tintila – Babaroto – Mahina – Diallola – Mahinading) doit être mis en relation avec quatre (4) pôles secondaires de développement :

- le pôle de Bakroufata qui couvre Kala – Tinko – Dilia daloma – Santankoto – Tamarana etc ... ;
- le pôle de Niakalinsiraya comprend : Bremassou, Sekodounga, Kallé, Galoukoné, Diguila, Touba ;
- le pôle de Madibaya couvre Soriya – Ganganta – Segala – Sita counady – Sekoto etc.... ;
- le pôle de Selinkegny comprend : Kologuemou – Gangonterey – Dibatoumania – Karaga – Darsalam.

Ces pôles seront également mis en relation les uns avec les autres. Les villages intermédiaires pourront échanger avec les différents pôles grâce à l'aménagement des infrastructures routières : Dipary – Talary – Karamokobougou – Drametou – Khasso Damba – Ouassala – Diatawaly – Fatéa saméa.

### 6.4 Habitat :

L'étude recommande en matière d'habitat :

- le respect de la réglementation en matière de construction ;
- l'amélioration de l'habitat dans les zones urbanisées avec l'apport d'équipements pour les besoins de la population;
- l'adaptation des nouvelles constructions aux normes et règles de construction d'urbanisme;
- la mise en place d'une politique de promotion des agences immobilières;
- la création d'espaces pour personnes âgées, des lieux d'échanges etc... et la préservation de ceux prévus pour les autres équipements collectifs.

### 6.5 Protection de l'environnement :

Les actions portent sur :

- L'aménagement des berges ;
- La mise en application du PASIE ;

- La création d'espaces verts à travers les villes de Bafoulabé et de Mahina ;
- L'aménagement de mares et plaines pour le drainage correct des eaux pluviales ;
- La plantation d'arbres le long des principales voies ;
- L'interdiction des cultures dans les concessions et aux alentours ;
- Le désherbage des villes en saison pluviale ;
- La protection de la faune et de la flore ;
- l'implantation des parcs pour animaux en dehors des villes ;
- L'aménagement des couloirs de passage pour les animaux.

## **LES ANNEXES**

**PROCES VERBAL D'ADOPTION PAR  
LE CONSEIL MUNICIPAL**



REGIONE KAYES

CERCLE DE BAFOULABE

COMMUNES RURALES DE :  
BAFOULABE ET MAHINA

REPUBLIQUE DU MALI

Un peuple - Un But - Une Foi

DELIBERATION N° 064 / DU 09 OCTOBRE 2002

Le conseil communal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle de conférence de la maison du peuple de Bafoulabé à partir de 11h 36 mn, à la suite de la convocation adressée par Messieurs les Maires le 30 septembre 2002.

Ordre du jour : *Schéma Directeur d'aménagement et d'urbanisme des localités de Bafoulabé/Mahina et environs.*

Nombre de conseillers communaux en exercice : 34

Nombre de conseillers communaux présents : 23

Nombre de conseillers communaux absents : 11

Le quorum atteint, le conseil a valablement délibéré sous la coprésidence de Lamine SISSOKO et de Souleymane KONATE tous deux Maires des deux communes, le Secrétariat de séance étant assuré par Bèzo DEMBELE secrétaire général de la commune rurale de Bafoulabé.

Le conseil communal après en avoir délibéré, vu les différents plans d'aménagement et d'urbanisme des deux villes (Bafoulabé/Mahina) et Environs proposés par le Cabinet Haoua KOUYATE « C.A.U-HK ».

Décide:

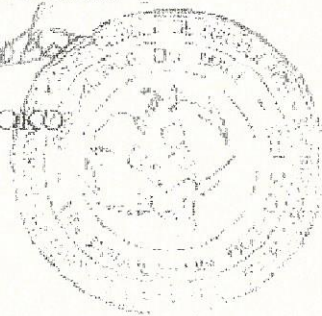
Article 1er: Le conseil à l'unanimité des conseillers présents ou représentés 23 voix « pour Zéro » contre » et zéro « abstention », a voté oui le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisation des localités de Bafoulabé/Mahina et Environs.

Article 2 : La présente délibération sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Délibéré à Bafoulabé, le 9 octobre 2002

Le Maire de Bafoulabé

Lamine SISSOKO



Le Maire de Mahina

Souleymane KONATE



## SIGNE DES SIGLES

\*\*\*\*\*

**E.C.B.M** : Entreprise de Construction du Barrage de Manantaly

**C.M.D.T** : Compagnie Malienne de Développement des Textiles

**S.L.A.C.A.E.R** : Service Local d'Appui Conseil de l'Aménagement et de l'Equipement Rural

**A.I.De.B** : Appui aux Initiatives de Développement à la Base (Bafoulabé).

**P.D.I.A.M** : Projet de Développement Rural Intégré en Aval du Barrage de Manantaly.

**P.A.S.I.E** : Programme d'Atténuation et de Suivi des Impacts sur l'Environnement (du programme O.M.V.S).

**R.C.F.M** : Régie des Chemins de Fer du Mali.

**A.C.E.F** : Appui Conseil aux Enfants et Femmes du Mali.

**G.R.A.A.P** : Groupe de Recherche et d'Appui a l'Auto Promotion des Populations.

**C.V.E.C.A** : Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit Autogéré.

**S.L.R.C** : Service Local de la Réglementation et du Contrôle.

**O.N.P.** : Office National de la Poste.

**M.N.P** : Mission Norvégienne Protestante.

**C.A.R** : Centre d'Apprentissage Rural.

**C.F.A.M** : Centre Féminin d'Activités Multiples.

**C.E.J** : Centre d'Epanouissement des Jeunes.

## Liste des chefs de village de Diallola

\*\*\*\*\*

- 1 - Bandjon Makan Sissoko
- 2 - Kama Sambaly Sissoko
- 3 - Fadiala Sissoko
- 4 - Sira Fily Sissoko
- 5 - Tagui Madi Sissoko
- 6 - Bougary Sissoko
- 7 - Maman Saïbo Sissoko
- 8 - Cheick Mahady Sissoko
- 9 - Ousmane Sissoko ( actuel chef de village )

## Liste des chefs de village de Mahina

\*\*\*\*\*

- 1 - Mahina Moussa ou naré Sira Moussa Diallo
- 2 - Noumouké Diallo
- 3 - Yamadou Diallo
- 4 - Koly Diallo
- 5 - Toutou Diallo
- 6 - Badon Diallo ( actuel chef de village ).

## Liste des chefs de village de Mahinading

\*\*\*\*\*

- 1 - Goundoumaba Fofana
- 2 - Moussa Diallo
- 3 - Famoussa Diakité
- 4 - Toumani Fofana
- 5 - Kalifa Dembélé
- 6 - Dionké Diakité
- 7 - Makan Diallo
- 8 - Oualy Fofana
- 9 - Goundouma Fofana
- 10 - Séga Fofana ( actuel chef de village ).

## Liste des commandants de cercle de Bafoulabé

\*\*\*\*\*

**1er Décembre 1879** - Création Poste de Bafoulabé

1879 - 1882 - Capitaine Marquis  
1882 - 1885 - Canard  
1882 - 1893 - Sauvage  
1893 - 1897 - Officier Fr Corat  
1897 - 1901 - Denain  
1901 - 1904 - Officier Fr Baptiste  
1904 - 1906 - George de Saint Mart - Administrateur  
1906 - 1907 - Tanière Jules - Adjoint Principal affaires étrangères  
1907 - 1908 - Cornet François - Administrateur  
1908 - 1911 - De kersaint Gilley Felix  
1911 - 1914 - Tallérie Pierre - Administrateur  
1914 - 1916 - Reymond Henry - Administrateur  
1916 - 1919 - Bellot - Administrateur  
1919 - 1922 - Brosselard Faidherbe - Administrateur  
1922 - 1924 - Joblon - Administrateur  
1924 - 1927 - Gouffran - Administrateur  
1927 - 1930 - Taity - Administrateur  
1930 - 1932 - Delbos - Administrateur  
1932 - 1935 - Lassausse - Administrateur  
1935 - 1937 - Rolland De Ravel - Administrateur  
1937 - 1942 - Creuse Antoinne - Administrateur  
1942 - 1942 - Duchamp - Administrateur adjoint  
1942 - 1942 - Teyssier Marc - Administrateur Adjoint  
1942 - 1944 - Maquerlot Germain - Administrateur  
1944 - 1945 - Sully Gaston - Administrateur  
1945 - 1946 - Roussais - Administrateur  
1946 - 1946 - Barthe Robert  
1946 - 1948 - Ortoli Louis Henry  
1948 - 1950 - Mengant Pierre  
1950 - 1951 - Falgueirettes  
1951 - 1952 - Brun Henry  
1952 - 1953 - Porri Georges  
1953 - 1953 - Landrault Lucien  
1953 - 1954 - Latruffe Jean  
1954 - 1954 - P/I Espinasse Maurice  
1954 - 1956 - Barthe Robert  
1956 - 1958 - Jean Ginger  
1958 - 1959 - Felix Joanel  
1959 - 1959 - Aly Cissé  
1959 - 1960 - Cheickna Traoré - Rédacteur  
1961 - 1961 - Dolo Dogodié - Rédacteur  
1961 - 1965 - Lassana Sackho - Rédacteur  
1965 - 1968 - Gabriel Coulibaly - Rédacteur  
1968 - 1969 - Boukbany Diawara Commis d'Administration  
1969 - 1969 - P / I Sibdiga Yattara Commis d'Administration  
1969 - 1970 - Bouna Sylla ( P / I )  
1970 - 1973 - Elhadji Birama Traoré - Rédacteur  
1973 - 1977 - Mery coulibaly - Administrateur  
1977 - 1978 - Hameye Sourgou Yattara - Admininstrateur  
1978 - 1980 - Sidiki Traoré - Administrateur  
1980 - 1981 - Hamidou Koné - Administrateur  
1981 - 1983 - Abdoulaue Camara - Administrateur  
1983 - 1985 - Yaya Samaké - Administrateur

1985 - 1990 - Capitaine George Tomionko  
1990 - 1991 - Cheickna Traoré - Administrateur Civil  
1991 - 1994 - Koman Koné - Administrateur Civil  
1994 - 1998 - Mohamed Coulibaly - Administrateur Civil  
Le 18 Mars 1998 - Bourema Koné - Administrateur Civil.

## Liste des Communes du Cercle

\*\*\*\*\*

**Le cercle de Bafoulabé compte** : 13 communes rurales 35 secteurs de développements, 226 villages officiels et des hameaux permanents :

- 1 - commune rurale de Bafoulabé, chef lieu de bafoulabé ( centre ).
- 2 - Commune rurale de Bamafalé, chef lieu de Bamafalé ( Sud ).
- 3 - Commune rurale de Diankon, chef lieu de Diankon ( nord ).
- 4 - Commune rurale de Diallan, Chef lieu de Diallan ( Nord ).
- 5 - Commune rurale de Diokédi, che lieu de Diokédi ( Sud )
- 6 - Commune rurale de Kontéla, chef lieu de Goundara (Nord ).
- 7 - Commune rurale de Koundian , chef lieu de Koundian ( Sud ).
- 8 - Commune rurale de Mahina , chef lieu de Mahina ( centre ).
- 9 - Commune rurale de Niambia, chef lieu de Korokoto ( Sud ).
- 10 - Commune rurale de Gounfan, chef lieu de Gounfan ( Sud )
- 11 - Commune rurale de Oualia, chef lieu de Oualia ( Est ).
- 12 - Commune rurale de Sidibéla, chef lieu de Tigana ( Nord ).
- 13 - Commune rurale de Tomora, chef lieu de Oussoubidiagna ( Nord )

Le Schéma Directeur ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique des Villes de Bafoulabé et de Mahina et Environs.

**Article 5 :** Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

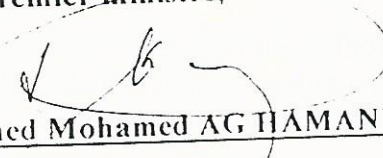
**Article 6 :** Le ministre des Domaines de l'Etat, des Affaires Foncières et de l'Habitat, le ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales et le ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 11 FEB. 2013


Le Président de la République,

  
Amadou Toumani TOURE

Le Premier ministre,

  
Ahmed Mohamed AG HAMANI

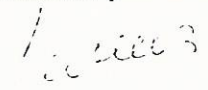
Le ministre des Domaines de l'Etat,  
des Affaires Foncières et de l'Habitat,

  
Boubacar Sidiki TOURE

Le ministre de l'Administration  
Territoriale et des Collectivités Locales,

  
Kafougouna KONE

Le ministre Délégué chargé de la  
Promotion des Investissements et du  
Secteur Privé,  
Ministre de l'Economie  
et des Finances par intérim,

  
Ousmane THIAM

DECRET N°03- 065 /P-RM DU 11 FEV. 2003

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT  
ET D'URBANISME DES VILLES DE BAFLOULABE ET DE MAHINA ET  
ENVIRONS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N° 02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu le Décret N° 186/PG-RM du 26 juillet 1985 portant réglementation du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme et du Schéma sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme ;
- Vu le Décret N°02-490/P-RM du 12 octobre 2002 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N° 02-496/P-RM du 16 octobre 2002 modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°02-503/P-RM du 7 novembre 2002 fixant les intérimaires des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est approuvé et rendu exécutoire pour une durée de vingt (20) ans de 2003 à 2022 le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme des Villes de Bafoulabé et de Mahina et Environs annexé au présent décret .

**Article 2 :** Ledit Schéma Directeur concerne les villes de Bafoulabé et de Mahina et Environs.

**Article 3 :** Ledit Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.